

# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal  
ATTRACTIF

Un Cantal  
CONNECTE  
& OUVERT

Un Cantal  
AU COEUR DES  
SOLIDARITES

Un Cantal  
INNOVANT

Un Cantal  
RESPONSABLE



16  
décembre  
2024

Conseil départemental du Cantal  
Réunion de l'Assemblée départementale

**Conseil départemental du 16 décembre 2024**  
**Ordre du jour**

N° rapport	Titre	RAPPORTEURS
	<b><i>CANTAL ATTRACTIF</i></b>	
1	Attractivité et Solidarité économique	Gilles COMBELLE
2	Partenariats avec les organismes en lien avec le tourisme	Jean-Jacques MONLOUBOU
3	Agriculture	Aurélie BRESSON
4	Education - Collèges	Philippe FABRE
5	Education - Enseignement supérieur	Florian MORELLE
6	Avenant à la convention de participation financière concernant le projet de construction du restaurant universitaire sur le site du Campus Universitaire Simone Veil à Aurillac	Marie-Hélène ROQUETTE
7	Patrimoine départemental	Didier ACHALME
	<b><i>CANTAL CONNECTE ET OUVERT</i></b>	
8	Voirie départementale	Didier ACHALME
9	Transport Aérien	Jamel BELAIDI
	<b><i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES</i></b>	
10	Action sociale	Sylvie LACHAIZE
11	Actualisation du Règlement Départemental d'Action Sociale - Adoption du règlement intérieur du Fonds de secours d'urgence départemental	Dominique BEAUDREY
12	Convention de gestion entre le Conseil départemental et le Groupement d'Intérêt Public "Maison Départementale des Personnes Handicapées du Cantal"	Mireille LEYMONIE
13	Convention entre le Conseil départemental du Cantal, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et la Communauté de Communes du Pays Gentiane, gestionnaire du CLIC du Haut-Cantal	Mireille LEYMONIE
14	Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux et aux assistants maternels pour l'accueil des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance : Montants des prestations accordées au titre de l'année 2025	Marie-Hélène CHASTRE
15	Convention de délégation à l'UDAF15 des dispositifs de parrainage et mentorat au bénéfice des enfants confiés à l'ASE	Marie-Hélène CHASTRE
16	Avenant n° 2 au Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024	Marie-Hélène CHASTRE
17	Jeunesse	Philippe FABRE
18	Bourses départementales d'enseignement 2024-2025 : Attribution	Philippe FABRE
19	Sport	Philippe FABRE
20	Contrat Sport Cantal - Soutien aux déplacements en compétitions nationales et régionales - Saison 2024-2025	Philippe FABRE
21	Action culturelle	Valérie CABECAS
22	Archives départementales	Valérie CABECAS
23	Territoires et politiques contractuelles	Valérie CABECAS
24	Fonds Cantal Solidaire : adoption du dispositif pour la période 2025-2027	Valérie CABECAS

	<b>CANTAL INNOVANT</b>	
25	Stratégie Cantal Europe - Déclinaison 2025	Isabelle LANTUEJOUL
26	Schéma Départemental du Numérique Educatif 2 - SDNE 2	Philippe FABRE
27	Feuille de route du coordinateur des conseillers numériques en partenariat avec la Préfecture	Annie DELRIEU
	<b>CANTAL RESPONSABLE</b>	
28	Transition Climatique	Gilles CHABRIER
29	Service public de rénovation de l'habitat pacte territorial France Rénov'	Gilles CHABRIER
30	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - 4° échéance	Gilles COMBELLE
31	Espaces naturels et ruraux	Gilles CHABRIER
32	Stratégie Départementale Biodiversité	Gilles CHABRIER
33	Assistance à la gestion de l'eau et de l'assainissement	Gilles CHABRIER
34	Modalités d'aide aux investissements relatifs à l'adduction d'eau potable et à l'assainissement	Gilles CHABRIER
	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	
35	Elargissement des Indemnités de Sujétions Horaires (ISH)	Isabelle LANTUEJOUL
36	Personnel départemental - Tableau des emplois	Isabelle LANTUEJOUL
37	Rapport budgétaire RH 2025	Isabelle LANTUEJOUL
38	Rapports des Conseillers départementaux siégeant au Conseil d'administration de sociétés d'économie mixte locales	Gilles COMBELLE
39	Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée	Céline CHARRIAUD
40	Compte-rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président	Céline CHARRIAUD
41	Autorisation lancement Appel à Manifestation d'Intérêt - Réhabilitation ancienne friche GRAND PHENIX	Bruno FAURE
42	Budget primitif 2025	Jean MAGE
	<b>MOTION</b>	
	Résolution contre la signature et la ratification de l'accord UE-MERCOSUR	



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2024

Séance publique du lundi 16 décembre 2024

#### Procès-verbal

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 09 heures 30, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

**Secrétaire de séance** : Jean MAGE

#### **Sont présents** :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamel BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.  
Vincent DESCOEUR donne pouvoir à Isabelle LANTUEJOUL.  
Sylvie LACHAIZE donne pouvoir à Jamel BELAIDI.

Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Bruno FAURE après le rapport 6.

Le quorum est atteint.

## ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci de bien vouloir prendre place, qu'on puisse ouvrir cette session.

Tout d'abord, pour vous dire que Jean-Yves BONY et Vincent DESCOEUR sont absents, puisqu'ils ont été appelés à l'Assemblée pour le vote de la Loi Spéciale. Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE, Vincent DESCOEUR a donné pouvoir à Isabelle LANTUEJOU et Sylvie LACHAIZE (qui a des soucis de santé) a donné pouvoir à Jamel BELAIDI.

Pour débiter, en secrétaire de séance, je vous propose que nous désignons Jean MAGE.

On est réunis aujourd'hui pour notre traditionnelle session budgétaire de fin d'année qui se déroule dans un contexte particulier, on aura l'occasion d'y revenir. À l'issue de cette journée de travail durant laquelle nous allons examiner 43 rapports, je vous proposerai d'adopter le budget 2025, qui est dans la droite ligne des trois priorités qui ont fait consensus au sein de notre Assemblée, à savoir :

- l'engagement en faveur de l'attractivité du Cantal et le regain démographique,
- la poursuite active de nos politiques de transition climatique,
- et l'innovation.

Ce budget pour 2025 vous est proposé prudent, responsable et volontaire dans un contexte grave et il traduit tout à la fois :

- la rigueur et le sérieux dans la gestion de nos finances publiques,
- le rôle de chef de file territorial que nous assumons pleinement,
- ou encore notre confiance en l'avenir.

La rigueur et le sérieux dans la gestion de nos finances publiques, parce qu'en 2023, 14 Départements étaient déclarés en difficulté financière. Et pas des moindres puisqu'on pouvait y retrouver la Gironde, le Nord ou encore le Département de Seine-Saint-Denis qui dispose d'un budget de plus de 2 milliards d'euros aux côtés des Ardennes et de la Creuse !

En 2024, ils seront 30, beaucoup de Départements n'ont d'autre option que de reporter le vote de leur budget car ils sont dans l'obligation de reprendre le résultat de l'année antérieure de leur compte administratif pour l'équilibrer et le Cantal n'y figure toujours pas.

Le rôle de chef de file territorial que nous assumons pleinement en adressant, par ce vote, un message aux collectivités et au monde économique, tant l'action, le soutien et son impact sur la commande publique est attendue par le territoire.

La confiance en l'avenir dans cette période inédite où l'instabilité politique vient s'ajouter à l'incertitude économique. Il est aisé de reconnaître que ce n'est pas un exercice facile de voter ce budget avant celui de l'État ou tout du moins avant d'avoir les orientations du nouveau Premier Ministre et de son Gouvernement. Néanmoins, les partenaires sociaux ont besoin d'une vision des projets qui seront conduits en 2025, et plus encore dans ce moment d'instabilité politique. Ainsi, la situation économique globale de notre pays nécessite de poursuivre une gestion rigoureuse, de rechercher de l'efficacité dans notre fonctionnement en évitant les doublons voire en ré-internalisant un certain nombre d'actions pour dégager toutes les marges de manœuvre utiles à la poursuite des projets.

En effet, le projet de Loi de Finances, porté par le Gouvernement de Michel BARNIER, prévoyait un effort de 60 milliards. 60 milliards d'économies, ou de recettes supplémentaires pour l'État, dans le but de ramener le déficit public à 5 %, en sollicitant les collectivités à hauteur de 5 milliards à travers trois principaux dispositifs : Le premier était la création d'un fonds de précaution par un prélèvement sur les recettes ; Le deuxième était le gel de la dotation de TVA et le troisième la baisse de 10 % du FCTVA avec effet rétroactif sur l'exercice 2024. En parallèle,

le Gouvernement prévoyait le gel du point d'indice de la fonction publique et l'augmentation de quatre points de la cotisation patronale de la CNRACL par an et sur trois ans. Enfin, prenant en compte les spécificités des Conseils départementaux qui versent des Allocations Individuelles de Solidarité (APA, RSA, PCH), le Gouvernement avait proposé la possibilité aux Départements qui le souhaitaient d'augmenter les DMTO de 0,5 point.

Alors que l'Assemblée nationale a été dans l'incapacité d'adopter le texte qu'elle a, elle-même proposé, elle-même amendé, le Sénat a quant à lui apporté de nombreux amendements sur lesquels nous nous sommes appuyés pour la construction de notre budget. Malgré la disparition de ce projet de Loi de Finances, avec la motion de censure, les hypothèses retenues pour la construction du budget, qui s'asseyaient essentiellement sur les amendements du Sénat, ne remettent pas en cause les grands équilibres de notre budget pour 2025, puisque, dans ces amendements, il était prévu : l'exonération du Conseil départemental du Cantal sur le prélèvement pour le fonds de précaution ; le gel de la dotation de TVA ; la baisse de 10 % du FCTVA évaluée à 600 000 € ; l'augmentation de 0,5 point de DMTO qui devait rapporter 1 250 000 € et l'augmentation de 3 points de la CNRACL qui devait créer une charge de 800 000 €. Par contre un rebasage de la recette de notre dotation de TVA a été réalisé sur la base de son montant 2024, soit - 3 M€ en lien avec une prévision en Loi de Finances pour 2024 bien supérieure à la réalisation comme l'avait prédit le Haut Conseil des Finances Publiques.

Nommé Premier ministre, je souhaite vivement que François BAYROU réussisse, avec son Gouvernement, à redresser les comptes publics et remette la France sur le chemin de la croissance. Cependant, comme j'ai pu l'évoquer lors de notre session consacrée aux Orientations Budgétaires, je souhaite vivement que l'État change de paradigme : qu'il change de paradigme pour l'équilibre de ses budgets, c'est-à-dire qu'il arrête le pillage méthodique de nos poches et cette frénésie malade qu'il a de nous créer et de nous transférer de nouvelles charges sans compensation. Je rappelle que celles-ci ont atteint sur la période 2022-2024 + 13 M€.

Sans être exhaustif, on peut citer : l'avenant 43 ; l'avenant 44 pour les SAAD ; les décisions sur la rémunération des fonctionnaires ; la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels ou encore la prime Ségur ; le RSA qui sur la seule année 2024 s'est traduit par un surcoût de 540 000 €, sans la moindre compensation.

Si l'Assemblée nationale travaille actuellement sur le projet de Loi Spéciale permettant à notre Pays de continuer de fonctionner, un budget rectificatif devrait être proposé aux Parlementaires au cours du premier trimestre 2025. Les orientations qui seront prises à ce moment-là nous conduiront certainement à intégrer leurs incidences éventuelles à l'occasion d'une prochaine session.

Avant d'aborder les principaux rapports, je me contenterai de rappeler les grands principes, évoqués lors de notre débat sur les Orientations budgétaires, qui ont prévalu pour la constitution de ce budget :

- Le maintien de nos politiques publiques par la recherche d'efficience et la ré-internalisation de certaines actions. J'attire votre attention sur le fait que nos dépenses dites optionnelles pèsent moins de 2,5 % de notre budget (la culture, avec notre participation à Éclat, aux programmations culturelles sur les territoires ; nos politiques de soutien au sport, de soutien aux clubs, de soutien au sport dans les collèges ; l'enseignement supérieur et bon nombre de subventions sociales).
- Le maintien de l'en-cours de notre dette après une période de désendettement de près de 20 M€ au cours de ces dernières années, il vous sera proposé de maintenir l'encours aux environs de 167 M€.
- Le maintien d'un niveau d'investissement important en privilégiant les projets cofinancés par l'Europe, l'État ou la Région malgré une baisse de leur montant de l'ordre de 15 M€ depuis 2023.

Ce budget nous permettra néanmoins de poursuivre nos programmes stratégiques sur le campus d'Aurillac, avec : la réhabilitation thermique du bâtiment principal et la construction d'un CROUS ; la construction du pôle d'excellence en microbiologie ; la poursuite du programme de modernisation des collèges, ou encore la poursuite du déploiement de la fibre et l'amélioration de notre réseau routier ...

Comme vous pourrez le constater, lors de l'examen de ce budget, la situation financière du Département et la recherche d'efficacité nous permettront d'accompagner les Cantaliens dans toutes les étapes de leur vie, de garantir les prestations sociales, de poursuivre notre programme d'investissements en y consacrant près de 50 M€ avec le souci de la transition climatique et de l'attractivité de notre territoire. Néanmoins, dans l'attente du budget de la Nation, nous devons prendre une attitude prudentielle car soyons conscients qu'en fonction des orientations qui seront données par le Premier Ministre et son Gouvernement, les prochains exercices pourraient être difficiles, voire très difficiles et nous conduire à revoir l'ensemble de nos politiques publiques.

C'est donc, comme vous le verrez, un budget prudent, responsable et volontaire qui vous est proposé aujourd'hui :

- Prudent car nous ne créons pas de nouvelles politiques sans moyens de financement supplémentaires.
- Responsable, car il s'agira d'améliorer chaque jour nos pratiques à la recherche d'efficacité. Nous devons faire plus avec moins, en questionnant nos organisations et nos modes de faire.
- Volontaire car il préserve les investissements stratégiques, comme je viens de l'évoquer.

Maintenant, je voudrais évoquer certaines de nos politiques qui vont être abordées au cours de cette session.

Nous débuterons par un rapport lié à l'attractivité de notre territoire et à la solidarité territoriale. Notre politique d'attractivité et de solidarité passe par notre capacité à soutenir les projets structurants du territoire, par notre engagement dans la lutte contre la désertification médicale, en lien d'ailleurs avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, ou le soutien au développement économique à travers l'adhésion à l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ou encore notre soutien à l'agriculture.

Ensuite, notre politique sociale pour laquelle nous consacrons 152 M€ soit 68 % de notre budget. Il convient de noter, dans cette politique, que plus de 77 M€ sont consacrés à l'autonomie, plus de 26 M€ à l'enfance, 15 M€ à l'insertion et près de 1 M€ pour le transport scolaire des enfants en situation de handicap. Les Allocations Individuelles de Solidarité représentent à elles seules 53 M€ de notre budget.

Concernant la jeunesse, qu'il s'agisse du budget des collèges ou celui de l'enseignement supérieur, nous maintiendrons notre soutien, notamment sur les domaines qui ne sont pas forcément de notre compétence, l'enseignement supérieur au premier plan, mais également pour les collèges dans le cadre de nos dotations notre aux activités pédagogiques. On soutient également le transport, pour participer à certaines actions pédagogiques qui sont également en dehors de notre champ obligatoire. Il vous sera également proposé de maintenir notre soutien aux politiques sportives et à la vie associative.

Enfin, nos politiques d'ouverture et d'innovation du Cantal restent à un niveau élevé d'engagement. Le développement du numérique et en particulier la 4<sup>ème</sup> tranche de déploiement de la fibre, qui devrait trouver son issue en 2026.

Avant de débuter nos travaux, je sollicite votre accord pour que nous puissions étudier un rapport supplémentaire, remis sur table, concernant un Appel à Manifestation d'Intérêt relatif au développement d'énergie photovoltaïque et à l'autoconsommation collective.

Enfin, je vous proposerai également d'adopter, en fin de session, une motion qui a été proposée aux différents Présidents de groupe concernant notre opposition au traité commercial UE-Mercosur.

Chers collègues, j'en ai terminé de mon propos introductif. S'il n'y a pas de prise de parole, je vous propose de débuter l'examen des rapports et notamment en premier lieu le PV de la précédente session à adopter. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas à ce stade, donc je vous propose de débiter.

## Approbation du procès-verbal de la session du 8 novembre 2024

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je vous propose d'adopter le PV de notre session du 8 novembre 2024. Vous l'avez tous eu. Est-il fidèle à nos débats ?

Madame MAUREL.

**Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

Je voudrais réitérer ma demande concernant le plan Égalité, puisque nous avons demandé à recevoir le bilan de ce plan 2021-2023 et de connaître le plan suivant, puisque normalement, un nouveau plan devait être adopté. Donc si on pouvait recevoir ces éléments ? Je vous remercie.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Sur le bilan précédent, il a été présenté aux instances du personnel, la semaine dernière, donc il sera adressé, ayant été partagé. Et pour le suivant, bien évidemment, on vous le fera passer : on le note.

Sur l'adoption de ce procès-verbal, des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Pour un problème purement d'organisation, sachez qu'on modifiera l'ordre des rapports, puisque Marie-Hélène ROQUETTE qui doit rapporter le rapport n° 6, doit s'absenter pour une réunion importante, sur la santé, donc on le passera dans les premiers rapports.

Nous allons débiter par le premier rapport qui est l'attractivité et la solidarité économique et c'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

### 1. Attractivité et Solidarité économique

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, comme vous le savez, nous avons au sein de notre instance le Conseil départemental, fait de l'attractivité démographique notre principal cheval de bataille que nous avons inscrit dans notre projet de territoire Cantal 2030.

Nous avons deux façons d'intervenir : nous avons délégué une partie de notre action au Syndicat Mixte Cantal Attractivité pour la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui sont détaillés dans la convention. Les objectifs essentiels que nous avons délégués au Syndicat concernent notamment : la valorisation de l'image de notre département en tant que destination en facilitant l'installation de nouveaux arrivants, la diffusion d'informations sur les réseaux, le développement de la fierté d'appartenance à notre beau département et la fédération de l'ensemble des acteurs et partenaires des territoires et du champ de l'économie (les partenaires des territoires sont essentiellement les EPCI et les collectivités, et dans le champ du travail de l'économie, c'est bien sûr nos partenaires, que ce soit l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ou les chambres consulaires).

Au niveau des actions, elles vous sont détaillées dans la convention que nous vous proposons de passer avec le Syndicat mixte. C'est à peu près une trentaine d'actions qui sont déclinées autour de quatre thématiques essentielles que sont le travail sur les réseaux, un travail sur la méthodologie de l'accueil, sur la communication et tout un travail autour des événementiels.

Tout cela représente un montant de dépenses que je vous détaille rapidement. Le Département octroie une subvention de fonctionnement au Syndicat Mixte Cantal Attractivité de 345 500 € pour la réalisation des actions qui sont présentées dans la convention. Il est valorisé la mise en place du service unifié qui permet la mutualisation



des moyens matériels et humains pour 70 000 € et la participation statutaire du Conseil départemental au Syndicat Mixte Cantal Attractivité est à hauteur de 13 750 €.

Au niveau du retour du Syndicat vers le Département, le Syndicat mixte doit procéder au remboursement d'un montant à hauteur de 220 000 €. C'était une contribution qu'avait apportée le Conseil départemental au Syndicat mixte, parce que l'on pensait pouvoir attribuer des aides aux entreprises en cofinancement du programme LEADER. Malheureusement, juridiquement, ce n'est pas possible, donc, cette somme qui avait été avancée par le Département au Syndicat mixte lui sera remboursée. Cela, c'est la partie qui est déléguée au niveau du Syndicat mixte.

Bien évidemment, le Conseil départemental conserve un certain nombre d'actions qu'il porte en direct. Une première partie d'actions qui sont portées à hauteur de 158 000 €, qui concernent la réalisation d'un site internet qui va un petit peu regrouper et fédérer l'ensemble des actions que nous portons au niveau de l'attractivité. Une campagne de notoriété nationale que nous portons avec un cabinet spécialisé et une banque de photos qui sera mise à disposition de tous nos partenaires qui travaillent avec nous sur l'attractivité.

Nous allons continuer nos partenariats, le Président l'a rapidement évoqué dans son propos préliminaire, avec nos partenaires dans le champ du développement économique, avec une contribution auprès de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises à hauteur de 136 000 €, une adhésion à Initiative Cantal pour 2 200 €, à la Marque Auvergne pour 3 000 € et à la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing territorial pour un montant de 10 000 €.

Nous allons donner suite à l'initiative que nous avons engagée pour la création d'une foncière départementale qui va investiguer les champs du tourisme, de l'économie, du logement et du commerce pour faire en sorte que nous puissions procéder à un certain nombre d'acquisitions foncières autour de ces thématiques.

Dans le domaine spécifique de la santé, deux champs d'action. Une première action auprès des professionnels : nous allons consacrer une somme à hauteur de 15 000 € pour tout ce qui est accompagnement des internes, toutes les actions que nous avons de prospection, pour l'installation de jeunes médecins. Cela va des journées que nous organisons avec ces mêmes internes, les soutiens aux diverses manifestations qu'ils peuvent organiser, les soirées d'accueil et la participation à un certain nombre de congrès nationaux. L'ensemble de ces actions sont complétées par un travail que nous avons au niveau des offres sur les remplacements, travail que nous menons avec nos partenaires que sont l'ARS, la CPAM et les ordres. Nous complétons le travail, nous musclons un petit peu la conciergerie avec une réponse professionnelle que nous apportons à ces professionnels de santé, et là, nous travaillons en partenariat avec les centres locaux de santé (les CLS) et les CPTS (les communautés professionnelles territoriales de santé). Une deuxième action que nous avons portée avec la création du GIP « Ma Région, ma santé » auquel participent le Département et la Région. Ce GIP fait un travail sur les déserts médicaux et a vu la création en 2023 d'un premier centre médical au Rouget et compte aujourd'hui trois médecins et une secrétaire médicale. L'année 2024 a vu la création d'un centre de santé sur le secteur de Chaudes-Aigues/Saint-Urcize qui compte aujourd'hui un médecin, une infirmière IPA et une secrétaire médicale. Les dépenses pour le Cantal pour 2025 sont estimées à 50 000 € correspondant à la prise en charge de 50 % du déficit d'exploitation du GIP pour 2024, les autres 50 % étant pris en charge par la Région. Donc, action importante du Département et de la Région qui sans leur mobilisation, feraient qu'aujourd'hui, sur les territoires dont je viens de parler, c'est à peu près quelques milliers de patients qui n'auraient pas retrouvé de médecin à ce jour.

Au niveau des recettes, je vous ai parlé du remboursement au Syndicat des 220 000 €. Nous avons versé à la Région, dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux entreprises et associations touchées par la COVID-19 au titre du « Fonds Région Unie », une somme de 300 000 €. Cette somme de 300 000 € nous est remboursée progressivement par la Région. D'ores et déjà, en 2023, 47 000 € ont été remboursés. En 2024, nous attendons 98 799 € et nous inscrivons, comme nous l'a indiqué la Région, pour l'année 2025, un montant de 98 860 €.

Pour information, nous avons également sollicité les fonds européens au titre de la nouvelle programmation FEDER Massif, avec nos partenaires des territoires sous une bannière commune « Cantal, à la hauteur de vos projets ». Nous avons sollicité les fonds européens à hauteur de 197 000 €. Ce dossier est en cours d'instruction et nous n'avons pas encore trop de visibilité sur la date d'attribution, c'est pour ça que cette somme n'est pas inscrite au budget 2025.

Donc, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental relatif à l'attractivité et à la solidarité économique ;
- de décider de reconduire pour l'année 2025 l'adhésion du Conseil départemental à : l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises (136 000 €) ; la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing (10 000 €) ; l'association Marque Auvergne (3 000 €) ; l'Association Initiative Cantal (2 200 €) et la participation statutaire au Syndicat Mixte Cantal Attractivité (13 750 €) ;
- d'approuver la convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement du Syndicat Mixte Cantal Attractivité ;
- d'autoriser Monsieur Didier ACHALME, Vice-Président du Conseil départemental, à signer ladite convention avec le Syndicat Mixte Cantal Attractivité ;
- d'inscrire au budget départemental les crédits nécessaires et donner délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

Le détail des crédits qui vont être inscrits dans notre budget 2025 sont les suivants :

En dépenses de fonctionnement, le total de l'inscription budgétaire s'élève à 796 450 € comprenant les différentes actions, les adhésions et la participation au Syndicat Mixte Cantal Attractivité.

En dépenses d'investissement c'est 20 000 € pour la création du site internet.

En termes de recettes, nous attendons 404 466,25 € comprenant 220 000 € de remboursement du SMCA du LEADER, 70 000 € correspondants à la participation du Département au titre du service unifié du SMCA (moyens humains et matériels), une subvention de la Caisse des dépôts pour l'étude de la Société foncière à hauteur de 15 606,25 € et le remboursement des avances remboursables consenties aux commerçants et artisans (aide avancée avec la Région pour l'aide d'urgence COVID Fonds Région Unie) à hauteur de 98 860 €.

Ce rapport, chers collègues, a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

#### **M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Merci, Monsieur le Président. C'est un sujet essentiel qui structure toute action politique dans nos collectivités respectives et particulièrement à l'échelle départementale. C'est un constat qu'on peut faire très concrètement puisque l'attractivité de notre territoire est faible. La tendance démographique est un critère objectif et demande des actions fortes pour attirer des personnes de l'extérieur, sachant qu'on est tous conscients qu'il est difficile d'inverser le solde naturel avec une population plutôt âgée. En revanche, pour attirer des jeunes professionnels, des jeunes qui viennent travailler sur notre territoire, on constate aujourd'hui une attractivité fragile, mais réelle, puisque nous avons la chance d'avoir un terrain et un substrat économique qui fait venir beaucoup de familles, pas assez, certes, mais qui démontre la capacité de notre territoire à pouvoir attirer des personnes extérieures. C'est une réalité. Chacun, dans nos collectivités respectives, on est bien évidemment attaché à ça et je pense qu'on s'y emploie au quotidien par nos décisions respectives aussi, que ce soit la ligne aérienne où nous avons pu trouver un accord de cofinancement parce que c'est essentiel, le PEM2i (le pôle d'excellence microbiologie) où on est tous

autour, l'enseignement supérieur où, même si on n'est pas nécessairement dans notre champ de compétence pour le Département, c'est un effort qui est fait à juste titre pour l'attractivité de notre territoire. Jusque-là, on partage totalement ce constat parce que c'est une réalité. Puis, je pense que c'est la noblesse de notre mission politique, quelles que soient nos opinions, de privilégier ou en tout cas de rendre possible cette attractivité, parce que c'est l'avenir de notre territoire. Et le déséquilibre que l'on peut constater parfois, par rapport à des besoins financiers qui sont impératifs pour le vivre ensemble, nous oblige à aborder le problème de la démographie et donc de l'attractivité de notre territoire de façon structurée et avec des objectifs bien clairs. Ça, jusque-là, tout le monde est d'accord et je pense que ce n'est pas l'objet de la délibération : c'est l'objet sous-jacent, mais ce n'est pas l'objet de la délibération qui nous est proposée.

En revanche, là où on a été en total désaccord et je confirme que je maintiens mon désaccord à ce sujet, c'était la structure juridique porteuse. Quand c'est l'intérêt du territoire, il n'y a pas de difficulté pour convaincre ; quand c'est un peu plus difficile ou délicat, ça nécessite d'avoir une souplesse que les responsables des collectivités qui choisissent d'adhérer à une certaine structure juridique doivent accepter de porter dans le temps.

Notre raisonnement, c'était que le moteur de l'attractivité, c'était l'économique. Et je peux le constater au moins sur le territoire de la Communauté d'agglomération, le solde migratoire, c'est essentiellement soit des salariés, soit des fonctionnaires qui viennent sur notre territoire, des médecins, des infirmiers. Tout ça contribue à l'attractivité forte de la communauté d'agglomération (je peux parler à cette échelle-là en tant que Président de la CABA). C'est un constat et j'avais souligné à l'époque, en son temps, la fragilité de ce système de Syndicat mixte, avec des structures qui n'avaient pas le même niveau de compétence. Je constate qu'on va devoir rembourser les aides versées en prévision du versement LEADER qui était annoncé avec ce Syndicat mixte, le Syndicat mixte devant porter le cofinancement des financements LEADER. Nous devons le rembourser, parce qu'évidemment, ce n'était pas la bonne structure qui devait porter ce genre d'opération. Donc, le budget tel qu'il nous est présenté enregistre 220 000 € pour le Syndicat mixte, que le Syndicat mixte va recevoir du Département pour rembourser les opérations qu'ils ont dû financer en 2023. C'est la première chose.

Fort opportunément, il nous est mentionné aussi un montant de fonds européens qui devrait être perçu. Alors, c'est une demande : tant mieux si on l'obtient, mais c'est très éventuel, et je pense que personne ici ne peut dire que, de façon certaine, nous recevons ces fonds. C'est le deuxième sujet. Donc, 220 000 € de remboursement qui sont en produit dans le Syndicat mixte. L'année prochaine, peut-être il y aura des fonds européens qui vont compenser. Peut-être qu'il n'y en aura pas. Ça veut dire que tous les partenaires du Syndicat mixte vont devoir cracher au pot s'il n'y a pas de financement. C'était la deuxième raison de ma réticence à m'engager dans un schéma juridique de Syndicat mixte.

Troisième observation, c'est qu'aujourd'hui, dans les dépenses qui sont proposées, il y a des dépenses de communication qui pourraient faire l'objet d'un accord consensuel de tous les EPCI sans aucun problème. Par contre, en revanche, la source d'attractivité, entre autres, qui est la ligne aérienne, c'est vrai qu'on a trouvé un accord avec le Département, et j'en suis tout à fait satisfait, parce que c'est à juste titre que nous finançons cette ligne aérienne, mais est-ce que ce n'est pas une dépense structurelle pour l'attractivité du territoire ? En tout cas, le tissu économique en a absolument besoin. Donc, si on utilise des critères qui sont à géométrie variable, ça veut dire que l'inscription des dépenses est aussi à géométrie variable. En revanche, les membres d'un Syndicat mixte, vous le savez, pour l'eau notamment, entre autres, c'est que, si on veut sortir du Syndicat mixte, c'est une dépense, parce que l'évaluation devra être faite, de la recette ou du bien supposé de la participation à ce Syndicat mixte. Et quand on est dans un Syndicat mixte, avec les clés de répartition telles qu'elles étaient définies, je pense que les EPCI n'auront pas leur mot à dire, puisqu'on subira les décisions. En tout cas, je n'ai pas l'intention, ni Ville d'Aurillac ni CABA, de porter des décisions qui ne seraient pas émises par la majorité de nos élus. En revanche, quand on est dans le Syndicat, on paie.

Je constate sur cette décision que, malheureusement, ce que j'avais annoncé s'est traduit dans les comptes puisque nous devons, aujourd'hui, rembourser les aides qu'on supposait possiblement portées juridiquement et légalement par le Syndicat mixte. Et aujourd'hui, nous devons rembourser ces sommes. Donc, le Conseil départemental doit... C'est une recette, certes, mais c'est une recette qui est liée à des dépenses que le Syndicat mixte ne pouvait pas financer.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Ça me donne l'occasion de vous répondre, et puis d'avoir un constat qui est simple. C'est vrai, quand on n'est pas dedans, c'est compliqué d'y comprendre quelque chose, ce qui est visiblement votre cas, puisque ce qui est demandé au Syndicat mixte, c'est de rembourser une avance qu'il a perçue. Donc, il n'y a pas de dépense, puisqu'on a versé 200 000 € et il les reverse, donc il n'y a pas d'impact au niveau des adhérents.

En parlant de collaboration, pardonnez-moi, c'est quand même la CABA qui a donné un premier coup de canif dans des collaborations qu'on avait sur la ligne aérienne, puisqu'il fut un temps, quand il y avait les gens fiables, on était sur des parités de 50 % sur le financement du déficit et c'est vous-même qui avez pris la décision de plafonner votre intervention. Je crois qu'à ce niveau-là, ce que vous aviez pu annoncer, oui, il faut encore avoir des partenaires fiables pour pouvoir imaginer une collaboration pour ce qui est du Syndicat mixte. Je vais vous rappeler quand même que le budget est assumé essentiellement par le Département, et que la contribution, aujourd'hui, des territoires est de 1 000 €. Donc, je pense que l'impact sur les territoires est à la juste mesure de leur contribution financière, pour ce qui est de leur responsabilité sur des déficits éventuels ou des coûts qui pourraient être engendrés.

Je peux vous rassurer sur le fait qu'il n'y a pas de difficulté et je me satisfais que, depuis la création de ce syndicat, bon nombre de territoires nous ont rejoints : Sumène-Artense et Carladès. Il reste effectivement la CABA et le territoire de la Châtaigneraie. J'espère qu'un jour ils voudront faire partie du collectif.

Il ne faut pas que ce soit un dialogue entre nous.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Non, mais par contre, l'explication pour la rupture de parité sur la ligne aérienne, c'était qu'il y avait une course à l'échalote qui était insupportable pour le budget de la CABA. J'entends que le budget du Conseil départemental est peut-être illimité, mais, sur les rotations et les deux rotations supplémentaires qui entraînaient des coûts de 600 000 €, il fallait arrêter.

Conclusion, je constate que vous êtes revenu à la raison.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

On n'est pas revenu à la raison, mais c'est les chiffres qui ont parlé. On y reviendra sur la ligne aérienne. On était repartis, puisque vous avez toujours été associé sur la DSP, à trois rotations. Ce qui était demandé, c'était trois rotations quotidiennes. Aujourd'hui, nous sommes redescendus à deux, puisque c'est vrai qu'à l'époque, nous avions 38 000 passagers sur la ligne avant le COVID ; aujourd'hui, on est aux alentours de 26 000. Donc, la responsabilité fait que l'on baisse. Ceci dit, dans la difficulté pour maintenir un niveau de service comme à l'origine, puisque c'était l'engagement que nous avions, il y avait un déficit à prendre en charge.

Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Je vous propose de faire le changement et de passer au rapport 6 pour que Marie-Hélène ROQUETTE ait le temps de nous le rapporter avant de s'absenter : l'avenant à la convention de participation financière sur le projet de construction du restaurant universitaire sur le Campus.

## 6. Avenant à la convention de participation financière concernant le projet de construction du restaurant universitaire sur le site du Campus universitaire Simone-Veil à Aurillac

**Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles**

Merci, Monsieur le Président. Le Département du Cantal est propriétaire foncier des emprises du Campus universitaire, et en pleine restructuration et rénovation thermique du bâtiment, il a été décidé que les locaux accueillant le restaurant universitaire seraient délocalisés pour construire un nouveau bâtiment au niveau du parking des étudiants. Dans ce cadre, le gestionnaire, le CROUS, a fait part de besoins particuliers, surtout sur la capacité d'accueil. Il a fait aussi connaître sa volonté de participer financièrement aux travaux du nouveau restaurant, vu la prise en compte de ses besoins par le maître d'ouvrage, c'est-à-dire le Département.

Le 30 septembre 2022, notre Assemblée a approuvé la signature d'une convention de participation financière sur ce projet, fixant la participation du CROUS au montant des travaux à 800 000 € TTC, pour un coût global estimé à 2,7 M€, soit 29,63 % du coût global. Il était précisé qu'en fonction de l'évolution du coût, lors de l'ouverture des offres ou durant l'exécution du marché, la participation financière du CROUS pourrait évoluer autant à la hausse qu'à la baisse, mais demeurant équivalente à 29,63 % du coût de l'opération avec un plafond de 900 000 €. Dans ce cadre, ce projet, aujourd'hui, a un coût global estimé à 3 450 000 €.

Donc, il est proposé un avenant à la convention de participation du CROUS, modifiant sa participation à hauteur de 900 000 € comme prévu, soit aujourd'hui 26,09 % du coût global. D'autre part, les modalités de paiement de la participation financière sont reprises dans l'article 8.

Considérant le projet de réalisation du bâtiment accueillant le restaurant universitaire et les besoins particuliers de l'actuel gestionnaire et la volonté du CROUS de participer au financement des travaux du nouveau restaurant universitaire,

Il est proposé :

- de valider l'avenant à la convention de participation modifiant la participation du CROUS au montant des travaux à 900 000 €, pour un coût global estimé à 3 450 000 €,
- d'autoriser, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Avec un avis favorable de la Deuxième Commission et conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Vous comprenez que ce rapport vise à mettre au maximum la contribution du CROUS, puisque celui-ci s'était engagé avec un taux et une enveloppe maximum qui était à 900 000 €. Ayant un surcoût, on se met au maximum. C'est validé par lui.

Information complémentaire : c'est un projet qui est cofinancé également par la Région et par l'État et le taux de financement est d'environ 70 % (un taux de financement par des partenaires).

Y a-t-il des demandes de précision sur ce rapport (construction qui a débuté) ? Je n'en vois pas.

Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport 2, partenariats avec les organismes en lien avec le tourisme. C'est Jean-Jacques MONLOUBOU qui rapporte.

## 2. Partenariats avec les organismes en lien avec le tourisme

**M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous.

Le projet Cantal 2030 comporte un important volet touristique, qui a pour objectif de faire du Cantal une destination d'excellence. La mise en œuvre de ce programme d'actions passe notamment par l'implication de tous les acteurs et la mise en place de partenariats. Dans ce cadre, et par souci d'efficacité, le Département confie à Cantal Destination la mission de coconstruire et de cofinancer avec chaque Office de tourisme un plan d'actions concerté touristique pour augmenter la fréquentation. Cantal Destination devra également être en appui à la performance commerciale des entreprises touristiques ; structurer un pôle événementiels départemental intégrant l'ingénierie technique et financière au service d'organiseurs d'événements tels que le Conseil départemental, les territoires, les associations, les organismes professionnels ... Enfin, Cantal Destination sera également chargé de promouvoir la destination Cantal avec la nouvelle mission communication du Département.

Ainsi, Cantal Destination sera évidemment chargée de suivre la coordination et l'animation des différents réseaux en lien avec l'attractivité touristique. À ce titre, il sera partie prenante de la convention 2024-2028 avec l'association Marque Auvergne, qui assure la promotion et la destination Auvergne, avec un financement reconduit à hauteur de 130 000 € pour 2025.

La subvention accordée à Cantal Destination pour l'année 2025 pour l'exécution de son plan d'action est fixée à 600 000 €.

Pour promouvoir le thermalisme et la station de Chaudes-Aigues, le Conseil départemental est également adhérent de l'association Thermauvergne qu'il finance à hauteur de 3 000 €. D'autre part, pour assurer une visibilité de toutes les offres d'hébergement du territoire, le Conseil départemental soutiendra à nouveau les labels Gîtes de France et Clés Vacances à hauteur de 10 000 € chacun.

La présente délibération vous demande :

- d'approuver la convention relative à l'attribution d'une aide au fonctionnement à Cantal Destination pour l'année 2025,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour examiner et approuver les conventions d'objectifs à établir avec Clés Vacances, Gîtes de France et tout autre organisme intervenant dans le secteur du tourisme.
- décide d'inscrire au budget départemental en fonctionnement pour les associations de tourisme 753 000 € pour l'année 2025.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis favorable de la Première Commission.

Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Magali MAUREL.

**Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à souligner que, sur le fond, évidemment, nous partageons l'ambition de faire du Cantal une destination touristique d'excellence. C'est une vision que nous soutenons, car le tourisme est un levier essentiel pour l'attractivité, bien sûr, et le dynamisme de notre territoire.

Cependant, il y a plusieurs points qui suscitent des interrogations, peut-être des éclaircissements. Sur la réorganisation du service Tourisme, la suppression du service Tourisme nous invite à vous demander quels gains

sont attendus sur cette réorganisation, et quelles garanties on peut avoir sur le maintien d'une politique touristique ambitieuse et cohérente après cette réorganisation. Il est en effet important d'avoir une vision précise sur l'impact de ce changement, non seulement en termes de ressources humaines, mais aussi sur les actions concrètes sur le développement touristique du Département. Quid des transferts aux acteurs et moyens alloués ? Car, au-delà d'un organigramme sur qui fait quoi, qui nous a été promis lors de la récente AG de Cantal Destination, sur les moyens qui seront donnés aux acteurs du tourisme, qui prendront en charge à l'avenir les actions qui, jusqu'alors, étaient assurées par le service touristique, nous souhaiterions avoir un éclairage.

Puis, je profite de cette délibération aussi pour poser une question sur la taxe additionnelle de séjour, puisque, sauf erreur de notre part, cette taxe, depuis qu'elle a été mise en place, n'a pas été attribuée à des actions concrètes. Nous avons été sollicités, il nous avait été annoncé (d'ailleurs, on en a parlé à plusieurs reprises en commission, et on en avait fait état aussi dans cette Assemblée) un travail autour de la signalétique, qui, à ce jour, à ma connaissance, n'a pas été réalisé. Donc, quelle aurait été l'utilisation de ces fonds s'ils ont été utilisés jusqu'à maintenant, et sinon, quels seront les projets concrets qui sont prévus pour 2025 pour cette taxe additionnelle, qui représente déjà un effort important pour les organismes qui la collectent, qui, je crois, légitimement, ont envie de voir leur travail se concrétiser ? Et puis, pour une fois que l'on a une source de moyens supplémentaires, il me semble que, dans la rigueur que vous avez affichée dans la gestion des fonds, ça serait quand même normal que l'on puisse savoir à quoi servent ces fonds et qu'ils soient utilisés concrètement.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Pour répondre sur l'utilisation de ces fonds, les premières utilisations, ça a été pour le jalonnement de tous les cols. Vous avez vu tous ces petits panneautages qui ont été faits dans les cols, notamment pour les cyclistes, et récemment, cette année, on a rajouté des panneaux en bas de cols. Je rappelle que les cols, les côtes qui ont été retenus, c'est le Comité de cyclisme départemental qui nous a transmis le listing. Je vais dire une bêtise, mais il doit y en avoir une vingtaine, peut-être, qui ont été signalés et qui présentent un intérêt pour les cyclistes. Là, un travail est fait sur les Petites Cités de Caractère, puisque nous en avons une dizaine sur le département, et donc, la thématique qui a été prise, puisque ce qui avait été proposé par les territoires, c'était de faire une signalisation sur le département, mais qui semblait manquer de cohérence parce que certains voulaient signaler les Cités de Caractère, les autres, les sites naturels, les autres, les points de vue, etc., donc l'idée, c'est plus d'y aller par thématique. Là, ce sont les Petites Cités de Caractère. Je crois que le choix du design et des couleurs a été fait pour l'année prochaine, donc ça voudrait dire une mise en place pour l'année suivante.

Pour ce qui est de la réorganisation touristique, je crois que, par rapport aux propos liminaires que j'ai faits, le but du jeu est qu'il faut qu'on montre aussi l'exemple au sein du Conseil départemental. Pour arriver à dégager des moyens, il faut arriver à limiter les doublons, c'est-à-dire éviter qu'il y ait plusieurs acteurs sur les mêmes thématiques. C'est vrai qu'en l'occurrence, au niveau du tourisme ou de la communication, nous avons à la fois des services dans le Département qui s'occupaient de la communication, donc, on a créé un service Communication, et à partir du moment où la communication va être centralisée par ce service, forcément, avec l'activité touristique, se posait la question d'une mise en cohérence. Mise en cohérence, puisque vous aviez à la fois Cantal Destination, qui est présidé par Didier ACHALME, qui est en charge de faire la promotion du territoire, qui était sur des manifestations, qui s'occupait un peu d'animation territoriale également, et d'un autre côté, nous avons le service Tourisme qui communiquait aussi parfois, qui faisait aussi de l'animation territoriale, et où il y avait également tout ce qui était l'observatoire du tourisme, et puis l'accueil des porteurs de projet, mais accueil des porteurs de projet qui était descendu à un niveau congru. Suite à la loi NOTRe, il ne vous a pas échappé que toute l'activité économique était dévolue, soit aux Communautés de communes, aux Territoires, soit à la Région : ce sont les deux strates qui ont la compétence économique. Ce qui fait qu'il restait au niveau du Département les personnes qui font du tourisme de manière anecdotique ou de manière amateur, sans que ce soit péjoratif, mais sans avoir une activité purement commerciale de déclarée. Puis, nous avons l'Agence d'attractivité qui, elle, recevait des

porteurs de projets et gérât en lien avec les Chambres consulaires l'accompagnement de ces porteurs de projet. Dans ce cadre-là, on s'aperçoit qu'il y avait quand même pas mal de doublons. Donc, l'organisation qui est proposée, c'est que Cantal Destination devient l'organisateur des événements. C'est lui seul qui reste sur l'animation territoriale. Il assurera également le suivi de tout ce qui est l'évaluation, l'observatoire du tourisme. Les dossiers que nous avons au niveau du tourisme, qui concernent à la fois les Communes, mais aussi quelques dossiers de privés, notamment sur des meublés, seront instruits par le service Territoire du Conseil départemental. Les porteurs de projet, lorsqu'ils sont économiques, seront suivis par la CCI, voire l'Agence d'attractivité. À défaut, ils seront suivis par Cantal Destination. Il y a une juste répartition et surtout de la clarté qui est mise. C'est une organisation purement administrative qui n'impacte en rien la stratégie et la volonté de développer l'activité touristique cantalienne, mais on a une obligation de faire plus en rationalisant les moyens. Donc, par rapport à ça, il n'y a pas de baisse de personnel.

Simplement, pour revenir à ce qui est demandé aux territoires (aux territoires ou aux têtes de réseau), ce qui me semblait tout à fait logique, c'est qu'aujourd'hui, vous avez, pour classer un meublé... On n'est pas sur l'hôtellerie. L'hôtellerie, c'est de l'économie ; les campings privés relèvent de l'économie aussi ; donc, c'est soit la CCI, soit les Communautés de communes qui ont la charge de les accompagner. Pour ce qui est des meublés de tourisme, aujourd'hui, la procédure c'est que, d'une part, je veux louer, je veux mettre mon bien sur le marché, la première démarche, je dois en informer la mairie, je dois me déclarer en préfecture et obtenir un classement en meublé. Qui fait ce classement en meublé ? Aujourd'hui, ce sont soit les Offices de tourisme, soit les têtes de réseau (Gîtes de France, Clés Vacances, etc.) qui sont reconnus et agréés pour faire ces classements. Donc, ce champ-là est couvert. Cette même personne qui se dit « tiens, je veux bénéficier d'un label, d'une reconnaissance, en épi, en clé ou autre » va demander aux têtes de réseau de venir. Donc on peut imaginer qu'il y a déjà deux déplacements. Puis, le troisième point, là où nous intervenions, c'était lorsque des personnes se disaient : tiens, je vais renforcer un peu et spécialiser mon hébergement. Je vais aller sur une clientèle pêche, parce que j'ai une rivière première catégorie à proximité et je vais demander un label pêche. Le label pêche était proposé/validé par le Département, ce qui voulait dire qu'on pouvait avoir trois personnes, trois déplacements sur le même établissement. Il m'a paru tout à fait logique en discutant avec les responsables, il serait peut-être aussi bien que l'attribution de ces labels, que ces Rando Plume, les Gîtes de Pêche, Vélo et je ne sais trop quelle labellisation soient attribués directement par soit les territoires, soit les têtes de réseau, puisque les Gîtes de France se sont déjà proposés pour dire « nous, on a capacité et compétence à pouvoir instruire ces dossiers ». Ceci dit, comme c'est relativement commercial, puisqu'à partir du moment où une structure se déplace, ils ont tout loisir à demander ou non des contributions, les Gîtes de France se sont proposés, mais d'autres, les Offices de tourisme ou d'autres structures peuvent très bien le faire, et ça ne générera pas forcément des déplacements supplémentaires, puisqu'à priori, certains font déjà ces déplacements et visitent déjà les établissements. Après, c'est une organisation à avoir sur le territoire. Simplement, ce que j'ai pu signifier, c'est que, bien évidemment, cette réorganisation va être mise en place au 1<sup>er</sup> janvier au sein du Conseil départemental et s'il fallait que nous perdurions dans nos missions durant quelques mois ou autres, le temps que les territoires s'organisent, nous le ferions, mais ayant vu notamment les Gîtes de France s'empresse de faire acte de candidature, je ne doute pas que l'ensemble du champ soit couvert très rapidement.

Voilà ce que je pouvais apporter en précision. Je ne sais pas s'il y a d'autres remarques. Oui.

#### **M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Président, pour compléter votre propos dans la rationalisation de l'action du Département, je rappelle que le Conseil départemental, qui participe aux financements du CAUE, porte aussi des actions de conseil auprès des partenaires touristiques que ce soit auprès de Gîtes de France ou Clés Vacances. Donc, il y a un conseil qui est apporté par le CAUE sur les hébergements, mais aussi à tous les particuliers qui ont des projets. Là aussi, l'action départementale, indirectement, peut être portée aussi en termes de conseil par les conseillers du CAUE, et ce, gratuitement.



**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Philippe FABRE.

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Juste quelques mots pour compléter ce qui vient d'être dit. D'abord, le tourisme, c'est un sujet passionnant, puisque beaucoup veulent en faire. Donc, on se retrouve souvent sur ce sujet.

Bien sûr, notamment pour répondre à Magali MAUREL, dont je sais que la signalétique est un sujet qui l'intéresse et la préoccupe, parce qu'elle m'interpelle souvent sur ce domaine, comme l'a indiqué le Président, beaucoup a été fait sur la signalétique autour du cyclisme, que ce soit dans les différentes ascensions, que ce soit sur le massif, sur la montée du Puy Mary, mais pas que. Ça peut être aussi la montée de Vieillevie avec une signalétique qui est souvent de belle facture, Président, parce que certains (nombreux) nous empruntent quelques panneaux. Ils doivent sûrement s'en servir pour renforcer l'attractivité de l'activité. Plus sérieusement, je crois que c'est déjà un travail important qui a été réalisé. Ce que je veux dire à Magali MAUREL, c'est que, dans le sujet aussi d'un appel à projets que l'on avait lancé en 2020, en direction des Communautés de communes, sur l'installation de bornes électriques, là aussi une signalétique est en attente de validation, et pour cause, les bornes ne sont pas tout à fait installées. Il n'y a qu'une petite Commune qui me préoccupe, Mandailles-Saint-Julien, mais à cet instant, elle n'a pas été installée. De ce fait, il n'est pas urgent de mettre la signalétique pour une borne qui, j'espère, sera installée rapidement.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons à l'agriculture. C'est le rapport 3 et c'est Christophe VIDAL qui nous le rapporte.

### 3. Agriculture

**M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2**

Merci, Président. L'agriculture est la première activité économique du territoire et fait l'objet d'un indispensable soutien de la part de notre collectivité. Le Département reste pleinement engagé auprès des agriculteurs, en consacrant en 2025, les dépenses relatives aux aides octroyées dans le cadre des programmes agricoles départementaux, l'ancien 2017-2022 et le nouveau 2023-2027.

Le programme 2023-2027 représente un engagement sur 5 ans de 7 507 500 €. À travers ce programme, le Département souhaite : promouvoir les filières de la consommation locale, à ce jour 205 197 € d'aides ont été votés à destination de 39 bénéficiaires ; accompagner les investissements dans les exploitations agricoles, là ce sont 2 071 197 € d'aides qui ont été votés pour 360 bénéficiaires ; accompagner la transition climatique, soit un montant de 180 632 € pour 8 aides ; encourager l'installation, favoriser l'emploi et améliorer la qualité de vie des agriculteurs, là, ce sont 18 aides pour un montant de 536 802 €.

Au total, cela représente près de 3 M€ d'aides votées depuis le mois de janvier 2023.

5 325 000 € de crédits d'investissement sont engagés pour les aides aux exploitations. La plupart servent d'effet levier au financement de la Région et de l'Europe, à savoir que nous sommes victimes de notre succès avec des enregistrements de demandes d'aides très importants, notamment sur le matériel de CUMA et sur la construction de bâtiments. Peut-être qu'il faudra revoir notre dispositif et le ciblage des bâtiments concernés. Certains pourront peut-être aller chercher d'autres aides par ailleurs.

Ce sont également 2 182 500 € engagés en fonctionnement qui permettent de soutenir les structures d'accompagnement de la profession que sont la Chambre d'agriculture, les filières, les organismes d'appui technique et de soutien aux agriculteurs en difficulté.

Avec Agrilocal et Consocantal, le Département s'investit également pour l'emploi des productions locales dans la restauration collective cantalienne, à savoir que 73 établissements s'y sont engagés, dont 17 collèges.

Les crédits de paiement pour 2025 sont proposés à hauteur de : 1 M€ en investissement, dont 390 000 € pour solder les engagements du programme 2017-2022 et 442 442 € en fonctionnement.

Il est bon aussi de rappeler que le Département développe trois aides spécifiques : la lutte contre la prédation partout dans le département, la lutte contre le campagnol terrestre, et le soutien aux équipements connectés.

Il vous est proposé :

- de poursuivre la mise en œuvre du programme agricole 2023-2027 du Conseil départemental ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter, si nécessaire, les dispositifs du Programme agricole départemental tout en restant dans le cadre budgétaire et conforme aux objectifs de la convention-cadre entre la Région et le Département et des axes prioritaires du Conseil départemental ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre du programme agricole ;
- d'inscrire le versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'association nationale Agrilocal qui sera adoptée lors de l'assemblée générale ordinaire. Le montant de cette cotisation est évalué à 12 422 € ;
- d'inscrire au budget départemental 2025 les crédits en fonctionnement pour 442 442 € et en investissement pour 1 000 000 €,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

C'est vrai que l'agriculture est un dossier important. On peut se satisfaire du nombre de dossiers reçus de la part des agriculteurs, même si ça engendre quelques difficultés financières parce qu'on est un peu en surchauffe sur l'investissement, sur le fonctionnement.

C'est vrai aussi que c'est des dossiers complexes parce que la quasi-totalité de nos dispositifs est en lien avec les programmes européens, et on intervient en cofinancement aux côtés de la Région et aux côtés de l'Europe. Simplement, on peut souligner deux dispositifs spécifiques. Sur les outils connectés, un dispositif qui marche très bien, qui vise à soutenir les agriculteurs pour l'utilisation d'outils connectés, que ce soit sur la surveillance des animaux, les chaleurs, sur la conduite des troupeaux, etc. Puis, d'autre part, un autre dispositif qui est sur tout ce qui concerne la protection par rapport aux prédateurs où on a un programme spécifique sur les pièges-photos, les filets, l'acquisition de filets et autres, au niveau du Conseil départemental. C'est un dispositif qui a dû être actionné une ou deux fois cette année, me semble-t-il, si mes souvenirs sont bons.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

On passe à un rapport qui est aussi important : Éducation et collèges. C'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

#### 4. Éducation – Collèges

##### **M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci. Chers collègues, comme vient de l'indiquer le Président, ce rapport est un rapport important parce qu'il vise à maintenir un service solidaire de proximité, mais aussi de qualité pour les jeunes Cantaliens et leurs familles. C'est dans cet état d'esprit qu'on vous propose de maintenir les engagements pour 2025.

Concernant les collèges publics, les crédits consacrés au fonctionnement des collèges publics en 2025 se montent à 1 951 317 € au titre de la dotation de fonctionnement. Cette dotation est versée directement à nos 22 collèges. Nous devons y ajouter les dépenses liées aux sept collèges reliés au réseau de chaleur bois pour un montant de 388 994 €, soit un montant total de 2 340 311 €. Compte tenu de l'impact de la viabilisation sur cette enveloppe, qui s'élève à 1 559 778 € précisément, nous invite à choisir une autre stratégie pour les années à venir, et notamment la prise en charge directe sur le budget de la collectivité, des dépenses liées aux fluides. Cette initiative, qui a été partagée, bien sûr, d'abord avec les principaux de collèges, sera mise en place dès que possible, très probablement à partir de 2025 et aura un impact sur la dotation de l'année 2026.

S'agissant de la restauration, l'accent est toujours porté et conforté sur l'utilisation et l'offre de produits locaux dans le cadre de Consocantal, ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire avec l'accompagnement de TERANA. L'offre d'hébergement fera l'objet d'une expérimentation afin de définir un cahier des charges d'un internat qui aurait pour mission d'apporter les mêmes conditions que l'accueil en famille à la maison.

Le plan de modernisation des équipements se prolonge dans le cadre de marchés existants ou que nous lancerons.

Les crédits consacrés aux activités pédagogiques : le Président, dans son propos préliminaire, a fait part de notre volonté de poursuivre notre engagement sur une compétence qui n'est pas spontanément la nôtre. À ce titre, c'est 53 € par élève, plus 30 € pour les sections sportives et sections spécialisées et 30 € également pour des élèves à profil particulier (notamment aux élèves de SEGPA ou de l'EREA). Également les crédits consacrés en direction des Communautés de communes ou Communes qui nous proposent d'utiliser leurs installations sportives. C'est environ 49 000 € qui seront mis au budget.

Le déploiement du numérique éducatif se poursuit dans le cadre d'un nouveau Schéma avec un PPI de 600 000 € par an jusqu'en 2030. Là aussi, un engagement important en direction de nos collèges et de l'usage du numérique. Sur ce sujet, une demande en direction du FEDER a été sollicitée.

Concernant les collèges privés, les dotations forfaitaires matériel et personnel seront accordées conformément au Code de l'Éducation, pour un montant de 657 517 € et 90 000 € seront réservés aux travaux de sécurité.

Enfin, et c'est d'actualité, l'opération « Collégiens au Lioran » sera maintenue. Elle permet à tous les élèves de 4<sup>ème</sup> des collèges cantaliens ainsi qu'aux élèves de MFR et de l'EREA de se rendre au Lioran à la fois pour découvrir la station, mais aussi tous les métiers liés à la montagne.

Il est proposé de valider :

L'inscription des crédits au budget 2025 en fonctionnement pour les dépenses 3 445 202 € et en recettes 620 000 € et en investissement pour les dépenses un montant de 490 000 €.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

##### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? Valérie RUEDA.

**Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2**

Nous intervenons souvent quand il s'agit des collèges, donc on ne va pas se priver de cette occasion pour dire qu'on voit que le Département poursuit son investissement, comme Philippe l'a souligné, aussi bien sur le plan pédagogique, mais aussi sur la rénovation thermique, on le verra après un peu plus tard dans l'autre délibération dans le détail. Donc, nous nous réjouissons de cette délibération et de cet accent et cette attention particulière portés sur tous les collèges du Département.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour la distribution de ce bon point que j'apprécie.

**Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2**

Ce n'est pas le cas. Je ne suis pas à l'école, là.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Simplement pour vous informer que, dans le cadre de la demande de médiation à laquelle nous avons répondu favorablement du collectif pour la Jordanne, nous nous sommes réunis à Clermont-Ferrand, il y a une semaine, pour une réunion qui a duré trois heures, mais qui est couverte par le sceau du secret et de la confidentialité. Ceci dit, sachez qu'on s'est donné la possibilité (tout ça, c'est sous couvert du médiateur) de pouvoir se réunir éventuellement une nouvelle fois durant le premier trimestre 2025.

Pour revenir sur les collèges, pour revenir aussi sur la nécessité de rationaliser notre fonctionnement eu égard au budget, nous engageons un travail important sur l'utilisation des collèges et des surfaces bâtementaires dans les collèges, de manière à pouvoir rationaliser l'utilisation et surtout les coûts de fonctionnement.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à l'Enseignement supérieur. C'est Florian MORELLE qui nous le rapporte.

## 5. Éducation - Enseignement supérieur

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Merci, Président. Sur ce rapport, le contexte, vous le connaissez, mais c'est toujours intéressant de le rappeler. Plus de 1 600 étudiants ont été accueillis lors de la rentrée de septembre sur le bassin aurillacois, plus de 1 700 à l'échelle du Cantal.

À l'origine de ce succès, des formations attractives dans différents domaines de compétences (commerce, gestion, comptabilité, GRH, sciences de la vie, agroalimentaire, cybersécurité, technologie industrielle, numérique, communication, arts, éducation, santé), des diplômes diversifiés (BUT, BTS, DE, Licence professionnelle, Master, diplôme d'accès aux études universitaires) dont certains peuvent être suivis en alternance, et un soutien sans faille du Conseil départemental qui participe, aux côtés de la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac, à la dynamique engagée en offrant des conditions d'étude de grande qualité.

Nos propositions sont, pour ce faire, d'accompagner l'Université Clermont-Auvergne, qui bénéficie d'une convention pluriannuelle 2022-2026 de partenariat avec le Conseil départemental et la CABA. Cette convention prévoit l'attribution d'une subvention annuelle de 138 000 € pour la mise en place de projets d'animation et de développement autour des enseignements portés par les différentes composantes du Campus Simone-Veil : l'IUT, l'INSPÉ et la Fondation Université Clermont-Auvergne.

Elle fait référence au label national Campus connecté dont dispose le Campus grâce à l'accompagnement très actif de l'INSPÉ et de ses formateurs pour 68 000 €, sans oublier les tuteurs issus de Master. Une cinquantaine d'étudiants est concernée cette année, dont deux à Saint-Flour. Vous le savez, celui du Cantal est un des plus dynamiques de France. On est dans le Top 5 des Campus connectés sur le territoire national.

Le renouvellement du matériel informatique est envisagé à hauteur de 12 000 €. Le solde de la subvention accordée par la Caisse des dépôts est, lui, de 100 000 €, au titre de la labellisation, et attendu pour 2025.

Par ailleurs et pour mémoire, dans le cadre des échanges désormais réguliers que le Conseil départemental a initiés avec l'ensemble des organismes de formation post-bac dans le Cantal, il a été acté, en séance du 8 novembre dernier la volonté d'expérimenter une nouvelle offre de service permettant de mettre en réseau les différents acteurs du territoire impliqués dans l'enseignement supérieur, de proposer aux jeunes cantaliens, à l'Hôtel du Département, des temps forts autour de l'enseignement supérieur et du monde de l'entreprise et de créer de nouveaux outils favorisant la promotion de l'offre d'enseignement supérieur autour de deux temps forts annuels : L'accueil d'un nouvel hackathon, en collaboration avec la Fondation de l'Université Clermont-Auvergne, qui a vocation à devenir un temps de travail annuel pérenne pour de jeunes étudiants (On avait parlé, le 8 novembre dernier, du succès du 1<sup>er</sup> hackathon organisé au sein de l'Hôtel du Département) ; et la création d'un rendez-vous annuel de l'orientation prioritairement destiné aux jeunes, 16-25 ans, mais également ouvert aux personnes en reconversion professionnelle, notamment autour des métiers en tension sur notre territoire. Trois secteurs sont identifiés pour 2025 : la microbiologie, les services à la personne et de santé et les données numériques.

Cette expérimentation fait l'objet d'une subvention de la Région, au titre d'un appel à projets proposé par l'Agence AURA, en charge de l'orientation, pour 3 000 €. Un dossier LEADER est en cours de dépôt, 18 000 € sur deux ans. Cette recette apparaît sur les lignes dédiées à la jeunesse.

Il est proposé de valider :

L'inscription des crédits au budget 2025 en fonctionnement, 218 000 € en dépenses et 100 000 en recettes, auxquels il convient de rajouter 21 000 € inscrits sur les crédits réservés à la jeunesse.

Ce rapport a reçu un avis très favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

#### **M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Simplement pour souligner l'intérêt de cette délibération, puisque c'est un combat que nous menons justement pour l'attractivité de notre territoire, et que, dans ce cadre-là, cette participation conjointe dans un cadre bien défini et sans que ce soit la course à l'échalote pour les demandes de financement, aujourd'hui, dans notre répartition des rôles, est parfaitement satisfaisante. Je constate qu'il y a un fort dynamisme de cette population Enseignement supérieur qui bénéficie à tout le territoire, mais peut-être un peu plus particulièrement aux territoires de la CABA.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. En parlant de course à l'échalote, il ne vous aura pas échappé que sur le Campus connecté, 2025, c'est le solde. Souhaitons qu'à partir de 2026, la Caisse des dépôts et consignations soit toujours à nos côtés, sinon, il faudra aller chercher des financements supplémentaires. C'est vrai que ça fait partie des dossiers qui sont importants, et que, si nous n'avions plus d'accompagnement du national quel qu'il soit, il est évident que c'est un projet qu'il faut essayer de préserver. On va faire un effort pour pouvoir y arriver.

S'il n'y a pas de demande complémentaire, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au patrimoine départemental, qui est le rapport n° 7. C'est Didier ACHALME qui nous le rapporte.

## **7. Patrimoine départemental**

### **M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Au global, ce rapport va distribuer près de 17 M€ de crédits qui seront réservés aux investissements cofinancés à hauteur de 4 M€, dont 1,5 M€ dans le cadre du contrat de plan État/Région, 500 000 € de FEDER et 500 000 € de la dotation spéciale à l'investissement des Départements (DSID).

Dans quelle ambition ? L'ambition, c'est de promouvoir le cadre de vie.

Les travaux du site du Campus universitaire Simone-Veil à Aurillac pour 5 086 000 € au global, seront poursuivis en 2025 au rang desquels la requalification thermique et fonctionnelle du bâtiment ancien, la construction d'un restaurant universitaire, le réaménagement du parking étudiant ainsi que la création d'un Pôle d'excellence microbiologie visant le développement économique et industriel des acteurs de la filière déjà présente sur notre territoire et à venir.

Sur les collèges, on va investir près de 5 M€ (4 960 000 €) Il s'agit de poursuivre les travaux de performance énergétique au collège de La Vigière à St-Flour, au collège de St-Cernin, de La Ponétie ou encore Laroquebrou ainsi que la modernisation des demi-pensions et des internats notamment à Laroquebrou, Jeanne de la Treille, Pleaux, Pierrefort, Condat ou encore Ydes les différentes mises aux normes, entretien et sécurisation des accès, garantissant un niveau de confort et de réussite scolaire des collégiens..

L'ambition, également, concerne aussi la vitalité du territoire, notamment au Lioran : Avec la nécessité d'un renforcement des capacités de sécurisation de la skiabilité mais aussi d'un repositionnement 4 saisons de la station tenant compte des évolutions climatiques de notre territoire reste la priorité en terme d'attractivité de site remarquable. Aussi la diversification des activités débutera par la rénovation de la patinoire avec une étude visant la création d'un pôle indoor. Pour rappel, la démolition de la friche touristique du Grand Phénix étant terminée, le lancement d'un appel à projets permettra d'apporter une réponse à la problématique de l'hébergement en cœur de station.

Ce sont au global 1 895 000 € de crédits d'investissement qui seront consacrés pour l'année 2025 aux infrastructures de la station.

C'est aussi, de l'autre côté du département, la perspective de lancer une étude relative à la réhabilitation et restructuration de la Maison du Cantal sur l'aire de Garabit pour un montant estimé à 25 000 €. Elle le nécessite, c'est quand même la porte d'entrée dans le Département quand les gens arrivent du Sud.

Nous consacrerons des investissements aux besoins internes à la collectivité avec un montant consacré au patrimoine, matériel et mobilier de près de 5 M€, notamment à la construction du centre routier d'Artense, à la reconstruction du centre routier de Pleaux suite à l'incendie, aux travaux d'étanchéité au niveau de ce bâtiment, la réfection du pavillon de l'hippodrome et 700 000 € réservés aux travaux de gros entretien des infrastructures. Il est également prévu le renouvellement de la flotte de matériels routiers à hauteur de 2 500 000 €.

Au-delà des investissements, les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,6 M€ dont : 2,6 M€ réservés à la gestion, l'exploitation et la maintenance du patrimoine bâti et 1,9 M€ réservés au fonctionnement du service Atelier et matériel pour assurer l'achat des pièces, l'entretien du matériel et l'achat de carburant.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Simplement dire aussi que tout ce qui peut concerner la rationalisation des surfaces ou des moyens mis à disposition des services, bien sûr, est aussi travaillé dans ce rapport-là. Si je prends l'exemple des CRD, nous en avons 22, l'objectif est de 20 CRD. D'ailleurs, nous construisons aujourd'hui un CRD sur la Commune de Vebret qui va rassembler les CRD de Saignes et de Champs-sur-Tarentaine. De même sur Aurillac/Arpajon-sur-Cère, le projet de pouvoir rassembler ces CRD. C'est une rationalisation de ces surfaces. De même, comme je disais tout à l'heure, sur les collèges aussi, où une réflexion est engagée.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe maintenant sur un volet Cantal connecté et ouvert, et notamment sur la voirie départementale. C'est toujours Didier ACHALME qui nous le rapporte.

**8. Voirie départementale****M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Je vais vous parler de la voirie et de nos routes. Le budget consacré aux routes pour 2025 s'établit à 6 M€ en dépenses de fonctionnement pour l'achat de fournitures et pour l'utilisation des engins et matériels à disposition des quelques 250 agents, c'est-à-dire un quart des effectifs de la collectivité qui interviennent au quotidien sur nos routes pour le fauchage, les revêtements en enduit, le curage des fossés, le déneigement. Il faut en avoir conscience : un agent sur quatre participe à l'entretien du réseau de voirie.

Ce budget sera complété par une prévision de 18 M€ réservée aux investissements. On est là sur des budgets considérables. Dans ce cadre, la priorité sera donnée aux opérations d'amélioration de la sécurité des usagers pour un montant de 2 M€, avec notamment la réalisation des carrefours de Reilhac avec un tourne-à-gauche et voie d'évitement par la droite ; celui de Coniagnet juste avant Saint-Paul-des-Landes, c'était une grosse demande ; de la reprise des virages et du recalibrage de la RD 179 entre Saint-Flour/Roueyre et Pagros sur la Commune d'Andelat et puis du programme Réseau d'intérêt local (le RIL).

Ensuite, de nouvelles opérations ont été retenues en fonction de leur taux de cofinancement via le Pacte Cantal et la Dotation de soutien à l'investissement des Départements. Ça a été un des axes prioritaires, de retenir les opérations où nous avons des cofinancements.

6,5 M€ sont inscrits à ce budget avec un cofinancement État et Région de 3 M€, notamment en vue : d'aménagements entre Saint-Chamant et l'Hopital avec un créneau de dépassement et la reprise d'un glissement de terrain qu'on a tous constaté dans la montée, de la mise à l'enquête publique du contournement ouest d'Aurillac et de la restauration enfin des ponts du Goul pour l'accès à Raulhac et au nord Aveyron et de celui d'Entraigues pour l'accès à Beaulieu.

Enfin, une enveloppe de 10 M€ sera consacrée aux gros travaux de sauvegarde et de gestion du patrimoine concernant les chaussées, les ouvrages d'art, le traitement des glissements de terrain, les aménagements de traverse, la signalisation verticale.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Simplement pour rappeler que ce qui est proposé, c'est d'assurer l'entretien, que ce soit de l'entretien courant ou que ce soit du gros entretien de nos infrastructures,

bien évidemment de tout ce qui est ouvrages d'art : c'est essentiel. C'est également aussi quelques travaux de sécurité qui ont été cités : le carrefour de Coniagnet, le secteur de Pagros sur Andelat/Saint-Flour aussi, qui nécessite quelques travaux.

Ensuite, en termes de restructuration importante, c'est uniquement les opérations qui ont un cofinancement.

Sur le fonctionnement, toutefois, je vous informe que, là aussi, dans un esprit de rationalisation, imaginez que, sur l'élagage, nous consacrons à peu près 20 ETP sur quatre à cinq mois de l'année finalement, sur le domaine privé. Je rappelle que c'est aux propriétaires privés d'assumer l'élagage des arbres qu'ils ont en propriété. Il serait bien que celui-ci soit assuré par eux, et non pas par la puissance publique. Donc, on va consacrer l'année 2025 à communiquer, à rappeler aux Cantaliens qu'ils ont en charge d'élaguer les arbres. C'est valable pour la voirie départementale, c'est aussi valable pour la voirie communale.

Nous allons essayer de communiquer tout au long de l'exercice 2025, de manière à ce qu'en 2026, nous nous concentrons sur nos travaux propres au Département, sur notre patrimoine. Alors, on a quelques arbres à élaguer, effectivement, sur notre patrimoine, que nous assumerons. À défaut, au niveau des privés, on viendra solliciter une participation financière de ces privés, une facturation lorsque l'on interviendra sur des arbres qui leur appartiennent. Voilà ce que je voulais préciser à ce niveau.

S'il n'y a pas de questions particulières, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons maintenant sur le transport aérien. C'est Jamel BELAIDI qui nous rapporte le rapport 9.

## **9. Transport aérien**

### **M. Jamel BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1**

Merci, Monsieur le Président. Ce rapport vous propose dans un premier temps de valider le budget afférent aux dépenses de fonctionnement de la ligne aérienne quant à la contribution des collectivités locales.

Comme vous le savez, le Département est signataire de la délégation de service public avec la Compagnie CHALAIR et l'État, et avance à ce titre, la contribution locale avant de se faire rembourser par la CABA, la Région et la CCI.

Le bilan de la première année de fonctionnement a été réalisé à l'occasion d'un Comité de pilotage qui a permis de faire ressortir les éléments suivants : un trafic en deçà des objectifs, mais en cohérence avec le trafic national qui a subi une érosion de 30 % par rapport à 2019 et un remplissage plutôt faible, environ 45 %, malgré une baisse du nombre hebdomadaire de rotations (13 pour 16 prévues initialement) ; une régularité et une ponctualité en nette progression ; une transparence sur les charges de fonctionnement et des progrès à faire sur l'information voyageur, notamment en cas de dysfonctionnement.

Malgré un prix moyen du billet correct, 90 € hors taxes (pour mémoire, je crois que les taxes sont de 72 €), le chiffre d'affaires limité entraîne une faible contribution de l'État, ce qui démontre l'intérêt de la négociation que nous avons menée pour obtenir un taux de 80 % du chiffre d'affaires pour cette participation.

Pour 2025, afin de réduire encore la charge des collectivités, les financeurs ont convenu qu'il était de bonne gestion de réduire à 11 le nombre de rotations hebdomadaires, ce qui permettra de garantir dans la journée un aller-retour Aurillac-Paris (ou Paris-Aurillac) du lundi au vendredi en plus de la rotation du dimanche soir. La baisse des charges sans évasion importante de la clientèle est de nature à réduire le déficit.

Il est également proposé de valider la contribution du Département aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'aéroport d'Aurillac, propriété de la CABA.



Cet équipement a fait l'objet de travaux importants notamment au niveau de la tour de contrôle mais devra bénéficier d'une modernisation importante de l'aérogare (projet avorté il y a quelques années) et de la piste, pour rester conforme. Par ailleurs, la question de la gouvernance de l'aérien se pose. En effet, la plupart des aéroports et lignes d'aménagement du territoire sont gérés par des Syndicats mixtes. Cette évolution qui permettrait un engagement plus soutenu de la Région sera à étudier dans le courant de l'année.

Le Syndicat mixte de l'aérodrome de Coltines dont le Département est membre bénéficiera par ailleurs de sa contribution annuelle à hauteur de 12 000 €.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

Je vous remercie.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Simplement, c'est la DSP, avec la suppression de la troisième rotation du lundi et du vendredi. Je me félicite que l'on ait réduit le nombre de vols, compte tenu de la faiblesse, enfin de l'importance du trafic, mais qui n'a pas atteint les objectifs commerciaux de ces deux rotations présumées et qui ne se sont pas concrétisées dans la réalité, et d'avoir pu ajuster nos contributions respectives à nos capacités financières.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je regrette qu'on en soit arrivé à baisser le nombre de rotations. Ça veut dire que le nombre de passagers n'y est pas. Après, c'est de la bonne gestion et de la responsabilité que d'adapter, mais quand même, c'est un regret de ne pas avoir la dynamique souhaitée sur la ligne. D'autant plus que, comme j'ai dit, on était à 38 000 passagers à une époque, avant COVID, et depuis, on n'arrive pas à remonter de manière importante, puisque, lorsqu'on avait eu la troisième rotation, imaginez qu'on était à 32 000 passagers. Là, on plafonne aux alentours de 26, 27 000 passagers. Donc effectivement, on ajuste notre demande, ce qui est à souligner parce que, souvent, ça fait l'objet de nombreux débats. Le prix qui est payé à la compagnie, le prix moyen, c'est 90 €. D'ailleurs, ce qu'il encaisse sur le prix du billet, c'est 90 € en moyenne. Il faut savoir qu'il y a un coût (je crois) de 77 €, quelque chose comme ça, en taxes supplémentaires qui sont prélevées à chaque fois qu'on achète un billet, mais les 90 €, c'est conforme à la DSP qui est passée, comme c'était conforme à la précédente DSP, lorsque nous avions Air France qui était l'exploitant.

S'il n'y a pas de demande de parole supplémentaire, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport 10, l'action sociale. C'est Dominique BEAUDREY qui le rapporte et je crois qu'on a un support qui va être projeté.

## 10. Action sociale

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Merci, Monsieur le Président. Nous allons, à deux voix, vous présenter les différents budgets de l'action sociale, Marie-Hélène CHASTRE pour la partie Enfance et famille et moi-même pour la partie AIS, Politique de l'autonomie ainsi que la partie Insertion et logement.

Je vais vous présenter la première partie relative au budget de l'action sociale.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 125 692 380 €. On a une évolution de +4,6 % de BP à BP, soit 68 % de notre budget global de fonctionnement, masse salariale incluse.

Les recettes estimées sont à 37 849 676 € avec une augmentation de 3,37 M€ comparé au BP 2024.

La répartition des dépenses par politique s'établit comme suit : 31 % pour les personnes handicapées, 23 % pour l'enfance et la famille, 11 % pour l'insertion logement et 34 % pour les personnes âgées. La répartition des recettes par politique s'établit comme suit : 75 % pour l'autonomie, 23 % pour insertion logement et 2 % pour l'enfance famille.

Les dépenses brutes proposées pour inscription au BP 2025 pour un montant global de 125 692 380 (+4,46 % par rapport au BP 2024) sont les suivantes : insertion logement, 14 487 800 € (-1,88 %) ; enfance famille, 28 396 500 € (+7,55 %) ; autonomie, 81 514 080 € (+4,67 %) ; et autres, 1 294 000 € (+ 0,86 %).

Les recettes prévisionnelles proposées pour 2025 pour un montant global de 37 849 676 € (+9,77 %) sont les suivantes : insertion logement, 8 465 918 € (+4,10 %) ; enfance famille reste à budget constant, 861 000 € ; l'autonomie, 28 522 758 € (+11,91 %).

Concernant les allocations individuelles de solidarité (AIS) hors masse salariale, les dépenses concernent : Revenu de Solidarité Active (RSA) + Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) + Prestation de Compensation du Handicap (PCH) + Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) soit 51 900 000 € (+1,8 % par rapport au BP 2024). Il reste à charge pour la collectivité 20 M€, soit un taux de compensation global limité à 61,5 % (220 M€ en 11 ans).

Concernant la politique de l'autonomie dont les AIS, il est proposé d'inscrire au BP 2025, 81 514 080 €, soit une augmentation de 4,67 % par rapport au budget 2024.

Les AIS versées aux personnes âgées et aux personnes handicapées sont inscrites pour un montant de 39 378 687 € (+0,75 % par rapport à 2024) comme suit : APA domicile, 20 852 417 € (+0,26 %) ; APA établissement (les différents EHPAD), 12 549 270 € (+2,02 %) ; prestation compensatrice du handicap PCH, 5 122 000 € (- 0,07 %) ; ACTP, 855 000 € (-0,70 %).

Les dépenses évoluent du fait que : l'APA à domicile a une hausse des tarifs horaires des SAAD contenue en 2025 et stabilisation des heures d'aide à domicile réalisées ; l'APA en établissement est à suivre dans le cadre du vote du PLFSS 2025 qui devrait déterminer les départements retenus pour mener l'expérimentation destinée à fusionner les sections soins et dépendance des EHPAD ; la PCH avec un nombre de dossiers exceptionnellement élevé en 2024 sur des prestations spécifiques (aménagement logement), anticipation pour 2025 d'une stabilisation du nombre d'allocataires ; l'ACTP a un montant alloué en baisse car ce dispositif n'intègre plus de nouveaux entrants (exceptés nouveaux arrivants dans le Cantal).

Les recettes inscrites pour un montant de 18 699 958 € (+9,65%), augmentent en raison des compensations revues pour les prestations APA et PCH versées en 2024 (concours APA = 43 %) et le SEGUR pour les personnels soignants compensé à 100 % soit 1,2 million euros.

Concernant l'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées, il est proposé d'inscrire en dépense 40 893 078 € pour 2025 soit une augmentation de 5,38 % comme suit : Personnes âgées, aide sociale en établissement 8 858 057 €, soit une évolution de 3,19 % et personnes handicapées, aide sociale en établissement 32 035 021 €, soit une évolution de 6 %.

Le total des recettes est évalué à 9 822 800 € soit une évolution de 7,37 %.

Pour les autres dépenses de fonctionnement, il est proposé d'inscrire 1 242 315 € soit une baisse de 9,18 % par rapport à 2024.

Concernant le placement familial, personnes handicapées et personnes âgées : application plus stricte des textes du CASF en la matière. Concernant la prévention, internalisation de certaines prestations (évaluations APA, MASP) et suspension des participations au dispositif extra-légal du Fonds de Compensation du Handicap. Concernant les actions innovantes, engagements dans l'AMI « soutien de la CNSA aux Départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 » pour appui à la transformation en services autonomie à domicile (80 % cofinancement CNSA). Pour la communication, renforcement du dispositif Colocauto.

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Action sociale, politique de l'enfance et de la famille : nous passons d'un budget 2024 de 26 402 500 € à un BP 2025 pour 28 396 500 €, soit une augmentation de 7,55 % essentiellement liée à la nécessité d'élargir les capacités d'accueil des enfants.

L'essentiel des dépenses pour l'aide sociale à l'enfance sont : les enfants placés (établissements et assistants familiaux) pour un montant de 21 879 100 € soit une hausse de 10,29 % par rapport à 2024 ; les enfants avec mesure en milieu ouvert (dont prévention) pour un montant de 6 040 000 € soit +16,67 % par rapport à 2024 et autres pour 98 500 € soit une baisse de 20,60 % par rapport à 2024.

Pour les recettes, 861 000 € sont prévus au BP 2025 à l'identique de 2024.

Plus de 1 200 enfants sont à la charge du Département. Plus de 420 enfants sont placés (sans compter les placements directs effectués par les Magistrats sans recourir à l'ASE), à ce jour 51 accompagnés uniquement par l'ASE, c'est-à-dire les placements à domicile. Plus de 840 mesures en milieu ouvert (415 en mesures administratives et 428 en judiciaire).

Concernant les établissements, le total des dépenses générées par les mesures de placement pour 2025 est de 22 899 500 € pour 540 enfants soit : établissements : 16 611 000 € pour 430 enfants ; Familles d'accueil : 6 288 500 € pour 110 enfants. Il est envisagé : la création de places en Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) : +200k€ ; la création d'Unité Socio-Educative Médicalisée pour Adolescents (USEMA) : +390k€ ; un « CDEF urgence » : +730k€ ; l'extension non importante de la MECS de Quézac : +500k€ ; l'extension du périmètre de la prime Ségur : +138k€ et la prise en compte de l'inflation : +184,7k€

Pour le soutien éducatif à domicile, il est inscrit un total de 4 528 000 € de dépenses générées par les mesures exercées à domicile. Il est envisagé : des AEMO/AED intensives avec hébergement (ex Placement Educatif A Domicile) : +825k€ ; une extension du périmètre de la prime Ségur à l'absence des professionnels des services de milieu ouvert : 33k€ et la prise en compte de l'inflation : 77k€.

Concernant la prévention, l'animation et l'accompagnement (missions PMI) le total des actions pour 2025 est de 379 000 € : contrat enfance jeunesse 31 000 € ; soutien action MAPE 31 000 € ; formation/frais déplacements 67 000 € et soutien action santé PMI 250 000 €.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Nous allons passer maintenant à la politique de l'insertion et du logement : un BP 2024 de 14 765 000 € et un BP 2025 de 14 487 800 €, donc une diminution prévue de -1,88 %.

Le montant RSA proposé au BP 2025 est de 12,5 M. Le montant 2024 (13 300 000 €) était majoré d'une avance de 875 000 € versée par la CAF. Hors avance, c'est une hausse légère de 0,6 % par rapport au compte administratif anticipé 2024 après une baisse continue depuis 2020 et une stabilisation sur 2024. Les frais annexes RSA sont évalués à 17 500 € pour 2025, soit une évolution de +1,16 % par rapport à 2024. Soit un total global pour le Revenu de Solidarité Active pour 2025 de 12 517 500 €, soit une évolution de 7,23 % par rapport à 2024.

Concernant les recettes, c'est 7 584 000 € qui sont inscrits pour 2025, soit une évolution de 0,71 % par rapport à 2024 : la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques 7 M€ soit une évolution de 0,48 % et le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion 584 000 € à l'identique de 2024.

Pour l'insertion et le logement s'est 1 970 300 qui sont inscrits au BP 2025, soit une évolution de 0,71 % par rapport à 2024 : pour le logement (dont le FSL) 509 500 € soit une baisse de 3,78 % par rapport à 2024 et pour les actions du PDIE/PTIE c'est 1 460 800 € soit une évolution de 2,37 % par rapport à 2024. Donc on poursuit les actions du PDIE/PTIE vers l'emploi et on développe l'action de l'insertion sociale.

Concernant les recettes pour 2025 c'est 881 918 € qui sont inscrits soit une baisse 15,36 %. La baisse des recettes est principalement liée à la réduction des crédits de l'Etat pour le Pacte solidarités. Une partie du conventionnement ne concernait que l'année 2024 pour favoriser la mise en œuvre du RSA rénové et augmentation de la participation au FSL d'une Collectivité (+26k€).

Concernant les actions transversales sont inscrits 1 294 000 € au BP 2025, soit une augmentation de 1 %. Reconduction de la dépense TSH malgré la hausse des coûts de transport par optimisation des circuits montant identique à 2024 soit 940 000 €. Pas de contribution annuelle (19 000 €) à la CAF au titre du fonds d'action social d'urgence (FASU), en raison de la trésorerie disponible. Pour les autres dépenses du PSD (dont le Fonds de secours c'est 354 000 € prévus pour 2025, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2024.

Le projet de délibération est le suivant :

Considérant l'évolution des crédits consacrés aux établissements ou services sociaux et médico-sociaux :

- Approuve l'inscription de 354 000 € de crédits de fonctionnement sur les lignes transversales du Pôle Solidarité départementale.
- Approuve l'inscription de 940 000 € au titre du Transport Scolaire Handicapé.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour statuer sur l'ensemble des conventions de mise en œuvre de ce budget.

Considérant l'évolution des crédits consacrés aux établissements ou services sociaux et médico-sociaux qui permet d'assurer à travers le paiement des prix de journée et des dotations, en lien avec : l'impact des plans pluriannuels d'investissement (PPI) sur les budgets des établissements et des services de la Protection de l'Enfance ; la prise en compte d'équipements et de moyens nouveaux, conformément au Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et au Projet pour le Cantal 2021-2030 ; les évolutions réglementaires qui s'imposent au financeur ;

- approuve l'inscription des 28 396 500 € de crédits de fonctionnement au titre de la Politique Enfance Famille.
- donne délégation à la Commission Permanente pour statuer sur l'ensemble des conventions de mise en œuvre de ce budget.

Considérant l'évolution des crédits consacrés aux établissements ou services sociaux et médico-sociaux qui permet d'assurer le portage de la politique Autonomie à travers le paiement des prix de journée et des dotations, en lien avec : la poursuite de l'accompagnement financier des services de maintien à domicile en lien avec les revalorisations salariales successives ; l'impact des PPI sur les budgets des établissements et services personnes âgées et personnes handicapées ; la prise en compte d'équipements et de moyens nouveaux, conformément au schéma de l'autonomie et au projet pour le Cantal 2021-2030 ; les évolutions réglementaires qui s'imposent au financeur ;

- Approuve l'inscription des 81 514 080 € de crédits de fonctionnement au titre de la Politique Autonomie.
- Fixe la part d'évolution des moyens de reconduction (charges brutes et recettes atténuatives) pour les établissements et services du secteur PH qui n'ont pas encore signé de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et les établissements et services du secteur personnes âgées, autres que les EHPAD, à un taux cible de 2 %. Ce taux sera individualisé en fonction des problématiques de chaque établissement.

- Fixe la part d'évolution des moyens pour les établissements et services du secteur PH entrés en CPOM à un taux cible de 2 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM. Ce taux sera individualisé en fonction des problématiques de chaque établissement.
- Fixe la part d'évolution des moyens de reconduction (charges brutes et recettes atténuatives) pour les EHPAD qui n'ont pas encore signé de CPOM à un taux cible de 3 %. Ce taux sera individualisé en fonction des problématiques de chaque établissement.
- Fixe la part d'évolution des moyens pour les EHPAD entrés en CPOM à un taux cible de 3 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM. Ce taux sera individualisé en fonction des problématiques de chaque établissement.
- Maintient l'aide exceptionnelle en investissement aux EHPAD en difficulté, d'un montant de 100 000 €, et autorise la Commission Permanente à signer les différentes conventions afférentes.

Si le Département n'est pas retenu dans le cadre de l'expérimentation de la fusion des sections Dépendance et Soins en 2025 :

- Fixe la valeur du point GIR départemental à hauteur de 7,60 €.
- Fixe les modalités de calcul du forfait global dépendance.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour statuer sur l'ensemble des conventions de mise en œuvre de ce budget.

Considérant l'évolution des crédits consacrés aux politiques d'action sociale, d'insertion et de logement en lien avec les évolutions réglementaires qui s'imposent au financeur :

- approuve l'inscription des 14 487 800 € de crédits en fonctionnement au titre de la politique Insertion Logement.
- donne délégation à la Commission Permanente pour statuer sur l'ensemble des conventions de mise en œuvre de ce budget.

Avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de parole sur ce rapport ? Valérie RUEDA.

#### **Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2**

Il s'agit d'une délibération importante qui concerne un très gros budget du Département dans le cadre de la politique Cantal au cœur des solidarités. Nous ne comprenons pas très bien la décision de supprimer le soutien financier du Département pour plusieurs acteurs de l'action sociale qui œuvrent sur notre territoire et pour nos habitants. La suppression de ce soutien aura plusieurs impacts directs et indirects. Tout d'abord pour les bénéficiaires qui vont être privés d'un accompagnement indispensable, pour les salariés de structures qui, pour certains, vont se trouver peut-être sans emploi, pour notre territoire qui va perdre des actions essentielles réalisées par ces associations dans la construction d'une société solidaire et inclusive, dans un contexte de plus en plus difficile. Investir dans le travail réalisé par les différents acteurs, c'est investir dans l'avenir de nos jeunes, de nos familles, de nos concitoyens les plus vulnérables. Le constat que l'on fait, c'est que ce sont encore les populations les plus fragiles qui vont faire les frais de cette décision.

En fait, de qui parlons-nous ou plutôt de quoi parlons-nous ? Nous parlons là d'insertion de personnes en situation de handicap, de prévention et d'accompagnement de jeunes fragilisés qui évoluent dans un environnement difficile, de familles qui ont besoin d'un accompagnement dans leur vie quotidienne, de personnes qui souffrent de troubles psychiques, de nos aînés.

Le choix que vous vous apprêtez à faire, argumenté par une nécessité comptable parfois nous semble périlleuse, puisqu'il va retarder les délais de prise en charge, restreindre l'accompagnement et le suivi de nombreux

bénéficiaires. Nous doutons de l'économie sur le moyen et le long terme. Ces décisions vont nuire à notre cohésion sociale et à l'avenir des plus vulnérables d'entre nous.

Donc nous nous opposerons à cette délibération.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autres demandes de prises de parole sur ce rapport ?

Déjà, je crois que le poids des mots, c'est important. Ce ne sont pas des suppressions d'actions ou autres, parce que, si vous m'avez bien écouté, systématiquement j'ai dit « on maintient les politiques publiques. On réinternalise certaines politiques publiques dans le cadre d'une bonne gestion ». Certes, il y a quelques diminutions de financement qui feront l'objet d'arbitrage après effectivement mesure. Mais si j'en reviens au niveau du fonds d'aide aux jeunes, pourquoi externaliser un fonds d'aide aux jeunes, alors que nous pouvons assumer sa gestion en interne ? Ça me semble être de la bonne gestion, chose qui est faite.

Certainement que vous pensiez au CLIC d'Aurillac, là nous avons capacité à réinternaliser son action et l'accueil du public et de l'assumer directement par nos services sur Aurillac. Sur d'autres publics, on en a parlé et ça a été l'objet de la présentation, la MDPH a capacité à traiter des dossiers et le service Insertion peut aussi prendre en charge des personnes en situation particulière.

Sur ce qui est de la prévention, nous la maintenons puisque nous contribuons et il est prévu de conserver (schématiquement) une enveloppe de l'ordre de 200 000 €, ce qui reste important. Ça nécessitera certainement de revoir les objectifs dans les bilans parce que, lorsque le service de prévention met dans ses bilans des enfants de zéro à cinq ans, je me dis que ce n'est pas trop le public qui peut être visé. Donc, il y a certainement une remise à plat qui est à faire, des compétences de chacun et des moyens qui y sont attribués, chose qui est faite, mais, comme j'ai eu l'occasion de le dire, il n'y a pas de suppression de politique publique. Je ne sais pas si cette réponse vous satisfait, certainement pas, mais c'est au moins ce que je pouvais dire.

Par rapport au budget global, pour revenir sur l'Autonomie, je voudrais réinsister sur tout ce qui a été fait au niveau de l'appui aux EHPAD. C'est vrai qu'on avait mené un programme important d'appui aux EHPAD, à la fois sur l'augmentation des taux directeurs, du tarif qui était important sur les deux précédentes années, puisqu'on a fait une année à 6 % et une année à 4 % (me semble-t-il). C'est tout ce qui a été fait sur la mise en place des tarifs différenciés. Je m'inquiète d'ailleurs qu'aujourd'hui, l'ensemble des établissements n'ait pas pris la décision. Puis, il y a eu l'enveloppe exceptionnelle de soutien à la trésorerie de 2 M€ qui a été attribuée. Ça, c'est le passé. Aujourd'hui, on est sur un appui après avoir fait des constats souvent de difficultés de gouvernance et de gestion. On est sur la création d'une cellule d'appui, d'une cellule de gestion. C'est en lien avec la DGFiP. On a informé la CNSA et bien évidemment le Ministère, du souhait que l'on avait de pouvoir mettre cette cellule de gestion auprès des établissements, de manière à être plus efficaces et surtout d'arriver à anticiper des situations financières difficiles.

Pour la fusion Dépendance/Soins, on attend cette fameuse Loi de Finances, puisque nous étions dans les 20 premiers Départements à avoir postulé. Il y a eu un certain enthousiasme parce que je crois que ce sont 23 ou 26 Départements qui ont finalement fait la demande. Le Gouvernement avait prévu de faire adopter cette fusion à titre expérimental sur la totalité de ces 23 ou 26 Départements, lors du vote du budget. Qu'en sera-t-il ? On ne peut que souhaiter que celle-ci arrive.

Sur le handicap, la MDPH, vous avez vu et ça a été souligné dans les chiffres, une baisse du déficit, du coût, parce que, là aussi, on recherche de la mutualisation de services pour faire baisser les coûts. Je rappellerai que jusque-là, tous les appels qui ont été faits par le Département auprès des partenaires de la MDPH (j'entends l'État, les

différentes caisses ou autres), ça n'a pas ému grand-monde de savoir que la MDPH était en déficit et c'est le Département systématiquement qui est venu combler celui-ci.

Sur l'ASE, les chiffres parlent d'eux-mêmes. On a vu ces courbes des enfants bénéficiant de mesures, sous la protection du Département. Vous avez vu qu'un des objectifs, c'est l'élargissement de la capacité d'accueil, avec notamment un effort fait sur l'accompagnement en milieu ouvert.

Tout ça pour dire que l'effort qui est fait par le Département, quand on parle de plus de 160 M€, 68 % du budget, il serait faux de dire que ce n'est pas une priorité.

Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole sur ce rapport ? Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Je voudrais revenir sur ces deux associations qui ont pu avoir des subventions revues à la baisse. À l'heure où nous avons des budgets contraints, il est vraiment essentiel, puisque nous en avons les moyens, de réinternaliser cet accompagnement de nos publics vulnérables. On ne laisse personne sur le chemin. Je pense qu'on peut se féliciter de tout ce que le Département peut mettre en œuvre pour nos publics vulnérables.

Je voudrais souligner aussi ce taux directeur pour les EHPAD. On a des Départements qui ne font aucune hausse par rapport à ce taux directeur. On ne peut pas dire aujourd'hui qu'on va laisser des personnes sur le bord de la route. Je pense qu'on peut se féliciter de cet accompagnement.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prises de parole ? Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci. On prend acte de la volonté de réinternaliser un certain nombre de missions à la MASP, ou autres. Ça veut dire que les effectifs vont devoir croître parce qu'il ne me semble pas que, dans les services sociaux, les personnels se tournent les pouces. Ils sont déjà bien saturés par ce qu'ils ont à faire. En même temps, il y a un problème de méthode parce que certaines actions sont réinternalisées, donc peut-être une croissance RH de nos services, mais l'annonce a été très tardive, en fin d'année. Les préparations de budget ont été impactées dans le tissu associatif qui rendait des services auprès des personnes les plus vulnérables et qu'ils ne pourront plus rendre. Je pense par exemple à Cap Social qui prend en charge les plus précaires des personnes en situation de handicap. On est vraiment sur le public le plus vulnérable du plus vulnérable. Donc, ce service va probablement être très fortement impacté. Il y en a d'autres, c'est une liste à la Prévert, mais on ne va pas faire la liste de toutes les associations ou de tous les partenaires qui vont subir un coup de rabot.

Alors, à entendre vos réponses, Monsieur le Président et Madame BEAUDREY, ça me fait penser à une réplique que Sacha GUITRY a mise dans la bouche d'Édith PIAF, à force de dire « ça ira, ça ira », le peuple finira par le chanter.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Que répondre à votre esprit poète aujourd'hui, Monsieur FRECHOU ? Simplement, il y a des choix qui peuvent être faits et, comme je l'ai dit sur tout ce qui est prévention, nous conservons des moyens. On le voit différemment lorsque j'ai donné quelques chiffres sur les rapports qui me sont transmis sur la prévention et me dire que l'on va avoir des enfants de zéro à cinq ans, pour moi, ce n'est pas de la prévention de rue. De même, un certain nombre de publics relèvent de l'ASE, ceux qui sont suivis puisqu'on les suit également. Puis, un public de 19 ans à 25 ans qui, eux, pourraient rentrer dans les contrats jeune majeur que le Département s'est efforcé à déployer aujourd'hui

et on a augmenté considérablement leur nombre, ces dernières années. Donc, on n'a certainement pas de leçon à recevoir à ce niveau-là.

Concernant le public ayant différents handicaps, là aussi, on a deux outils importants qui fonctionnent très bien. Nous avons une MDPH qui, aujourd'hui, est certainement dans les plus performantes au niveau national en termes de délai et de suivi des dossiers. Puis, nous avons la mission Insertion également, qui fait un excellent travail et je suis fier de pouvoir le dire. Mais je crois que ce que l'on s'applique ou ce que l'on essaie de s'appliquer au sein du Département, qui est la recherche d'efficience dans nos services, l'ensemble doit être capable de les rechercher.

De même, nous nous mettons à disposition bien évidemment pour appuyer la recherche de cofinancements. C'est vrai qu'il y a énormément de possibilités sur des cofinancements européens. Encore faut-il que l'ensemble des partenaires souhaitent y répondre, même si, parfois, ça génère un peu de surcroît administratif. On a l'habitude des fonds européens, on sait ce qu'il en est. Ceci dit, on ne peut pas se reposer essentiellement sur les financements du Conseil départemental, sans s'interroger sur les cofinancements possibles qu'ils soient de l'Europe, qu'ils soient de l'État également parce qu'il peut y avoir des cofinancements au niveau de l'État ou alors purement local.

D'autres demandes de prises de parole ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Simplement, je crois que vous avez compris qu'on ne votera pas cette délibération.

Je voudrais rajouter que je ne me satisfais pas de l'augmentation du financement de 3 % pour les EHPAD. Non pas qu'il y a bien évidemment des Départements qui n'ont pas voté ces 3 % et je l'entends. Sauf qu'on avait un tel décalage avec 38 EHPAD en difficulté financière, que c'est une résultante historique du refus d'augmenter l'APA en établissement. Donc aujourd'hui, on vote 100 000 € de dépenses de soutien exceptionnel. On a déjà voté 2 M€ pour des EHPAD en difficulté. L'avenir, on ne sait pas comment ça va évoluer, puisqu'on sait qu'il y a des EHPAD encore une fois, en difficulté. Donc les 3 %, quand on obtient à peu près 10 % ou 9,85 % de recettes supplémentaires au titre de l'action sociale et qu'on accorde globalement 3 % de plus à l'APA, c'est un choix qui s'inscrit dans une continuité qui ne réglera pas le problème. C'est tout ce que je peux en dire. Après, on a 38 établissements, il y a peut-être des questions plus fondamentales qui doivent se poser. Mais la résultante est là, c'est qu'il y a d'abord beaucoup de bénéficiaires dans nos EHPAD qui peuvent être en difficulté et puis il y a du personnel derrière ces EHPAD. Donc, c'est un sujet qui nécessite de faire face tous ensemble, là, pour le coup, aux difficultés structurelles que connaît ce secteur.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Monsieur MATHONIER, vous ne pouvez pas reprocher au Département d'avoir aidé les établissements en difficulté. Ça, je ne peux pas l'entendre. Est-ce que les personnes aujourd'hui qui sont en EHPAD peuvent payer, Monsieur MATHONIER ? Elles n'ont pas les moyens. Effectivement, il faudra réfléchir, mais je ne peux pas vous entendre dire que 3 %, le taux directeur... Je vous promets que, par rapport à certains Départements que je connais bien, il n'est pas à cette hauteur et que le Département a fait son maximum pour aider les établissements en difficulté.



**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je pense que vous ne m'avez pas compris. Je ne dis pas que 3 %, ce n'est pas bien, au contraire. Ce sont les politiques précédentes qui n'ont pas favorisé le point d'équilibre et qui n'ont jamais fait face à l'augmentation des charges structurelles, que ce soit l'énergie, le salaire, etc. De fait, on a contraint nos EHPAD et sur 38 EHPAD, il y en a 30 qui sont en situation de déficit sur l'hébergement.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Quelques points de réponse. Déjà les 3 %, sachez que c'est une masse globale et que l'évolution sera adaptée en fonction des établissements, donc, certains établissements pourront avoir une progression supérieure et d'autres un peu moindre. Aujourd'hui, on s'est attachés à faire un exercice pour mesurer les réels coûts de revient constatés des EHPAD. C'est surprenant, puisqu'on arrive du simple au double, d'un établissement à un autre. Une fois qu'on a ces chiffres, encore faut-il savoir quelle est l'efficacité de la gestion. Est-ce qu'on est en sureffectif ou pas ? Quels sont les coûts divers et variés ? Donc, il y a un travail important de gestion. D'où l'opportunité de créer cette cellule d'appui à la gestion auprès des établissements, parce qu'il y a un travail important en termes de gestion de l'ensemble des établissements. Vous avez des établissements où les résultats économiques sont pour le moins particuliers au vu des équilibres proposés. Je pense qu'il y a un travail essentiel qui est à réaliser.

Cette déficience, parfois, peut être causée aussi par des manques de gouvernance. C'est vrai qu'on a trop d'établissements qui fonctionnent seuls, sans direction ou avec des directions beaucoup trop faibles (en termes de temps et d'ETP consacré à l'établissement), ce qui fait que l'on a des difficultés pour suivre, pour anticiper, etc. Puis, il serait bon aussi que l'ensemble des établissements valident les tarifs différenciés, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Donc, on ne peut pas tout demander. Il faut aussi que les établissements qui relèvent soit du local, soit de l'associatif, soit des formules juridiques qu'ils ont choisies, prennent leur responsabilité en la matière. Toujours est-il qu'après des augmentations de l'ordre de 4 % et de 6 % (si je me rappelle bien), nous proposons un taux de 3 %. Je ne sais pas si on peut dire qu'on rattrape le retard, mais on essaie de répondre à ce sujet important, qui n'est pas un sujet exclusivement cantalien, qui est un sujet national. C'est pourquoi, au niveau de l'ADF, on milite souvent pour avoir cette fameuse loi Grand âge qui devrait permettre, entre autres, de régler et d'apporter des solutions sur le financement de ce type d'établissement.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions, j'en ai compté quatre. Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant qui est l'actualisation du règlement départemental d'action sociale, le règlement intérieur. C'est toujours Dominique BEAUDREY qui nous le rapporte.

## **11. Actualisation du Règlement départemental d'Action sociale - Adoption du règlement intérieur du Fonds de secours d'urgence départemental**

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de modifier le règlement départemental d'action sociale pour y intégrer deux évolutions : le règlement intérieur du fonds de secours d'urgence départemental et les modalités d'attribution de l'aide sociale, services ménagers. Il vous est proposé d'approuver l'actualisation de notre règlement départemental d'action sociale. Pour mémoire, ce règlement a pour objet de préciser l'ensemble des droits de chacun à l'action sociale relevant du Département.

Cette nouvelle version intègre les modifications suivantes :

- L'insertion en annexe du règlement intérieur du fonds de secours d'urgence départemental. Ce fonds permet d'octroyer une aide financière aux Cantaliens ayant des revenus modestes, confrontés à une difficulté financière

importante et justifiant de leur adhésion à un accompagnement social. Ce fonds extra-légal ne relève pas d'une exigence réglementaire particulière. Son attribution reste à l'appréciation du Président du Conseil départemental, sur la base d'une évaluation sociale réalisée par les services de la Direction Action sociale, Emploi, Insertion et Logement.

- L'insertion des modalités d'attribution de l'aide sociale, services ménagers. Il s'agit d'une aide au maintien à domicile pour des personnes de plus de 65 ans non éligibles à l'APA, ayant de faibles ressources. L'aide mensuelle octroyée est limitée à six heures. Le règlement vient aussi préciser les conditions d'éligibilité de cette aide, ainsi que les modalités d'instruction, d'attribution et de versement. Le règlement précise également le contrôle d'effectivité pouvant être opéré par le Conseil départemental.

Le projet de délibération est le suivant :

Considérant qu'il convient de modifier le règlement départemental d'aide sociale afin d'intégrer les délibérations, les arrêtés et les conventions adoptés par le Département depuis sa dernière actualisation ;

Considérant qu'il convient d'intégrer les modifications au règlement intérieur avec le fonds de secours d'urgence départemental et les modalités d'attribution de l'aide sociale, services ménagers et insertion de la délibération adoptant ces modalités ;

- Approuve le règlement intérieur du fonds de secours d'urgence départemental (annexe 1) entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Approuve la modification du règlement départemental d'aide sociale (annexe 2) qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation qui est une présentation technique.

Y a-t-il des demandes de prises de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons sur la convention de gestion entre le Conseil départemental et le Groupement d'intérêt public « Maison Départementale des Personnes handicapées du Cantal ». C'est Mireille LEYMONIE qui nous le rapporte.

## **12. Convention de gestion entre le Conseil départemental et le Groupement d'intérêt public « Maison départementale des Personnes handicapées du Cantal »**

### **Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes**

Merci, Monsieur le Président. Ce rapport est une actualisation de la convention financière passée entre le Département et la Maison départementale des Personnes handicapées. Celle-ci est un groupement d'intérêt public placé sous la tutelle administrative et financière du Département. Une convention de gestion signée en 2009 précise les relations financières et de gestion entre le Département et le GIP MDPH. Plus concrètement, les moyens mis à disposition gratuitement et les moyens facturés. Compte tenu de l'évolution du contexte organisationnel intervenu en 2018 avec l'intégration de la MDPH à la direction Maison départementale de l'autonomie, du nouveau système d'information harmonisé des MDPH et des évolutions réglementaires notamment sur la durée des droits (droits à vie notamment), une mise à jour des moyens actés dans cette convention de gestion s'avère nécessaire.

Il s'agit en fait d'ajuster notamment : les prestations assurées par le Département ne faisant pas l'objet d'un remboursement par le GIP MDPH, c'est-à-dire valorisation de l'accueil et du suivi statistique de l'activité ; les prestations assurées par le Département faisant l'objet d'un remboursement par le GIP MDPH : en actualisant la

liste des postes dont le financement est transféré par l'État, tels que les cinq postes administratifs mis à disposition par l'État lors de la création du GIP et non remplacés actuellement, suite à des mises à la retraite ou à des mobilités, en actant que seules les dépenses liées à la maintenance du système d'information harmonisé de la MDPH feront l'objet d'une refacturation par le Département. Donc, les personnels du Département seront mis à disposition à titre gratuit.

Il est précisé que cette présente convention de gestion met fin à la précédente, signée le 24 juillet 2009 entre le Département et le GIP, et qu'elle a été soumise et adoptée à la Commission exécutive du GIP le 25 novembre dernier.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver la convention de gestion entre le Conseil départemental et le Groupement d'intérêt public MDPH du Cantal,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole sur ce rapport ? Ce rapport a été voulu pour clarifier un peu les relations entre le Département et la MDPH. Nous avons un fonctionnement particulier et surtout, nous sommes seuls à le faire fonctionner, puisque, lorsqu'on allait chercher l'ensemble des intervenants, que ce soit l'État, la CNSA ou autres, pour dire « nous avons besoin de votre appui pour continuer à assurer un équilibre financier équitable entre l'ensemble des Départements et l'ensemble des autres partenaires », dans le meilleur des cas, nous avons une réponse négative à part un ou deux, mais, dans la majorité des cas, personne ne répondait à nos appels. Donc, il semble nécessaire d'une part, de faire un travail de recherche d'efficience avec les services et de bien cadrer, de bien définir ceux qui font l'objet d'une valorisation et d'un remboursement et ceux qui concernent une mutualisation des moyens.

Des demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas. Donc, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à la convention entre le Conseil départemental, la MDPH et la Communauté de Communes de Gentiane, gestionnaire du CLIC du Haut-Cantal. C'est Mireille LEYMONIE qui nous le rapporte.

### **13. Convention entre le Conseil départemental du Cantal, la Maison Départementale des Personnes handicapées et la Communauté de Communes du Pays Gentiane, gestionnaire du CLIC du Haut-Cantal**

#### **Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes**

Il s'agit là de fixer par convention les actions du CLIC du Haut-Cantal en faveur de la MDPH, pour l'accueil de premier niveau des personnes en situation de handicap sur le territoire du CLIC et pour le Département, pour la coordination des services auprès des personnes âgées et notamment l'évaluation de l'APA. Une convention de partenariat signée le 19 octobre 2021 entre le Conseil départemental, le GIP MDPH et la Communauté de Communes du Pays Gentiane, gestionnaire du CLIC du Haut-Cantal, relative aux modalités de coordination des services en faveur des personnes en situation de handicap et de l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus, est actuellement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette nouvelle convention a pour objet de déterminer : la territorialisation de l'accueil et en particulier celui des personnes en situation de handicap ; la professionnalisation de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ; l'harmonisation et la simplification du traitement des demandes.

Ainsi, une nouvelle convention prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est proposée pour une durée de trois ans. Cette nouvelle convention prévoit le maintien de l'essentiel des modalités de coordination existantes. Elle s'enrichit cependant d'éléments nouveaux : un volume d'activité annuel cible pour le CLIC du Haut-Cantal ; la précision concernant le délai de réalisation des évaluations APA ; la mise en place d'un Comité technique.

La subvention annuelle prévue jusqu'alors est maintenue à l'identique dans la convention proposée, soit 51 671 € par an.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération :

- d'approuver la convention tripartite entre le GIP de la MDPH, la Communauté de Communes du Pays de Gentiane, gestionnaire du CLIC du Haut-Cantal, relative aux modalités de coordination des services de la Maison départementale de l'autonomie de Mauriac et de Saint-Flour, en faveur de l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le montant de la contribution financière versée par le Conseil départemental à la Communauté de Communes du Pays de Gentiane est de 51 671 € par an.
- d'autoriser le Président du Conseil départemental du Cantal ou son représentant à signer ladite convention.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

Je voudrais à titre personnel, me féliciter du renouvellement de cette convention avec le CLIC du Haut-Cantal parce que sur notre territoire, le Nord Cantal, les salariées du CLIC sont compétentes et réactives et, quand on a besoin d'elles, elles savent nous aider au mieux dans l'accompagnement pour les dossiers. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Merci. Je me félicite pour le Haut-Cantal de bénéficier de ce financement et de la compétence de vos salariés. Je vous assure que les salariés du CLIC du CCAS d'Aurillac étaient très compétents. C'est une perte de substance qui, malheureusement, se préfigure.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Comme je l'ai dit, ça a fait l'objet d'une décision et j'ai considéré que nous avions des agents à Aurillac qui étaient en capacité d'accueillir le public. Mais en même temps que je vous écoute, Monsieur MATHONIER, vous auriez dû vous appliquer ça lorsque le CCAS a pris la décision de ne plus intervenir sur Arpajon-sur-Cère. Donc, ce sont des interventions qui sont sélectives. Ça relève des décisions de chacun, mais effectivement, ayant les moyens sur Aurillac, la proposition est de ne pas reconduire le CLIC avec Aurillac parce que le Département assumera l'accueil. Par contre, sur le Nord Cantal, nous n'avons pas capacité à pouvoir accueillir les bénéficiaires que ce soit en nombre ou autres.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Oui, mais vous savez la problématique spécifique d'Arpajon-sur-Cère. Ils n'ont pas participé au financement parce qu'il n'y avait pas que les dossiers APA.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Vous me parlez de qualité de service, je vous réponds sur la qualité de service et non pas financier.

**Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Je vais peut-être répondre par rapport au CLIC. Sur la commune d'Arpajon-sur-Cère, une commune de 6 500 habitants, le CLIC accompagnait 10 personnes sur Arpajon-sur-Cère, qui ont reçu un courrier très désobligeant de la part du CLIC d'Aurillac. Ces personnes-là, aujourd'hui, sont prises en charge par les assistantes sociales du Département et par celles de la CARSAT, puisqu'il ne faut pas oublier que la CARSAT intervient aussi dans ce dispositif. Voilà ce que je voulais dire.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette précision. Je ne vais pas rentrer dans les débats purement locaux. On va rester au niveau départemental.

Pour la validation de ce rapport, y a-t-il des oppositions ? L'opposition s'oppose, donc quatre. Donc, nous approuvons ce rapport.

Jean MAGE, un remords ?

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Non, pas de remords, Monsieur le Président, mais simplement pour essayer de trouver une logique et une cohérence : si je comprends bien, les élus d'Aurillac réagissent parce que le CLIC d'Aurillac a fermé et que les services vont être assurés par ceux du Département. Par contre, ils s'opposent à ce qu'en milieu rural, où les services du Département sont loin et bien moins complets, on maintienne un CLIC. J'ai du mal à comprendre.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Moi aussi, mais ça relève des décisions de chacun.

Nous passons au rapport suivant, le rapport 14, rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux. C'est Marie-Hélène CHASTRE qui nous le rapporte.

**14. Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux et aux assistants maternels pour l'accueil des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance :  
Montants des prestations accordées au titre de l'année 2025**

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Merci, Président. Il s'agit là d'un rapport relatif aux différents éléments qui composent la rémunération des assistants familiaux. Ce rapport est technique, annuel et nécessaire aux services pour calculer la rémunération des assistants familiaux.

Il nous est proposé de reconduire en 2025, selon les mêmes modalités que l'année 2024, les éléments concernant la rémunération et l'indemnité d'entretien versées aux assistants familiaux et aux assistants maternels pour l'accueil des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Je rappelle que le coefficient multiplicateur de l'indemnité d'entretien avait été revalorisé en 2024 de 2,86 %.

La rémunération et l'indemnité d'entretien des assistants familiaux et assistants maternels recrutés par l'ASE restent identiques à 2024. Cependant, de nouvelles indemnités sont proposées à compter de 2025, comme : la prise en charge du coût d'achat d'un téléphone portable pour tout nouvel assistant familial ; une indemnité spécifique pour l'accueil d'un premier enfant de 0 à 10 ans ; la majoration de l'indemnité pour les vacances de l'enfant confié avec sa famille d'accueil.

Les prestations pour l'enfant confié restent identiques à 2024 qu'il s'agisse par exemple de l'indemnité d'argent de poche, d'habillement, d'activités extrascolaires. Le montant de l'indemnité annuelle de rentrée scolaire 2025-2026 sera lui, arrêté une fois connues les aides de droit commun.

Il est proposé de maintenir la possibilité du versement d'une prime de cooptation qui serait accordée à une assistante familiale du service de l'ASE du Cantal dont l'intervention a été décisive pour permettre le recrutement de l'un de ses futurs collègues. Cette prime est d'un montant de 500 €.

Afin de permettre le maintien des liens, un contrat peut être établi entre le Président du Conseil départemental et son ancienne famille d'accueil pour permettre à l'enfant de garder le lien à travers des séjours ponctuels. Si cette prestation n'ouvre pas droit à rémunération, il est proposé de reconduire la possibilité du versement des indemnités pour compenser les frais générés par ce type d'accueil.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de déterminer pour l'année 2025, les bases des rémunérations et les indemnités versées aux assistants familiaux et assistants maternels pour l'accueil de mineurs et de jeunes majeurs pris en charge par l'ASE, ainsi que les bases de prestations qui leur sont accordées,
- de valider la possibilité du versement d'un soutien financier aux anciens assistants familiaux qui conviennent d'accueillir un enfant qui leur était confié en vue de permettre à ce dernier un maintien des liens. Chacun des séjours ainsi organisés fait l'objet d'une contractualisation convenue entre le tiers et le Président du Conseil départemental. Ses termes précisent les indemnités accordées selon le barème appliqué aux assistants familiaux en activité auprès du service ASE.
- de valider la possibilité du versement d'une prime de cooptation d'un montant de 500 € aux assistants familiaux dont l'intervention a permis le recrutement d'un nouvel assistant familial par l'ASE du Cantal sur présentation d'une attestation sur l'honneur de l'assistant familial recruté.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Les assistants familiaux, c'est toujours un sujet important, on cherche à susciter des vocations et à recruter. On a une population qui ressemble à la population cantalienne et aux classes d'âge et donc, dans les cinq à dix ans qui viennent, on va perdre énormément d'assistants familiaux. Le recrutement est essentiel, même si on sait que, lorsque quelqu'un est agréé, lorsque quelqu'un rentre dans le dispositif, bien souvent – et je regarde Hervé TRÉMOUILLE – c'est pour un enfant, pour débiter, alors que quelqu'un qui arrive en fin de carrière, qui a son agrément, peut en avoir un, deux, trois, même un peu plus. Même, si on garde le même nombre d'assistants familiaux, on constate une baisse de capacité d'accueil et c'est un sujet important eu égard à l'évolution de la courbe que l'on a vue tout à l'heure sur les enfants à prendre en charge.

Sur ce rapport, pas de questions particulières ? Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

On passe au rapport 15, convention de délégation à l'UDAF des dispositifs de parrainage et de mentorat au bénéfice des enfants confiés à l'ASE et c'est toujours Marie-Hélène CHASTRE.

## 15. Convention de délégation à l'UDAF15 des dispositifs de parrainage et mentorat au bénéfice des enfants confiés à l'ASE

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Il s'agit là d'une convention nouvelle avec l'UDAF du Cantal pour mettre en place des parrains auprès des enfants confiés à l'ASE.

La loi dite « loi Taquet » prévoit la mise en place d'un dispositif de parrainage et un dispositif de mentorat au bénéfice des enfants confiés à l'ASE. Le parrainage vise à créer des liens de confiance avec une personne qui n'appartient pas à l'institution. Il se traduit par la réalisation d'activités correspondant aux attentes des enfants en leur donnant accès à de nouveaux horizons sociaux et culturels grâce à la rencontre de personnes et à la découverte de nouvelles activités.

La finalité du mentorat est davantage tournée vers le parcours scolaire et les études ainsi que l'insertion professionnelle. Les mentors interagissent régulièrement avec les jeunes pour leur donner des conseils, partager leurs expériences ou encore mettre à disposition leurs connaissances et leurs réseaux afin de les aider à bâtir une orientation scolaire, d'études ou un projet professionnel.

La convention qui vous est présentée indique les modalités de délégation et de financement de ces dispositifs à l'UDAF qui sera chargée du recrutement, de la formation, de l'accompagnement et du suivi des parrains/mentors, pour un coût total de 105 479 € pour les deux années 2025 et 2026.

Le Département apportera sa contribution à ce dispositif à hauteur de 20 000 €, soit 10 000 € par an. L'UDAF bénéficiant par ailleurs de fonds européens pour compléter le financement de l'action.

Il nous est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- D'approuver la convention de partenariat établie entre le Conseil départemental et l'UDAF du Cantal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention,
- De décider d'accorder à l'UDAF une subvention de 20 000 € au titre des années 2025 et 2026, répartie comme suit : 2025 10 000 € et 2026 10 000 €.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Simplement une question : ce dispositif existait avant ou c'est un nouveau qui est mis en place à partir de 2025 ?

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Non, c'est nouveau.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Il n'y avait donc pas de parrainage, ça n'existait pas ?

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Non, c'est mis en place pour viser à diminuer le nombre d'enfants placés.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je comprends bien, c'était une question purement technique.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Voilà ! C'est un nouveau dispositif, ce qui démontre que ce n'est pas que pour réduire – comme certains pourraient le laisser penser –, on va sur de nouveaux dispositifs, on y va avec des partenaires extérieurs et on y va aussi avec des financements complémentaires de l'Europe, je crois que ça illustre très bien ce que je disais tout à l'heure.

Sur ce dispositif qui va démarrer, y a-t-il des demandes de prise de parole ou des demandes de complément d'information ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant qui est le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024, c'est l'avenant n° 2 au contrat et c'est toujours Marie-Hélène CHASTRE qui nous le rapporte.

**16. Avenant n° 2 au Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024****Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Merci. Il s'agit de l'avenant qui vient clôturer la Stratégie Prévention et Protection de l'Enfance 2022-2024. Il est proposé d'examiner un nouvel et dernier avenant au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance qui prend fin au 31 décembre 2024, permettant rétroactivement d'actualiser les actions et leurs objectifs pour l'année 2024 et de définir les crédits alloués par l'État pour la réalisation de ces actions.

Le niveau d'engagement demeure identique aux années antérieures, à savoir les cofinancements de 50 % État et 50 % Conseil départemental avec possibilité de valoriser des moyens existants : temps agents et/ou actions.

Ainsi, sous réserve de l'atteinte des objectifs, l'État apporte un soutien financier au Conseil départemental à hauteur totale maximum de 813 000 € en 2024 répartis comme suit : 600 000 € au titre de la Loi de Finances, versés par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cantal ; 93 000 € au titre du Fonds d'intervention régional (FIR), versés par l'ARS pour les actions relevant de sa compétence ; 120 000 € au titre de l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie, versés par l'ARS directement aux porteurs de projets de l'Unité socio-éducative médicalisée pour adolescents (USEMA, projet toujours en cours d'élaboration).

Concernant le versement des crédits du Fonds d'intervention régional (FIR), au regard du retard de la signature de cet avenant lié à la parution tardive de l'instruction ministérielle, une convention financière avec l'ARS est nécessaire pour permettre de mobiliser les crédits 2024 au-delà de la date butoir fixée à novembre.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant que l'instruction ministérielle définissant le cadre financier pour l'année 2024 n'est parue que le 10 août 2024, un nouvel avenant est nécessaire à ce contrat départemental prenant fin au 31 décembre 2024, permettant rétroactivement d'actualiser les actions et leurs objectifs pour l'année 2024 :

- De définir les crédits alloués par l'État pour la réalisation de ces actions,
- D'approuver l'avenant n° 2 au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024 à intervenir avec l'État, l'ARS et les contrôleurs budgétaires en région,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant,
- D'approuver la convention annuelle d'objectifs et de financement au titre du Fonds d'intervention régional pour l'année 2025 avec l'ARS,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.



**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation très complète. C'est vrai qu'on va valider un avenant 2022-2024 et on est le 16 décembre ! Il est donc temps de le faire, mais tout le monde a compris qu'une instruction ministérielle n'était pas sortie, nous mettant en difficulté vis-à-vis de cette convention. C'est pour un objet et un financement importants, donc on s'exécute en présentant cet avenant.

Y a-t-il des questions particulières sur ce rapport ? Simplement, sur l'USEMA, un appel à projets avait été produit, il n'a pas été concluant dans son rendu, soit que les projets ne présentaient pas la qualité suffisante, soit que les coûts qui étaient hors d'atteinte étaient également jugés hors d'atteinte par l'ARS. Comme c'est un outil important pour notre politique de protection de l'enfance, l'idée n'est pas d'annuler ce projet, mais de relancer un appel à projets. On discute aujourd'hui avec différents partenaires qui pourraient assumer le portage, mais également avec les cofinanceurs, de manière à voir comment on peut envisager sa mise en place.

S'il n'y a pas de questions particulières, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous restons dans la jeunesse, puisque là, c'est le rapport 17 et c'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

### 17. Jeunesse

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci de pouvoir rester un peu dans la jeunesse. Plus sérieusement, il est proposé de poursuivre les actions en direction des jeunes Cantaliens, au-delà du cadre de leur scolarité.

Cela se manifeste à travers notre guichet unique Jeunesse qui se situe dans l'Hôtel du Département pour répondre aux problématiques des jeunes et de leurs familles en exerçant une action de veille. Une action que je veux d'ailleurs saluer au-delà des murs du Conseil départemental, puisque nos agents se rendent souvent sur les différents événements dans le Cantal pour répondre à nos jeunes. J'en profite donc pour saluer l'action de nos agents qui, en dehors de ceux qui viennent ici, savent se montrer disponibles en allant à la rencontre des jeunes.

C'est aussi le chéquier « PassCantal » pour les jeunes de 3 à 17 ans 500 000 € qui seront proposés au budget, plus de 10 000 chèquiers sont déjà commandés, c'est-à-dire que plus d'un jeune sur deux bénéficie de ce fameux chéquier qui évolue au fil des années. Il a été décidé, pour aider davantage nos collégiens à la pratique sportive, un accompagnement de 5 € pour l'adhésion à la licence UNSS. C'est une demande forte et nous espérons qu'elle aura pour but de favoriser la pratique sportive chez nos collégiens.

Également l'attribution de bourses dans le cadre de l'enseignement, du BAFA et de la mobilité.

Il y a un travail sur la plateforme de consultation « Mon Cantal, mes idées » qui est un moyen d'échanger et d'écouter nos jeunes sur différents sujets, que ce soit sur la nature du chéquier « PassCantal », sur le « Cantal Tour Sport », sur la pratique des activités sportives, sur l'internat de demain. Tout cela c'est l'occasion de porter une attention particulière à nos jeunes et surtout de les écouter.

Le partenariat avec Unis Cité pour l'accueil de jeunes en service civique dans le cadre d'une convention triennale permettra d'accompagner une vingtaine de jeunes chaque année sur la citoyenneté, l'environnement et la santé mentale. 25 000 € sont proposés au budget.

Voilà, de manière très synthétique ce qui est proposé de poursuivre dans le domaine de la jeunesse avec 658 500 € en dépenses et 109 000 € en recettes.

Avec un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Oui, Isabelle LANTUEJOUL.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Avec Florian, nous avons assisté à l'accueil, dans l'Atrium d'Unis Cité, de ces jeunes en service civique : 22 sont intégrés dans la société (sur 38) et d'autres sont sur des structures sur tout le territoire. Pour signaler et pour authentifier l'accompagnement et l'intérêt de ces services civiques qui sont un tremplin pour ces jeunes, pour connaître ce qu'ils veulent faire à l'avenir et prendre en main leur vie future. À souligner, très important.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Non ? On peut faire un petit parallèle entre le PassCantal et la ligne aérienne : plus on a de personnes qui en bénéficient, plus le budget est important, mais on se satisfait de ces 10 000 chéquiers qui bénéficient aux jeunes Cantaliens. Isabelle LANTUEJOUL ?

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

En effet, lors de la distribution de la dotation aux élèves de 6<sup>ème</sup>, on s'est rendu compte que, dans certains collèges, tous les élèves n'ont pas encore connaissance de ce dispositif. Il est donc très important de leur rappeler qu'ils peuvent faire l'acquisition de ce chéquier qui ouvre droit à beaucoup de réductions pour un grand nombre d'activités (sport, spectacles, culture ...).

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

On passe à un dossier qui concerne aussi la jeunesse, les bourses départementales. Cette fois, c'est pour l'attribution et c'est toujours Philippe FABRE.

## **18. Bourses départementales d'enseignement 2024-2025 : Attribution**

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Ces bourses ont vu leur montant revalorisé et le deuxième élément, c'est le recours à la plateforme nationale « Démarches simplifiées » pour le dépôt des dossiers, même s'il reste toujours possible sur format papier pour les familles qui auraient plus de difficultés à recourir au numérique.

Ces ressources seront dédiées aux collégiens internes ou demi-pensionnaires des collèges publics et privés, aux enfants des maisons familiales et rurales (MFR) et également ceux de l'EREA pour des montants de 100 à 150 €, ainsi que pour les étudiants qui fréquentent un établissement habilité à recevoir les bourses du CROUS pour un montant de 100 à 525 €.

562 dossiers ont été déposés (399 au titre du secondaire, 163 au titre de l'enseignement supérieur). Parmi ces dossiers, 369 sont éligibles pour un montant de 51 600 € qui se ventilent pour le secondaire à 27 900 € et pour le supérieur à 23 700 €.

Il est proposé de se prononcer sur ce projet de délibération, avec un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Je voudrais souligner qu'on est simplement une dizaine de Départements à attribuer des bourses. Là, on est dans l'optionnel total, mais je crois que c'est important. Les bourses aux collégiens, c'est notre cible privilégiée, mais pour les bourses aux étudiants, il n'y a pas d'autre Département qui le fasse, donc on peut souligner notre action en la matière. C'est vrai que tout le travail qui a été fait pour dématérialiser l'attribution de ces bourses nous permet d'attribuer beaucoup plus tôt : d'habitude, c'était un rapport que nous examinions en session de mars et la rentrée était bien loin. Là, on peut aller plus vite, on peut estimer que les bénéficiaires ont besoin de cette bourse au plus près possible de la rentrée et on aura sûrement une liste complémentaire (pour les retardataires) qui viendra à l'occasion d'une prochaine session.

Sur la validation de ce rapport, des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport concernant le Sport et c'est toujours Philippe FABRE.

**19. Sport****M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Merci. Notre contrat Sport Cantal 2022-2028 vise à conforter la pratique sportive pour tous et partout sur notre territoire.

Le Cantal Tour Sport est l'élément central de cette stratégie et j'ai eu le plaisir de fêter son dixième anniversaire à Vic-sur-Cère cet été. Ce n'est pas moins de 50 000 jeunes qui ont été accueillis depuis 2014 et, cette année, nous en avons reçu un peu plus de 8 000 dans l'édition 2024. L'idée c'est toujours de conserver ces 11 rendez-vous autour des quatre saisons : les étapes d'hiver, de printemps et d'automne ne donneront pas lieu à des changements notoires. Comme évoqué en Commission Sport, nous pourrions prospecter pour expertiser d'autres sites, car il y a des Communes et des Communautés de communes qui seraient heureuses d'accueillir le Cantal Tour Sport, donc nos services iront à votre rencontre pour veiller à cette démarche. Nous souhaiterions également conforter des conventions de manière plus précise avec les Communes ou les Communautés de communes sur les modalités d'accueil du Cantal Tour Sport, cela sera réalisé par nos services dès le début de l'année.

Le sport fédéral à hauteur d'un peu plus de 500 000 € et notamment de l'aide à nos collégiens et lycéens, ainsi que pour l'enseignement du premier degré, l'aide que nous accordons à l'USEP et à l'UNSS, l'aide à la fois à la pratique sportive, mais aussi les aides que l'on flèche notamment pour les déplacements de nos collégiens et lycéens pour la pratique sportive le mercredi après-midi et dans le temps scolaire pour l'USEP. La convention avec le CDOS, puisque là aussi, nous avons la particularité dans le département du Cantal d'avoir une maison dédiée au comité sportif : 25 000 € sont fléchés pour le fonctionnement de cette Maison des sports à la Ponétie à Aurillac. Nous avons le soutien au DAHLIR pour le sport santé, la convention avec le Stade Aurillacois Cantal Auvergne ainsi que le soutien aux courses hors stade. Le Cantal est une terre de trail et nous accompagnons notamment l'UTPMA, La Pastourelle ainsi que l'Aquaterra pour ces beaux événementiels.

Nous accompagnons aussi les actions pour toutes les structures de pratique des activités de pleine nature, que ce soit la randonnée pédestre, la randonnée équestre, la randonnée à vélo à assistance électrique et aussi tous les sujets de grande randonnée, notamment la Via Arverna qui traverse le Cantal en rentrant par Massiac et en sortant à Laroquebrou, et surtout en traversant la Ville Préfecture Aurillac. Là aussi, je crois qu'il y a matière à développer notre territoire et à le rendre encore plus attractif. Le partenariat avec la Fédération départementale de randonnée sera poursuivi.

Il est proposé d'inscrire au BP 2025 pour le contrat Sport Cantal en fonctionnement des dépenses à hauteur de 754 000 € et des recettes à hauteur de 83 500 € ; pour la randonnée et l'offre de pleine nature 24 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement.

Avec un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation synthétique. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Il est en effet important de souligner la présence du Département auprès des clubs, c'est essentiel. On est un des seuls Départements à intervenir sur les déplacements qui est un facteur limitant. Je rappelle que l'année dernière, nous avons augmenté notre contribution de manière exceptionnelle, on a maintenu ce haut taux d'intervention.

On peut souligner aussi le Cantal Tour Sport qui a un succès grandissant sur l'ensemble du territoire, parce qu'on a réussi à le développer toute l'année avec des thématiques particulières.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous en sommes maintenant au contrat Sport Cantal avec le soutien aux déplacements de nos équipes qui font briller le Cantal.

**20. Contrat Sport Cantal - Soutien aux déplacements en compétitions nationales et régionales - Saison 2024-2025**

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Il m'appartient de compléter la première présentation du Président sur ce sujet de l'aide aux déplacements en compétitions nationales et régionales, dispositif avec quelques conditions : les clubs doivent disposer d'une école de sport d'au moins 50 licenciés et d'une équipe senior (filles ou garçons) qui évolue au niveau national ou régional pour les sports collectifs et national pour les sports individuels.

Il y a un forfait qui varie de 2 400 à 9 600 € en fonction du niveau de pratique et des aides qui peuvent varier au gré des montées ou malheureusement des descentes sportives.

Autant vous dire que ce dispositif est apprécié, comme l'a indiqué le Président. Il a été revalorisé au regard des coûts grandissants des frais de déplacement : ce n'est pas moins de 121 000 € qui sont fléchés sur cette aide.

Aide qui a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je souligne qu'auprès des associations, on intervient aussi notamment par l'intermédiaire d'un appel à projets que nous avons fait où certaines associations ont pu bénéficier de financements moyennant l'investissement dans du matériel essentiellement, voire dans des locaux pour les différents clubs.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant la parole à Valérie CABECAS pour le rapport 21 et l'action culturelle du Département.

**21. Action culturelle**

**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Président. La collectivité a adopté, au cours de sa session du 14 décembre 2021 son Schéma départemental d'action culturelle et son Schéma départemental de développement des enseignements artistiques et des pratiques amateurs pour la période 2022-2027.

Dans la continuité de ce qui a été engagé en 2024, les principales interventions culturelles du Département s'inscriront en 2025 dans le même cadre et répondront aux priorités du Projet pour le Cantal, c'est-à-dire « faire de la vie culturelle une dimension constitutive de la vie locale en permettant à tous d'y accéder à tous les âges de la vie. »

Il s'agira ainsi de faire participer la population locale au travail des artistes pour les conduire à la culture au travers de plusieurs projets départementaux financés à hauteur de 81 000 €, comme : la résidence « Territoires Imaginés » qui se développera sur trois collectivités en 2025 pendant 45 jours ; Art et Petite enfance ; le projet Nelken Line qui est une création artistique mêlant découvertes et pratiques artistiques en musique, danse et patrimoine, sur quatre EPCI, dans plusieurs écoles et collèges cantaliens ainsi qu'au Centre social de Marmiers.

Les événementiels et les rendez-vous culturels seront renforcés avec : « Hibernarock en réseau'nance » tout au long de l'année 2025 avec la mise en place de nouvelles actions d'accompagnement d'artistes et de groupes cantaliens émergents financés à hauteur de 140 500 € ; « Jours de danse(s) » qui se déroulera tout au long de l'année avec des résidences artistiques sur plusieurs territoires, ce qui permettra un rapprochement entre les publics du territoire avec un financement de 65 500 €.

Au-delà, seront poursuivis : la lecture publique avec 150 000 € consacrés en investissement ; le Salon du Livre et de l'illustration jeunesse pour 41 000 € ; l'Opéra d'été pour 6 500 € ; le mois du film documentaire pour 6 000 € et les différentes aides aux collectivités, notamment les subventions aux écoles de musique et de danse qui sont prévues à hauteur de 241 000 € ; la valorisation du patrimoine avec un montant d'aide réservée de 335 000 € en investissement ; les aides aux saisons culturelles des territoires avec 90 000 € et enfin, le Festival Éclat financé à hauteur de 90 000 € également.

Le projet de délibération est le suivant :

- Approuver le programme d'intervention du conseil départemental en faveur de la culture pour 2025,
- Décider d'inscrire au budget départemental pour 2025 les crédits en dépenses pour un montant de 485 000 € en investissement et 920 500 € en fonctionnement et 104 950 € en recettes.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. On peut voir que le Département est présent au niveau de la culture, que ce soit en propre sur l'organisation, en termes d'organisateur d'événements... Hibernarock, c'est le prochain, mais je me satisfais aussi de la collaboration que l'on peut avoir avec Aurillac en Scène en faisant « Les Tremplins du Cantal en Scène » pour mettre en valeur de jeunes (ou moins jeunes) artistes cantaliens. Je crois que c'est important tout ce que l'on fait, sur la lecture... Notre Salon du Livre est important aussi, c'est l'accompagnement que l'on peut faire, que ce soit auprès des territoires sur leur programmation culturelle, le soutien au Festival d'Aurillac et bien évidemment tout ce qui peut être autour du patrimoine.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

On passe maintenant au rapport 22, les Archives départementales, c'est toujours Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

## 22. Archives départementales

### Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Concernant les Archives départementales, dont les missions consistent en la collecte, la conservation et la valorisation des documents constitutifs de la mémoire du Cantal, le budget proposé pour 2025 s'établit à 50 000 € en dépenses d'investissement pour financer l'acquisition de nouveaux documents, de nouveaux équipements et la fourniture d'éléments de conservation ainsi que la restauration des documents abîmés.

Les crédits de fonctionnement seront proposés à hauteur de 25 000 € et seront destinés au financement des prestations de service dont la numérisation externalisée des documents nécessaire pour la conservation et la valorisation en ligne des fonds, mais aussi le petit outillage pour la réalisation des expositions en interne.

Les moyens ainsi réservés aux Archives départementales permettront de poursuivre la contribution au Schéma départemental de l'action culturelle, notamment en valorisant notre patrimoine culturel au moyen d'un portail de consultation des plus de 3 millions de fichiers et images dématérialisés, consultables également en salle de lecture.

Le projet de délibération est le suivant :

- décide d'inscrire au budget départemental 2025 des crédits en fonctionnement pour 25 000 € et en investissement pour 50 000 €, soit 75 000 €,
- donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

Ce projet de rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation avec un point particulier sur les Archives au niveau bâtiminaire. Sachez que nous faisons une étude – je regarde notre directeur des Bâtiments – pour voir quelle est notre « durée de vie », notre capacité à accueillir de nouveaux documents. Certes, demain, l'ensemble des informations ou documents que nous aurons à conserver seront numérisés puisque beaucoup de choses se dématérialisent aujourd'hui. Par contre, nous avons obligation de conserver tous ceux qui étaient sous forme physique et nous devons encore en accueillir d'autres. Il faut donc voir quelle est notre capacité à pouvoir accueillir. On a stocké l'ensemble de ces documents et on aura sûrement des aménagements à prévoir dans le bâtiment existant, dans le meilleur des cas. À défaut, il n'est pas interdit d'imaginer qu'on sera dans l'obligation de construire une annexe ou bâtiment ou autre pour pouvoir répondre à nos obligations qui sont réglementaires en la matière.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant à la politique contractuelle avec notamment les territoires. C'est le rapport 23 et c'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

## 23. Territoires et politiques contractuelles

### Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Concernant les politiques contractuelles et les territoires, les crédits proposés en fonctionnement représentent un total de 1 451 300 € pour soutenir le développement territorial au moyen de syndicats mixtes mais également pour participer plus directement aux animations portées sur le territoire.

Au titre du soutien aux initiatives événementielles, à la vie culturelle et associative, le Fonds Cantal Animation verra son budget s'établir à 322 500 € et pour le Fonds Cantal Animation Plus il est proposé de maintenir ses crédits à hauteur de 217 000 €.

200 000 € correspondant au paiement des études liées au label « Petites Villes de demain » sont des dépenses partiellement couvertes par un dernier versement de 153 000 € de la Caisse des dépôts dans le cadre de la convention liée à ce programme.

Au titre du développement territorial, quatre participations du Département à des Syndicats mixtes sont proposées en reconduction des montants alloués en 2024 : le Syndicat mixte de Garabit-Grandval pour la partie fonctionnement 104 500 € ; le Syndicat mixte de préfiguration du Grand Site de Conques 5 000 € ; le Syndicat mixte de gestion du Grand Site Puy Mary 321 300 € et le Syndicat mixte du Lioran avec une participation annuelle de 277 000 €.

Les crédits proposés en investissement représentent un total de 4 615 000 € visant les subventions versées au titre des programmes de subventions du Conseil départemental, comme le Fonds Cantal Développement, le Fonds Cantal Solidaire, le Fonds Cantal Innovation, mais également l'aide à l'investissement de 55 000 € versée chaque année au Syndicat mixte de Garabit-Grandval.

Au-delà, dans le cadre de sa démarche de développement territorial et pour accroître sa capacité d'hébergement touristique, le Conseil départemental poursuit son accompagnement financier envers des porteurs de projets privés.

Concernant la mission CyberCantal le Bus et France Services : le Conseil départemental coordonne avec l'État l'animation départementale du dispositif France services. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, une personne anime et coordonne le réseau des 19 maisons France services du département. En contrepartie, l'ANCT soutient financièrement le Département à hauteur de 50 000 € par an. CyberCantal le Bus du Conseil départemental est une structure itinérante labellisée France services qui accompagne les Cantaliens dans leurs démarches administratives quotidiennes et leur apporte des ressources humaines et matérielles pour les guider, notamment dans les zones les plus rurales et les plus éloignées.

Les crédits proposés pour ces deux missions représentent un budget de 2 000 € en dépenses de fonctionnement et 3 000 € en dépenses d'investissement. Côté recettes, les conventions liant le Département du Cantal à l'ANCT prévoient un versement pour 2025 de 95 000 €, soit 50 000 € pour l'animation du réseau France services et 45 000 € pour CyberCantal le Bus.

Concernant CIT (Cantal Ingénierie & Territoires), les orientations s'inscrivent dans le cadre des ambitions du Projet pour le Cantal tout en répondant et en s'adaptant en permanence aux besoins exprimés par ses adhérents. L'agence Cantal Ingénierie & Territoires poursuit son action en faveur des territoires en apportant un service de qualité facilitant l'exercice des compétences de ses membres. Les principales évolutions du périmètre d'intervention de CIT toucheront aux domaines de l'eau et de l'assainissement avec le déploiement de nouvelles prestations permettant de mutualiser l'exercice d'une partie des compétences à l'échelle départementale, au domaine des infrastructures avec la création de voies de mobilité douce et la montée en puissance de la mission ouvrages d'art. Les services support seront également développés avec notamment une intervention pour faciliter l'archivage en lien avec la Direction des Archives départementales. Le fonctionnement du CIT repose sur la mise en œuvre d'une convention de mutualisation des services avec le Conseil départemental qui apporte les moyens nécessaires aux missions sachant que tous les frais engagés sont remboursés annuellement. Ceci représente pour 2024 une recette pour le Département de 823 755 €.

Au-delà, dans un objectif de limiter la tarification des prestations aux collectivités, la participation annuelle du Conseil départemental est reconduite pour 2025 à hauteur de 225 000 € permettant de couvrir une partie des frais de la structure. Ceci représente un peu moins de 20 % du budget. Les cotisations de prestations facturées aux adhérents sont donc limitées par l'intervention du Département du Cantal.

Le projet de délibération est :

- D'approuver le programme d'intervention du Conseil départemental en faveur de l'appui aux territoires pour 2025,
- De donner délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des avenants aux contrats Cantal Développement et Fonds Cantal Villes,
- De donner délégation également à la Commission Permanente pour l'approbation des subventions relevant des Contrats Cantal Développement 2022-2027 et Fonds Cantal Villes 2022-2027,
- De donner délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des avenants aux conventions liant le Conseil départemental à l'ANCT pour le programme France services,
- D'approuver les axes d'intervention du Conseil départemental en faveur de la vie associative et des bénévoles cantaliens pour 2025,
- D'approuver les participations aux Syndicats mixtes pour un montant total de 707 800 € pour 2025,
- D'approuver la participation pour CIT d'un montant de 225 000 € pour 2025,
- D'inscrire au budget départemental un montant total de crédits de 1 678 300 € en fonctionnement et 4 643 000 € en investissement et de 1 058 000 € en recettes de fonctionnement,
- De donner délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. C'est vrai que, dans une période où on regarde attentivement les moyens financiers, pouvait se poser la question de rester présent auprès des collectivités. Globalement, on a contractualisé avec les territoires, on a contractualisé avec les villes du Cantal sur la période du mandat et il semblait tout à fait logique de reconduire le soutien, afin de proposer un soutien auprès des communes de moins de 3 000 habitants à travers le Fonds Cantal Solidaire, qui va repartir sur la période de 2025-2027 sur les montants qui avaient été validés initialement. Il est évident que nous allons devoir être nettement plus rigoureux dans le fonctionnement tout en mettant de la souplesse sur des possibilités de modifier quelques dossiers parce qu'on sait qu'il y a souvent, dans la vie d'une collectivité, des opportunités auxquelles on n'avait pas pensé ou parfois des opérations qui sont à mener dans l'urgence.

Sur la durée des subventions, je vous rappelle que la validité des subventions sur notre règlement financier, c'est trois années, plus une année, plus éventuellement une année sur demande du maître d'ouvrage. Si celui-ci ne les demande pas, elles tomberont automatiquement, ce qui semble tout à fait logique pour éviter d'avoir des bombes à retardement budgétaires dans nos comptes. Il faut donc que l'on sensibilise les maîtres d'ouvrage dans ce sens.

Je voulais souligner aussi tout le travail qui est fait par CIT, CIT qui fait un excellent travail, puisque d'année en année, nous augmentons notre « catalogue » de prestations proposées à l'ensemble de nos adhérents. Récemment, nous avons mis en place tout ce qui était l'appui à la détection de fuites. Nous avons recruté deux techniciens pour détecter les fuites sur les réseaux d'eau. On réfléchit, on parlait tout à l'heure des Archives – ça demande à être validé bien évidemment par l'Assemblée générale de CIT – à la mise en place d'une prestation d'archivage auprès des communes qui, souvent, sont démunies, ne savent pas trop comment faire (que doit-on garder ou pas ?) et qui n'ont pas le temps d'assurer ce premier tri. Tout ça va être décidé lors de la prochaine Assemblée générale, mais je crois qu'on peut se satisfaire du travail qui est fait et de la prestation qui est rendue, puisqu'on a un avis favorable de l'ensemble des adhérents sur le travail fourni par CIT.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

#### **M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Une question technique : Fonds Cantal Innovation, ce sera quelle thématique pour 2025 ?



**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Il n'y a pas de thématique validée, la dernière dont les dossiers sont en cours d'instruction concernait les hébergements passerelles où je crois qu'il y a eu un certain succès au niveau des candidatures. On aura donc à faire l'attribution prochainement et ensuite, le sujet n'est pas défini. On aura l'occasion de revenir dessus.

Sur ce rapport d'appui aux territoires, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Je vous propose de terminer avec le rapport 24 sur le Fonds Cantal Solidaire, dispositif pour 2025-2027 et c'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

**24. Fonds Cantal Solidaire : adoption du dispositif pour la période 2025-2027**

**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Président. Le Fonds Cantal Solidaire est un dispositif de soutien financier aux Communes de moins de 3 000 habitants et aux syndicats de gestion d'adduction d'eau potable et d'assainissement. Il mobilise 15 M€ d'engagements votés en 2021 pour la période 2022-2027.

Il permet la réalisation de projets d'équipements de proximité avec comme caractéristiques : la pluriannualité sur trois ans, la programmation des opérations à l'échelle départementale et le suivi annuel des projets.

Les modalités du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 ont été établies en décembre 2021. Il est proposé de reconduire ces modalités pour la période 2025-2027 en intégrant deux modifications notables : une simplification des démarches et une limitation du nombre de dossiers déposés.

La délibération consiste à approuver le dispositif Fonds Cantal Solidaire 2025-2027.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Je vous propose de nous en arrêter là et de nous retrouver à 14h45. Merci.

Fin de la 1<sup>ère</sup> séance publique.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal

Reprise séance publique après-midi

Secrétaire de séance : Jean MAGE

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamel BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.  
Vincent DESCOEUR donne pouvoir à Isabelle LANTUEJOUL.  
Sylvie LACHAIZE donne pouvoir à Jamel BELAIDI.  
Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Bruno FAURE après le rapport 6.

Florian MORELLE donne pouvoir à Dominique BEAUDREY à partir du rapport 41.

Le quorum est atteint.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Chers collègues, je vous propose de reprendre le dérouler de la session. Merci de bien vouloir prendre place.

Nous reprenons avec le rapport 25 sur la Stratégie Europe et la déclinaison sur l'exercice 2025. C'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

**25. Stratégie Cantal Europe - Déclinaison 2025**

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. Vous connaissez le fort attachement de notre collectivité pour la Stratégie européenne. Dans ce cadre, nous allons poursuivre nos actions et nos engagements politiques : l'information européenne et l'animation territoriale à travers le label Europe Direct ; l'accompagnement des porteurs de projets pour mobiliser les fonds européens ; le soutien financier du Département aux opérateurs du territoire pour la coopération avec le Maramureş, pour la promotion de la citoyenneté européenne ou pour le fonctionnement du programme LEADER porté par Cantal Attractivité ; et une nouveauté pour l'année 2025, une bourse pour l'accueil de jeunes Européens dans le Cantal et l'organisation des Assises de la coopération décentralisée France-Roumanie, les 19 et 20 mai 2025.

Ensuite, vous dire que Florian MORELLE représentera le Département au sein du Comité directeur et au Bureau de l'association française du Comité des communes et des régions d'Europe.

Il nous est donc demandé :

- d'approuver une autorisation d'engagement sur la période 2025-2030 de 220 000 €,
- d'inscrire au budget primitif 2025 les prévisions de dépenses et de recettes directes de la stratégie Cantal Europe pour les volets Europe Direct, Action extérieure et Fonds européens.
- de prendre acte de la non-prolongation de la convention de subvention globale FSE+ 2022-2026 avec l'État pour les années 2026-2027,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document.

Un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? C'est un rapport important parce que notre besoin d'Europe et les incidences sur le territoire sont importants. La semaine dernière, nous avons eu connaissance de l'attribution de subventions importantes à la fois pour des collèges cantaliens, pour des bâtiments du Conseil départemental, mais également des bâtiments. Je pense à l'école de Naucelles qui bénéficie de financements de l'Europe et le GRETA, me semble-t-il, je fais appel à ma mémoire sur le sujet.

Notre implication dans l'Europe est essentielle. Et j'ajoute que, récemment, j'ai eu l'opportunité d'accueillir le consul de Roumanie puisque nous allons accueillir, les 19 et 20 mai prochains, les Journées bilatérales entre la France et la Roumanie. Ce n'est pas un événement cantalien, mais véritablement un événement national entre la France et la Roumanie. C'était pour aborder quelques conditions organisationnelles de tout ça. Tout ça pour dire que cette stratégie sur l'Europe est importante.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ou des questions ? Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Juste pour préciser par rapport à ces Assises : ce sera France-Roumanie et Moldavie. Il a été décidé de raccorder la Moldavie sur la coopération décentralisée au vu... on le voit sur tout le pourtour européen qui est proche de la

Russie. Il est essentiel dans notre logique diplomatique d'avancer quand on voit les élections roumaines, récemment la Géorgie, il y a un gros travail à faire.

Ces Assises, qui seront accueillies pour la première fois dans un département rural, sont une vraie opportunité pour mettre l'accent sur ce qui est fait grâce aux collectivités en termes de coopération et ce qui permet à la France dans sa diplomatie et au niveau européen d'avoir des relations très proches avec ses voisins. Il y aura du beau monde à ces Assises parce qu'elles arrivent à point nommé et on sera très heureux de les accueillir ici à Aurillac et dans l'ensemble du Département du Cantal, les 19 et 20 mai.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Maintenant on passe sur un dossier important aussi : le Schéma Départemental du Numérique Éducatif n° 2. C'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

### **26. Schéma départemental du Numérique éducatif 2 - SDNE 2**

#### **M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Cette deuxième version du Schéma départemental du Numérique éducatif fait suite à la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école qui prévoit que l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements sont à la charge du Département.

Aujourd'hui, il est essentiel que la collectivité actualise son cadre d'intervention en parallèle et en tenant compte des avancées technologiques, des usages pédagogiques et des besoins éducatifs. Ce second Schéma départemental du Numérique éducatif s'inscrit dans la continuité du premier. Il s'agit de poursuivre l'ambition de proposer un environnement éducatif de qualité où le numérique est un outil efficace au service des apprentissages.

Les quatre axes principaux conservés sont : asseoir l'outil informatique dans les pratiques pédagogiques ; agir en faveur de l'accès aux services numériques dans les collèges ; promouvoir l'innovation pédagogique et faire connaître les potentialités du numérique éducatif.

Concernant le sujet spécifique du socle des équipements acquis et financés à 100 % par le Département quatre évolutions stratégiques sont proposées : déployer des terminaux nomades, introduire les tablettes comme nouveaux supports d'apprentissage, doubler le nombre d'écrans numériques interactifs, de s'appuyer sur les équipements comme vecteur d'inclusion et d'égalité des chances et, au cas par cas, prendre en compte les projets disciplinaires et l'implication des acteurs.

Le coût total pour le renouvellement et les évolutions de ces équipements est estimé à 3 390 000 €. Ainsi, un nouveau PPI est établi sur la prévision de 600 000 € par an jusqu'en 2030. Il impacte le budget de la Direction des systèmes d'information et du développement numérique. Pour rappel, les acquisitions de tablettes et d'ordinateurs portables ne sont plus soutenues par le FEDER sur l'axe « e-Education », mais peuvent être accompagnées sur le projet FEDER 2021-2027 « Développement des usages numériques dans les collèges du Cantal & des compétences numériques des collégiens cantaliens 2022-2027 ». Ainsi, 694 948,08 € de recettes sont attendues dans le cadre du FEDER.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Simplement pour rappeler que le numérique éducatif, c'est important. Je rappellerai toujours, mais je m'en souviendrai longtemps, de cet excellent ministre PEILLON qui, avant de partir, a transféré cette compétence du numérique éducatif aux Départements sans le moindre centime de compensation. Depuis, nous avons six ETP qui travaillent pour répondre aux besoins de nos collégiens et de la communauté éducative. Nous avons déjà fait un investissement de plus de 3 M€. Aujourd'hui nous en sommes à la deuxième phase. C'est vrai qu'il convient d'adapter notre équipement, de le renouveler aussi en lien avec la communauté éducative et nous essayons d'obtenir des financements de l'Europe sur le sujet. Je crois qu'à travers les réunions qui se font avec les principaux de collèges, c'est une action et un programme qui est souligné de manière très positive par l'ensemble des principaux tant sur la qualité des réseaux, puisqu'il a fallu installer les réseaux dans l'ensemble des collèges, l'équipement ensuite et la capacité à répondre aux différentes demandes de dépannage et de maintenance qui sont sollicitées. Là aussi, les services du Conseil départemental sont largement plébiscités par l'ensemble de la communauté éducative et ce qui est proposé, c'est de poursuivre et de s'engager dans ce vaste programme de renouvellement du parc d'ici 2030.

S'il n'y a pas de remarques particulières, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant au rapport 27 qui suit le numérique, même si on n'est pas du tout avec le même public. C'est la feuille de route du coordinateur des conseillers numériques en partenariat avec la Préfecture. C'est Annie DELRIEU qui nous le rapporte.

**27. Feuille de route du coordinateur des conseillers numériques en partenariat avec la Préfecture**

**Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Fort de notre politique en matière d'inclusion, le Conseil départemental du Cantal s'est positionné sur un poste de coordinateur afin d'animer le réseau des Conseillers numériques, mais aussi de mener à bien le programme France Numérique Ensemble.

La convention a été adoptée par la Commission Permanente du 5 juillet 2024. Il est proposé de valider la nouvelle Feuille de route France Numérique Ensemble Cantal.

Dans ce cadre, le Département sera amené à prendre en charge des dépenses via l'organisation des groupes de travail (location de salle, frais de repas). Le budget annuel prévisionnel est de 5 000 €.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver la Feuille de route France Numérique Ensemble Cantal
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite Feuille de Route.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Il n'y en a pas. Je voudrais simplement souligner les différentes discussions que l'on a pu avoir, notamment avec la Préfecture. Considérant la coordination des maisons France Services, qui est assurée par le Département, l'État voulait absolument que cette coordination soit effectuée par un ETP. On disait que 0,5 était suffisant. On a réussi à avoir gain de cause. Cela dit, concernant les animateurs numériques, on a fait la même proposition en disant que 0,5 ETP semblait suffisant. Il souhaite

absolument que ce soit un ETP. C'est là où on se dit que les bons arbitrages au niveau national, on s'aperçoit qu'il y a capacité à avoir des marges de manœuvre sur le budget.

S'il n'y a pas de remarques particulières, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe maintenant sur un rapport important qui est celui de la transition climatique. C'est Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

## 28. Transition climatique

### M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. La transition climatique est un pilier essentiel de notre action départementale. Depuis ce matin, beaucoup de rapports relatent des actions portées par le Département et on s'aperçoit que la politique portée par le Conseil départemental est une politique forte sur la transition climatique.

Deux points sur lesquels je voulais revenir sur 2024. Les actions se sont portées essentiellement sur le bâtimentaire : le bâtimentaire en propriété du Département et le bâtimentaire, l'évolution de l'amélioration de l'habitat pour nos Cantaliens.

Un petit point à la suite des travaux d'isolation, il est constaté sur l'ensemble des bâtiments en propriété du Conseil départemental une baisse de l'énergie à hauteur de 16 % qui ne compense malheureusement pas l'augmentation du coût de l'énergie qui a augmenté de 43 %, ce qui vaut ensuite le rapport supplémentaire qu'on vous présentera tout à l'heure sur un projet d'autoconsommation qui valorisera cette action.

La deuxième a été portée sur tout ce qui concernait le transport et notamment le maillage territorial sur les bornes électriques. Douze bornes électriques ont été positionnées sur l'ensemble du département. Le Conseil départemental, en partenariat avec le Syndicat d'électrification, a porté un investissement à hauteur de 66 000 € sur des bornes installées à Allanche, à Mauriac et à Saint-Flour et au 4 route de Salers.

En 2025, les mêmes actions seront portées et reconduites, une action particulière pour adopter une politique d'achats durables, favoriser une mobilité durable, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, préserver et valoriser le patrimoine naturel, favoriser les bonnes pratiques de réduction des déchets, diffuser la culture du développement durable et de la transition climatique et contribuer au développement durable du territoire. Toutes ces actions et d'autres à identifier seront à intégrer dans un Plan Transition Climat 2050. Ce plan succédera au programme du développement durable qui avait été présenté jusque-là.

Il est donc demandé :

- d'approuver le programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la transition climatique pour 2025.
- d'inscrire au Budget départemental en fonctionnement les crédits pour un montant de 15 000 € pour le partenariat avec l'Association Energies 15 qui participe à l'animation de la transition climatique.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme et valider les conventions de partenariat.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

On va évidemment voter ce rapport, il n'y a pas de sujet. Simplement, au regard de l'actualité nationale que nous traversons, notamment à Mayotte, où nous pouvons mesurer les conséquences dramatiques que peuvent avoir les effets du dérèglement climatique, on aura une pensée pour la communauté mahoraise aurillacoise et plus largement départementale, parce qu'on sait qu'elle est aussi présente sur l'est du département, donc c'était l'occasion de souligner notre solidarité envers cette communauté. Et ajouter que c'est un enjeu tellement important. On connaît tout le travail sur le territoire extrêmement bénéfique que peut faire Énergies 15, mais qui est plutôt focus sur les questions d'énergie. On parle plutôt de transition énergétique dans ce cas-là.

Concernant la transition climatique, il y aura probablement de nombreuses actions complémentaires à effectuer et nous estimons, mais je pense que nous sommes d'accord avec Monsieur CHABRIER, qu'il s'agit simplement d'un premier pas, donc c'est dans ce sens-là que nous l'encourageons.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? C'est une action qui était très transversale. Ce matin, nous avons évoqué notamment tout ce qui était Consocantal. Je crois que la première des choses pour le climat, c'est de commencer à acheter local. C'est là où on a le moins d'impact sur l'environnement. C'est la première des choses. Mais on doit aussi s'inquiéter et s'interroger sur notre fonctionnement au quotidien en termes de citoyens, mais aussi au niveau du fonctionnement des services. C'est vrai que nous sommes une collectivité où nous avons un nombre important de véhicules qui veut dire déplacements et donc la volonté de faire du covoiturage dans l'organisation des déplacements. C'est tout ce qui est fait par les services bâtiment sur la consommation énergétique, comme nous avons pu le faire sur ce bâtiment, comme nous le faisons sur l'ensemble de nos bâtiments. À noter qu'au niveau des collèges notamment au-delà des travaux qui peuvent être effectués sur l'immobilier, sur les menuiseries, sur l'isolation, le changement de chaudière, ... il y a aussi les commandes puisque tout est dirigé à partir du Conseil départemental, ce qui nous permet d'adapter les températures, la consommation d'énergie, en fonction de l'utilisation des différents bâtiments. Mais on sait que, dans ce cadre-là, un volume important de travaux est encore à réaliser, ce qu'on a vu sur le rapport bâtimentaire. On a bien évidemment tout ce qui concerne le patrimoine naturel et je crois qu'on le verra à l'occasion d'un rapport ultérieur sur les espaces naturels et ruraux.

Pour ce qui concerne le département sur la gestion des déchets, il faut qu'on s'interroge sur la gestion de nos déchets. Je rappellerai à ce titre-là que nous avons réalisé une étude au niveau départemental pour l'élimination des ordures ménagères et globalement pour la diminution des volumes. Le regret c'est que nous n'avons pas réussi à avoir une orientation commune au niveau de l'ensemble du département en fonction des territoires. Chacun a campé un peu sur ses positions. On a fait une offre de services en mettant un agent à disposition – et pas des moindres, puisque c'est la directrice de CIT – pour pouvoir répondre et animer éventuellement des réunions techniques ou politiques au niveau des territoires au niveau départemental pour avancer sur ce sujet, mais là, il faut que tout le monde s'en inquiète. Ça semble important.

Ensuite, il y a toutes les opérations de sensibilisation et de communication que l'on peut faire auprès de nos compatriotes qui sont essentielles parce que les notions d'environnement sont à assimiler et à travailler au quotidien à toutes les places que l'on peut prendre. Que ce soit en termes de consommateurs, de citoyens, de chefs d'entreprises et/ou d'élus, il est important d'avoir toujours en ligne de fond cette problématique de la transition.

Je partage donc tout à fait les propos de Stéphane FRECHOU. C'est un dossier où une intention est donnée. Il faut maintenant arriver à la mettre en musique, sachant que je pense qu'au niveau du Département, la transition énergétique, la transition climatique est dans toutes nos politiques. Elle l'est de manière transversale. C'est vrai que c'est un moyen d'avoir une lecture peut-être un peu plus globale sur l'action du Conseil départemental : éviter de travailler en silo. C'est un sujet de tous les instants au niveau de notre collectivité. Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Monsieur le Président, comme je l'ai fait ce matin, je voudrais rappeler aussi le partenariat positif que nous avons entre les services du Département et le CAUE sur ces questions bâtementaires, que ce soit en termes de conseils sur les volumétries des bâtiments, d'orientation des bâtiments ou d'utilisation de matériaux dans les constructions ou dans la rénovation de nos bâtiments.

On déborde aussi sur le champ de l'aménagement des espaces publics. Vous parliez de transition climatique. Et là aussi, nous avons des réflexions toujours en partenariat avec les services du Département, mais aussi souvent associées avec Énergies 15 sur les espaces publics et sur les cours, nous commençons à réfléchir sur les cours de nos collèges, sur les problèmes de végétalisation de ces espaces.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Votre intervention me laisse penser qu'on a bien fait de vous soutenir dans l'élection à la présidence du CAUE parce que vous en êtes un excellent VRP depuis ce matin et je crois qu'à travers votre intervention et ce que j'ai pu dire dans les propos liminaires de la recherche d'efficacité ou autre, c'est vrai qu'on a un outil à travers le CAUE qui est capable de répondre à un certain nombre de questions, d'accompagner entre autres les élus ou autres dans une certaine réflexion dans la réalisation de leurs projets. On a donc tout intérêt à faire appel aux excellents services du CAUE.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Ça va être un peu éloigné du sujet principal, mais je me dois de rebondir par rapport à l'intervention de Stéphane FRECHOU qui, pour argumenter son propos sur le devoir urgent d'avancer continuellement sur la transition écologique, a évoqué le sujet de Chido à Mayotte et une pensée forte à la communauté mahoraise. Je pense qu'il faut aussi avoir une pensée forte pour la communauté comorienne, qui, malheureusement fait partie des nombreuses victimes, des personnes qui vivent dans des quartiers qui sont nommés bidonvilles et qui, pour certains n'ont pas voulu et n'ont pas pu se sécuriser par peur de contrôle. Quand on connaît la situation de Mayotte où, sur 300 000 personnes recensées, 100 000 à 200 000 ne sont pas connues de nos services et certains, pour la grande majorité, dans ces quartiers. Je pense donc qu'il faut avoir une pensée forte pour les Mahorais et les Comoriens. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette précision. D'autres demandes de prise de parole ? Bien évidemment, on est tous attentifs à la situation à Mayotte. Sachez qu'au niveau du SDIS, des appels à candidatures ont été faits. Nous avons plusieurs sapeurs-pompiers cantaliens qui ont fait acte de candidature pour partir à Mayotte dans les différentes missions de secours. Nous avons fait acte de candidature. La procédure veut que la sécurité civile va retenir ou pas les candidatures, mais nous avons des pompiers cantaliens qui ont fait acte de candidature et je crois que c'est à souligner parce que les pompiers cantaliens sont très volontaires sur l'ensemble de ces missions de secours. Imaginez que, sur l'année 2024, ils doivent être à peu près 380 à être partis sur des opérations extérieures. Certes, il y a quelques opérations plus enthousiasmantes que d'autres notamment la participation aux Jeux olympiques, mais nous avons eu la Nouvelle-Calédonie, d'autres sont partis sur des opérations d'inondation, sur des colonnes de feu. Tout ça, c'est sur acte volontaire de nos sapeurs-pompiers. Je voudrais les remercier et je souhaite que ceux qui ont fait acte de candidature puissent être retenus pour partir à Mayotte.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Jean MAGE.



**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Ce n'est absolument pas sur ce rapport que je veux réagir, mais Stéphane FRECHOU et Florian MORELLE ont fait allusion au drame qui se passe à Mayotte, où il y a eu de nombreuses personnes décédées. Vous savez que, moi, je suis originaire de Montboudif et que Montboudif est dans le canton de Riom-ès-Montagnes. Et en évoquant les personnes décédées, je souhaiterais avoir une pensée émue pour le professeur Alain POMPIDOU qui vient de nous quitter. Il était un amoureux du Cantal, un amoureux du nord Cantal, du pays de Maurs aussi. Il était venu il y a quelques années présenter le livre qu'il avait écrit à la mémoire de son père, avec lequel on avait déjeuné ici au Conseil départemental. Je ne savais pas à quel moment placer cela. En pensant à toutes ces personnes disparues, il m'est venu à l'esprit de saluer la disparition du professeur Alain POMPIDOU. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour avoir rendu hommage à Alain POMPIDOU. J'imaginai pouvoir l'évoquer en fin de séance, mais c'est fait. On va dire qu'il s'est invité au milieu d'un rapport, ce qui fait voir que l'âme de POMPIDOU fait partie intégrante du Cantal.

S'il n'y a pas d'autres remarques sur ce rapport, je vais le mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à un rapport qui est en droite ligne avec la transition climatique, puisqu'on va parler du service public de rénovation de l'habitat et du nouveau pacte territorial France Rénov' qui est porté par l'État et c'est un appel au territoire qui est fait. Toujours Gilles CHABRIER.

**29. Service public de rénovation de l'habitat, pacte territorial France Rénov'****M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Le service public de la rénovation de l'habitat, c'est la transition énergétique. Comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure, c'est une des actions qui est portée par le Conseil départemental non pas sur ses bâtiments, mais maintenant, on va au plus près des propriétaires cantaliens.

Depuis maintenant trois ans de fonctionnement, c'est plus de 9 000 contacts qui ont été pris avec l'ensemble des Cantaliens. Je vous rappelle d'où on vient, sachant que 32 % des logements sont des logements « passoire thermique » qui nous classent à l'époque au quatrième rang des départements qui possèdent le plus de logements énergivores, alors que, dans la région, seulement 18 %. 12 % des logements sont vacants sur l'ensemble du département, 59 % des propriétaires ont plus de 60 ans et 57 % des propriétaires possèdent une maison des années 1970, ce qui veut bien dire l'importance que l'on a à travailler ce sujet. C'est un sujet qui est à la fois pour la rénovation donc le confort de l'habitat, mais aussi un suivi sur la santé, sur l'économie et au-delà de ça, en lien avec l'attractivité car il est important de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les habitants.

Depuis 2023, 487 logements rénovés, ce qui a permis de mobiliser plus de 13 M€ d'aide de l'ANAH, pour environ 30 M€ de travaux de rénovation des logements sur l'ensemble du territoire, d'où encore l'importance de ce dispositif comme le précisait le Président tout à l'heure, qui est très transversal. Depuis quelques années maintenant, le service public de la rénovation évolue, les services de l'État financent différemment. À l'époque, le Conseil régional accompagnait un peu ce dispositif. Après une réflexion, les financements ont été portés autrement, donc maintenant on reconcentre les financements et à la suite de la fin des OPAH portées par l'ensemble des territoires, il est demandé que l'on travaille sur le nouveau Pacte Territorial qui permettra le maintien d'un service homogène sur l'ensemble du territoire – parce qu'on a réussi aussi à fédérer l'ensemble des territoires pour porter ce service de rénovation énergétique. Donc il est envisagé dès la fin des OPAH que chaque territoire s'inscrive dans le Pacte

Territorial qui verra un accompagnement de l'État et des territoires et du Conseil départemental pour porter ce dispositif.

Sur le plan de financement il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement un montant total de 49 300 € détaillé comme suit : prestations d'études et expertise SPRH à hauteur de 12 000 €, c'est Énergies 15 notre partenaire qui nous accompagne et qui accompagne des études de diagnostic énergétique ; communication du SPRH à hauteur de 8 000 € ; petites fournitures à hauteur de 2 000 € et versement d'une subvention d'un montant de 28 300 € aux EPCI parce que, quand ce rapport a été fait, la restructuration n'avait pas été accordée et 1 000 € en dépenses d'investissement pour du petit matériel et outillage technique.

Pour les recettes de fonctionnement pour un total de 244 000 € : participation de l'État à hauteur de 172 000 € (subvention de l'ANAH) et la participation des intercos à hauteur de 72 000 € qui correspond à une contribution de 0,50 € par habitant. Le Conseil départemental participe aussi à cet investissement à hauteur de 72 000 €.

Voilà le programme qui est proposé pour l'année 2025, en espérant que tous les territoires s'accordent à investir un peu le Pacte Territorial. Il y a quelques territoires qui devaient voir leurs OPAH se finir en 2024, c'était Artense et Pays de Gentiane, une convention pour prolonger d'une année avec l'ANAH a été faite qui leur permet de continuer leur travail sur l'OPAH et d'intégrer le Pacte territorial avec l'ensemble des intercos qui terminent. Je crois qu'il y a cinq intercos qui finissent en décembre 2025 et qui vont intégrer le Pacte territorial dès la fin 2025.

Ce rapport a un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? C'est vrai que c'est des choses qui paraissent évidentes, mais qui ne sont pas forcément très simples parce qu'on est sûr de l'administratif, de l'organisation, de la coordination et autre. Ce qui est important, c'est que les Cantaliens aient un accès facile, rapide et compréhensible des différents dispositifs et des différentes formules qui s'offrent à eux, des conseils aussi pour travailler sur l'isolation de leurs bâtiments, sur les systèmes de chauffage et autres. C'est vrai que, depuis quelques années l'État innove et essaie d'innover à travers différents dispositifs qui certes ont eu un certain succès. Néanmoins, comment arriver à rendre tout ça lisible entre MaPrimeRénov', l'ANAH, les interventions des territoires éventuellement qui adaptent forcément – et c'est nécessaire d'adapter ses interventions, donc si on est plus urbain, on est plus rural, on n'a pas forcément la même population. Il convient donc d'adapter sa politique. Cela dit, encore faut-il être capable de bien communiquer et d'apporter la bonne information. Et donc là, c'est un nouveau système et une nouvelle organisation qui est proposée par l'ANAH. En même temps, je dis qu'elle est proposée, mais on va dire qu'elle est imposée par l'ANAH, puisque s'il n'y a pas de Pacte Territorial, il n'y aura pas d'aide sur le territoire, donc le tout est de savoir à quel périmètre on le fait, et surtout, quelles sont les interventions de chacun. Là aussi, on revient finalement toujours à ce que j'ai pu dire ce matin sur qui fait quoi, sur l'organisation, évitons les doublons, soyons le plus clair possible pour l'usager. C'est ce qui est proposé avec cette nouvelle organisation. Je vois que Gilles CHABRIER avait oublié d'apporter une précision importante qu'il va s'empresser d'apporter.

#### **M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Juste une précision. Merci, Président. Pour l'organisation, vous parliez de simplification. Effectivement, le Conseil départemental a maintenant étoffé un peu son équipe, de manière à apporter la réponse à un guichet unique qui permet à tous les habitants de s'adresser à un service en guichet unique et c'est le guichet unique qui est porté par le Conseil départemental qui donne les premières informations et qui réoriente ensuite vers les opérateurs des territoires qui auront conventionné avec les territoires, tous les dispositifs d'aides et d'accompagnements auprès de la rénovation énergétique des bâtiments. Donc, depuis quelque temps maintenant, on a notre service au complet, avec qui on organisera des visites directement dans les Maisons France Services de manière à être au

plus près des habitants et, dès à présent, un planning d'accompagnement auprès des Maisons France Services est en place, et ainsi nous pourrions répondre aux diverses questions des habitants.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je voudrais intervenir parce que c'est vrai que, depuis que je suis élu, j'ai connu différentes OPAH, que ce soit la Ville d'Aurillac ou à la CABA. L'intérêt des OPAH c'était de pouvoir faire du sur-mesure complémentaire aux aides de l'ANAH. Je suis donc bien conscient que, pour un citoyen lambda, ce maquis des aides était insupportable. En revanche, la mobilisation des territoires pouvait avoir une politique adaptée en fonction des particularités de ce territoire. C'était souvent la contribution en l'occurrence de la CABA puisque je peux parler de l'OPAH que je connais ou de la Ville d'Aurillac de l'OPAH-RU, qui permettait de traiter le logement vacant dans un centre ancien avec des particularités, et notamment des aides aux façades ou on contribuait ou abondait au dispositif de droit commun qu'était l'ANAH. Je ne sais pas comment ça va évoluer. Ce que je crains, mais c'est une crainte qu'on pourrait tous partager, c'est que le dispositif du SPPEH, de cette information, désengage les territoires locaux à avoir des politiques spécifiques en fonction de leurs circonstances particulières. Une aide aux façades, ça n'a peut-être pas moins de sens dans certaines Communes qu'à certains endroits. Et dans d'autres Communes, c'est important parce que c'est des communes à vocation touristique et que les logements ne seront jamais réhabilités dans le fond, mais que la façade soit correcte, ça bénéficie à la Commune.

Donc évidemment qu'on a participé au SPPEH et c'était une structure nécessaire d'information, mais je reste vigilant parce que je ne voudrais pas que toute cette dynamique d'OPAH qui était spécifique à des territoires soit obérée par une décision nationale qui gomme toutes les différences, auquel cas le SPPEH lui-même pourra être un SPPEH national, il n'y aura plus de différence locale. Et donc que ces informations, si ce n'est l'éloignement (mais avec l'informatique, on peut faire beaucoup de choses), puissent répondre au niveau national parce que le souci des économies... Et je comprends l'ANAH de vouloir faire des économies sur le fonctionnement des guichets qui étaient créés dans chaque structure, mais c'étaient des outils nécessaires de proximité et donc ce travail de proximité pour les informations et en fonction de certaines spécificités des OPAH étaient nécessaires parce qu'il y avait une situation complexe. La simplification risquerait d'être un appauvrissement de la proposition. Ce n'est qu'une crainte éventuelle, mais je suis bien satisfait que j'aie encore une OPAH en cours sur la CABA. Ce sont des réflexions qui n'appellent pas de réponse.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Pour réponse parce que je pense que Gilles CHABRIER peut en apporter tout ou partie ou je pourrais compléter éventuellement.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Juste parce que c'est une réflexion qui se pose à l'ensemble des territoires et au dernier COPIL, on a bien senti que les territoires voulaient garder l'appropriation de la politique de l'habitat sur chaque territoire. Il n'y a aucune problématique sur ce sujet parce que le Conseil départemental garde l'information générale et c'est chaque territoire qui va conventionner avec les différents opérateurs qui appliquera sa propre politique. Et donc à mon avis – je peux me tromper, j'ai certainement moins d'expérience que certains d'entre nous – ce qui est proposé par l'ANAH, c'est bien ça : c'est une simplification et ce qui n'empêche pas les territoires à engager des dispositifs très spécifiques sur le territoire. À mon sens, on aura une vigilance à aller dans ce sens. Ce qui était intéressant pour le Conseil départemental, c'est de garder le guichet unique de manière à avoir un observatoire sur l'ensemble du territoire. Et je pense que ça peut être très intéressant. Nous qui avons la compétence sociale, on l'a vu ce matin

avec l'importance du dispositif social du Département, quand on prend des informations pour la rénovation énergétique, on a une proximité vers l'habitant qui est assez forte et qui relève des informations nécessaires pour le développement, par exemple, de l'autonomie au niveau de l'habitat et au niveau des conditions de vie au quotidien des habitants. Donc je pense qu'il y a un observatoire à mettre en place, ce qui est intéressant. Ce qui n'empêche pas que chaque territoire s'engage sur un dispositif très spécifique.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. C'est vrai qu'il y a deux points. Il y a le point information qui semble important à arriver à coordonner et il est essentiel que l'ensemble des territoires conserve la capacité à adapter une intervention en fonction des spécificités de leur territoire. Qu'on soit rural, qu'on soit urbain, on n'a pas forcément les mêmes caractéristiques ou simplement sur certains territoires, il peut y avoir une volonté politique plus importante pour intervenir sur l'habitat que sur d'autres territoires. Il est donc important que tout le monde puisse se retrouver dedans. Simplement, ce qui est demandé, c'est en termes d'organisation collective, notamment sur le premier accueil, l'information, l'accompagnement éventuellement aussi, sachant qu'ensuite l'intervention reste spécifique à chaque territoire, étant entendu que l'ANAH nous dit : très bien, il faudra qu'il y ait un contrat de signé pour pouvoir bénéficier des financements de base de l'État. Donc ça demande à être travaillé et à être retravaillé, puisque le but du jeu n'est pas d'uniformiser l'ensemble des actions sur l'habitat sur le département. D'autres remarques, sur un sujet qui est somme toute important (pour les Cantaliens, toujours) ? Je n'en vois pas.

S'il n'y a pas de question, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est approuvé. Je vous en remercie.

On passe maintenant au rapport sur table qui vous a été remis qui concerne le développement des énergies photovoltaïques et il semble cohérent d'examiner ce rapport à présent.

### **43. Appel à manifestation d'intérêt spontanée portant sur le déploiement d'un dispositif d'autoconsommation collective sur le territoire de la Commune de Murat et Hautes Terres Communauté - Choix du lauréat**

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est un rapport où nous avons validé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt concernant la production et l'autoconsommation collective sur le secteur de Murat et de Hautes Terres Communauté. Là, c'est pour le choix d'un prestataire.

Je vous rappelle la charte que nous avons prise sur la production d'énergies renouvelables. Je fais une synthèse qui sera vraiment très grossière, mais c'était de dire que nous n'étions pas forcément favorables sur le développement de l'éolien, considérant que nous sommes déjà le département d'Auvergne qui avons le plus de mâts. Nous étions largement favorables à la production d'électricité par l'hydro-électrique, sachant que nous sommes déjà un département allègrement concerné, que ce soit sur les pourtours avec des grands barrages que ce soit sur la Truyère, que ce soit au nord sur la Dordogne, connus et reconnus, de même que sur l'ensemble de nos rivières bien souvent rivières de montagne classées en première catégorie pêche, nous avons des microcentrales sur quasiment l'ensemble de nos cours d'eau, mais nous étions favorables au développement de cette énergie qui permet de répondre de manière instantanée au besoin électrique. Cela dit, sur le développement de l'éolien, il nous semblait prioritaire de privilégier la production sur toiture plus que la production en agriphotovoltaïsme, considérant que la première fonction des terrains agricoles c'était de la production agricole et non de la production d'énergie. Pour moi, l'énergie ce n'est pas quelque chose qui doit être dans le champ du commerce. Ça fait partie de la stratégie nationale. C'est un enjeu national, donc l'ensemble de la production d'énergie devrait être géré par l'État et non pas par des entreprises privées, mais c'est un autre sujet. On en est

sur privilégier la production sur toiture. Dans ce cadre-là, le Département dispose de 86 000 m<sup>2</sup> de toiture, me semble-t-il, Monsieur le Directeur des bâtiments. Et c'était donc de se dire : mais pourquoi ne pas utiliser ces toitures pour y apposer des panneaux photovoltaïques et ainsi produire de l'énergie ? Et dans le giron du département, nous avons – et là je regarde le colonel – un certain nombre de centres de secours qui sont disséminés sur l'ensemble du territoire. On dispose de surfaces. Pourquoi ne pas les utiliser ? Pourquoi ne pas utiliser les toitures qui appartiennent aux collectivités que ce soit aux Communautés, aux Communes ? Et pourquoi ne pas aller jusqu'aux entreprises privées ? Certaines n'ont pas encore franchi le cap. Donc peut-être on peut imaginer organiser un système de production, avoir un outil, un véhicule qui nous permette de produire sur un territoire donné et surtout de le consommer sur place ? Là aussi, ça me semble être vertueux de produire grâce à nos surfaces de toiture, grâce à nos panneaux et de consommer sur place.

Donc on part sur l'idée que nous avons capacité à créer une organisation et des véhicules nécessaires pour la production et l'autoconsommation sur place en ciblant puisque c'est à titre expérimental. Je pense qu'il est important d'imaginer pouvoir démarrer petitement pour arriver à valider l'organisation juridique, technique, financière, commerciale collective et d'implication. Il ne vous aura pas échappé que l'idée de partir sur le secteur de Murat fait que nous avons à proximité le Lioran, où nous sommes de gros consommateurs en électricité et donc peut-être de mettre nos bâtiments à disposition sur Murat en lien avec la Commune, en lien avec certaines entreprises privées que nous avons contactées et qui seraient favorables. Imaginez cette organisation pour une consommation locale, sachant qu'au niveau du Département, il faut être conscient que bon nombre de nos bâtiments peuvent être producteurs et peu consommateurs lorsqu'on est sur un collègue. Un collègue n'est utilisé que sept mois par an. Au niveau des centres routiers, forcément, les agents sont plus sur les routes que dans le bâtiment, donc on imagine qu'on est plus producteur que consommateur au sein du Conseil départemental, mais on a des besoins importants que ce soit à la fois pour les entreprises ou pour la Station du Lioran.

J'en profite et j'ouvre une petite parenthèse puisque nous avons fait une préouverture au Lioran malgré une météo qui était un peu capricieuse, pas forcément enthousiasmante pour aller skier, notamment samedi. Sur le week-end, on a fait plus de 100 000 € de chiffre d'affaires. Nous sommes prêts pour accueillir les vacanciers pour les vacances de Noël. Je m'empresse de refermer cette parenthèse puisque la neige que nous avons est à la fois naturelle, mais nous avons produit aussi avec un besoin d'énergie et en particulier électrique.

Donc sur le rapport qui vous est proposé, c'est de poursuivre la démarche. On a fait un appel à manifestation d'intérêt et nous avons deux partenaires potentiels qui ont répondu. SOLARHONA du Groupe CNR, qui proposait simplement de nous louer nos surfaces de toiture, ce qui ne correspondait pas du tout à l'idée que l'on pouvait en avoir, puisque nous c'était bien de participer à cette production, que l'on soit tous acteurs sur le côté production (le Département, les collectivités ou les partenaires privés) et puis consommateurs pour ceux qui ont des besoins d'énergie. Donc SOLARHONA ne répondait pas à l'objectif que nous nous étions assigné. La SAS COOPROSOL, en revanche, répond aux objectifs. Toutefois, ce qui est proposé, c'est de retenir ce partenaire pour continuer le travail dans ce cadre-là. Aujourd'hui, il n'y a pas d'engagement financier, simplement ce que nous avons demandé... Nous ne souhaitons pas, au niveau financier, que le Conseil départemental ou que les collectivités partenaires puissent être caution d'emprunt ou autre. On souhaitait se reposer sur un modèle économique global. Dans ce cadre-là, il est proposé de retenir COOPROSOL pour continuer à travailler dans ce sens-là les engagements financiers, puisqu'il ne vous aura pas échappé que ce sont des sociétés coopératives ou autres. Il conviendra, à un moment donné, de verser une contribution en capital et/ou en compte courant. Donc dans un premier temps, il vous est simplement demandé par ce rapport le fait de pouvoir poursuivre les investigations et la construction de projets avec la SAS COOPROSOL.

Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques particulières ou des compléments d'informations. Gilles CHABRIER ? J'ai vu un mouvement de stylo, je ne sais pas comment l'interpréter.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Juste pour compléter. Il est vrai qu'il y a un engagement expérimental sur le territoire de Murat qui pourra éventuellement s'étendre sur l'ensemble du territoire parce qu'on peut produire à Murat et revendre sur le Lioran, mais on peut aussi s'étendre par des périmètres de 20 km donc si on a un bâtiment à Ussel, on pourra aller aussi au-delà sur un périmètre de 20 km. C'est un dispositif qui tend à vouloir s'étendre sur l'ensemble du territoire si toutefois le dispositif est opérationnel.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. On reviendra forcément sur le sujet à l'occasion de prochaines réunions, mais c'est vrai qu'il y a peut-être des opportunités. Mais c'est surtout qu'on donne un cap politique en la matière sur la transition énergétique, la production d'énergie et bien évidemment sur l'intérêt économique qui est aussi important pour le territoire.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous revenons à l'ordre logique de nos rapports et nous sommes sur le Plan de prévention du bruit dans l'environnement. Là, c'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

### **30. Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) – 4° échéance**

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de la directive européenne relative à l'évolution et à la gestion du bruit dans l'environnement, il est demandé au Département comme à chaque gestionnaire de voirie, d'établir un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de 4° échéance pour les routes ayant plus de 8 200 véhicules par jour. Pour le Département du Cantal, cela concerne quatre sections de voies : la RD 922 (en direction de Mauriac), la RD 926 (c'est autour de Saint-Flour), la RD 120 (qui va vers Argentat et la Corrèze) et la RD 320 (entre Aurillac et Arpajon-sur-Cère).

Le Conseil départemental a rédigé trois plans de prévention visant des actions à mener pour réduire le bruit sur ces voies. Sachant que le précédent plan a été réalisé à un seuil de véhicules n'ayant pas évolué, qu'aucune nouvelle route n'est concernée, et que, par ailleurs, lors de l'établissement des précédents PPBE, et notamment lors de la phase de mise à disposition du public pendant les deux mois, aucune observation n'a été formulée par la population sur ces projets, il en ressort qu'il paraît inutile de rédiger un nouveau plan et donc que l'on reconduit le précédent pour la 4° échéance. Les actions non mises en œuvre à ce jour sont planifiées, au rang desquelles le contournement ouest d'Aurillac.

Il est demandé de se prononcer sur la délibération suivante :

- décider de reconduire le PPBE 3° échéance pour la 4° échéance,
- de prendre en considération le bilan à trois ans de l'avancement des actions de réduction des nuisances sur les infrastructures de réseau routier départemental du précédent PPBE, à savoir sur : la RD 926 - Saint-Flour près de 3 960 véhicules légers et 640 poids lourds/J ne traversent plus Saint-Flour ; la RD 922 - Traverses de Jussac et Naucelles, suite aux aménagements sur ces deux traverses, on constate une diminution de la vitesse et par voie de conséquence du niveau sonore des véhicules.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, un avis favorable de la Deuxième Commission, avec un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? En rappelant que ce Plan de prévention du bruit concerne un certain nombre d'itinéraires où nous avons un certain niveau de fréquentation. Il ne concerne pas l'ensemble des infrastructures routières du département. C'est pour ça qu'il est fait état du secteur de Saint-Flour avec la réalisation de la RD 926 pour le contournement, qui, au-delà du bruit, améliore considérablement les conditions de sécurité dans la traverse de Saint-Flour, notamment, en déviant toute la partie poids lourds. Et puis, plus récemment, même si nous avons toujours le même trafic, mais sur Jussac et Naucelles, les incidences peuvent être importantes.

J'en profite pour souligner, parce que bon nombre d'entre vous êtes gestionnaires de réseaux communaux, puisqu'ayant d'autres mandats, notamment celui de Maire, concernant les traverses de villages, ou de secteurs agglomérés, souvent, on demande aux services routiers quels sont les aménagements possibles, pour limiter la vitesse. Ça, c'est une chose, mais il existe de nombreux systèmes : les coussins berlinois, les bandes rugueuses, les dos d'âne, .... Ceci dit, bon nombre d'entre eux sont générateurs de bruit. On satisfait les riverains, concernant la vitesse. Enfin, on peut les satisfaire. Quoique. Ceci dit, après, ces mêmes riverains viennent nous voir en disant : « Ça fait du bruit, il faut changer de système. » On va rappeler que respecter la vitesse, c'est déjà bien et ça permet de répondre à l'ensemble des récriminations. Un travail a été fait, en lien avec la Chambre d'agriculture, l'AMF et les services du Conseil départemental, sur les différents dispositifs pouvant être utilisés, notamment des systèmes de chicanes, ou autre, mais à adapter en fonction du trafic et du gabarit des véhicules. Et, aujourd'hui, on sait que nos agriculteurs ont des équipements de fort gabarit. Donc les chicanes, c'est à travailler en lien avec la profession, sinon, ça pose différents problèmes. Vous pouvez faire appel au CAUE qui était partenaire, aussi, de la réflexion sur le sujet car c'est un travail difficile et important. C'est là où on voit toute la difficulté que l'on a, à concevoir la gestion des flux, la sécurité des habitants et puis des riverains. Schématiquement, imaginez que, toutes les semaines, j'aie des courriers me signalant des personnes qui passent, soi-disant, trop vite, ou, etc., et qu'il y a nécessité de mettre des systèmes adéquats, pour ralentir la vitesse. En tout état de cause, on ne prend jamais des décisions à la légère. Sachez que, bien souvent, on met des compteurs, pour mesurer la vitesse. Et le ratio connu, c'est : 85 % des conducteurs, lorsqu'ils sont en dessous. Quand ils respectent la vitesse, on considère qu'on est dans la norme et dans bien des cas, on est dans cette norme. On aura, tous, les quelques conducteurs qui sont trop enthousiastes, voire irresponsables, dans les traversées de villages et qui posent des soucis, mais sinon, globalement, on a, quand même, des Cantaliens qui respectent les vitesses, dans les traverses de villages. Mais, après, sur les équipements à mettre en place, là, je vous invite, en tant qu'élus – mais j'invite aussi l'ensemble des Maires – à bien prendre l'attache de CIT qui travaille main dans la main avec la Direction des Routes, de manière à mettre en place et à définir les équipements les plus adéquats possibles, de manière à ce que chacun valide l'installation de ces équipements et retrouve sa tranquillité de vie, dans son village.

J'en ai terminé sur ce sujet. Du bruit, je suis passé à la vitesse, mais, souvent, il a été démontré que, plus vous faites du bruit, plus l'impression de vitesse est importante. Et pour les passants aussi. Donc on revoit le lien qui était fait là.

S'il n'y a pas de remarque particulière... Si : je vois Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Non. Ce n'était pas pour rappeler l'excellent partenariat avec les services techniques du Département. Et là, je parle pour mes collègues Maires, mais la plupart le savent : quand on parle de vitesse, Monsieur le Président, il est intéressant de s'associer aux services du Département dans l'offre de services qu'ils ont de faire des mesures de vitesse, comme vous le disiez fort justement, souvent pour avoir la réalité de la vitesse, qui est vraiment pratiquée sur nos Communes, plutôt que par rapport à du ressenti. Donc là, ça nous donne, aussi, des éléments, par rapport à la réalité de ce qui se fait. Et, avec ces analyses, on arrive aussi à voir les moments pour lesquels le

trafic est plus important, où les vitesses sont les plus excessives. Donc, là aussi, ça a un impact sur les aménagements que nous pouvons avoir à mettre en œuvre sur nos Communes, avec le concours du CIT et du CAUE. N'hésitez pas à faire appel à eux.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, pour cette précision. D'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe sur le dossier des espaces naturels et ruraux. Et c'est Gilles CHABRIER.

### **31. Espaces naturels et ruraux**

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Trois thématiques principales sont traitées par la Mission espaces naturels et ruraux soient : l'aménagement rural et foncier, l'ensemble des actions et projets dans les domaines du patrimoine naturel et de la biodiversité répondant aux enjeux de la Stratégie Départementale Biodiversité et les partenariats avec les différents syndicats à thématique dominante environnementale.

Concernant le plan de financement, les crédits proposés des dépenses d'investissement sont de 364 500 €. Ils doivent permettre : de poursuivre les procédures d'aménagement foncier en cours et d'en débiter une nouvelle ; de cofinancer les programmes FEADER équipements pastoraux et agroforesterie, plantation de haies ; d'honorer les engagements du Conseil départemental pris au titre du patrimoine naturel ; l'acquisition de parcelles de forêts sur la Commune de Saint-Amandin ; la participation du Département à la rénovation des locaux du Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

Les recettes d'investissement prévisionnelles sont de 252 300 €, composées, pour l'essentiel, de subventions pour les actions menées par le Département.

Les crédits proposés en dépenses de fonctionnement sont à hauteur de 618 250 €. Ils doivent permettre : d'honorer les engagements de subventions attribuées au titre du patrimoine naturel ; la mise en œuvre des études et animations sous maîtrise d'ouvrage du Département, tels que l'Observatoire de l'Eau ou l'audit labellisation rivières sauvages ; de débiter le plan de gestion ENS suite à l'acquisition de parcelles sur la Commune de Saint-Amandin ; la reconduction des dispositifs Cantal'ENS animations et Cantal'ENS scolaires ; la mise en place d'un soutien aux actions d'éducation à l'environnement ; et d'honorer les adhésions 2025 du Conseil départemental aux syndicats mixtes à dominante environnementale, c'est-à-dire le parc Régional des Volcans d'Auvergne, le Parc Naturel Régional de l'Aubrac, l'Établissement Public Territorial du Bassin EPIDOR, et le Syndicat mixte de Gestion de la Vallée du Lot.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont de l'ordre de 85 000 €.

Dans le rapport, vous avez l'ensemble des interventions. À noter, surtout, la mise en œuvre d'études et d'animations, sous maîtrise d'ouvrage du Département, sur l'Observatoire de l'Eau, avec l'audit de labellisation des rivières sauvages. Là, aussi, un rapport spécifique sur le suivi de l'eau, là où on a, vraiment, un vrai sujet de connaissances et de propositions de travaux, à mettre à connaissance des territoires, afin que chacun d'entre nous puisse se positionner sur d'éventuels travaux à réaliser sur le territoire.

Ce rapport a un avis favorable de la Troisième Commission, et un avis conforme de la Première Commission.



**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Je voudrais souligner le travail qui est fait sur les territoires pastoraux. C'est vrai que c'est de l'agriculture. Ce sont des espaces ruraux et c'est de la biodiversité aussi. Sur l'utilisation pastorale de ces territoires d'altitude, nous intervenons, à la fois, sur l'accès, sur les captages d'eau ou la réalisation de corral pour une utilisation agricole. Je crois que c'est à souligner. Ça pourrait être, d'ailleurs, en transversal à notre contribution, qui est, aussi, associée à une contribution de la Région et des fonds européens.

On peut souligner, aussi, la volonté de mettre en valeur des espaces naturels, avec un projet d'acquisition en cours de négociation avec le Département du Puy-de-Dôme, notamment, sur l'acquisition de parcelles forestières, sur la Commune de Saint-Amandin, en vue de s'en servir en réserve et d'y développer des activités orientées sur la biodiversité. Et puis notre contribution au Parc de l'Aubrac, où je souligne un peu mon agacement sur le sujet. Nous sommes concernés par une dizaine de Communes, il me semble que Val d'Arcomie a fait sa candidature pour rentrer au Parc. À voir si elle sera retenue ou pas, mais là n'est pas le sujet. Le sujet est que nous nous sommes engagés sur des contributions, contributions que le Département du Cantal a toujours assumées. Ce qui, visiblement, n'est pas le cas du Département de la Lozère et du Département de l'Aveyron qui n'ont pas versé leur contribution au niveau qui était voté et attendu. Certes, nous avons le plus petit territoire, donc on est les moins concernés en termes de valeur absolue mais en proportionnalité, on a assumé nos fonctions. De même, sur la création de la Maison du Parc, aujourd'hui, le Parc ne dispose pas d'infrastructures adaptées. Nous avons validé, depuis l'origine, une contribution au prorata de notre taille, si je peux m'exprimer ainsi. On vient nous chercher en sollicitant un peu plus. On avait validé 50 000 €. On nous demande 60 000 €. Moi, je dis : pourquoi pas, sous réserve que les deux autres Départements viennent à la contribution à laquelle ils sont appelés, parce qu'il ne revient pas au Cantal de porter le développement du Parc de l'Aubrac, même si, pour nous, c'est une démarche importante, une démarche qualitative qui peut permettre de valoriser le territoire, sur cette partie Sud-Est du département, mais sous réserve que nos deux autres partenaires départementaux contribuent à leur juste poids dans cette démarche.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce rapport. Je ne sais pas s'il y a des compléments d'info ou des questions sur ce rapport. S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons, maintenant, sur la Stratégie départementale sur la Biodiversité. Et c'est Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

**32. Stratégie Départementale Biodiversité****M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Il y a un an, déjà, nous avons évoqué le travail sur une Stratégie Départementale de la Biodiversité qui s'accorde avec la Stratégie nationale, ainsi qu'avec la future Stratégie régionale qui est en cours de réflexion sur laquelle est travaillé un guichet unique, pour avoir des informations sur des financements, des actions, des observatoires et notamment sur des espèces. Et donc, la Région travaille sur cette stratégie et courant de l'année 2025, je pense qu'il va y avoir des rendus vraiment intéressants. Depuis un an, les services travaillent sur cette stratégie départementale et j'en profite pour remercier et féliciter les services qui se sont mutualisés dans cette réflexion portée en interne et accompagnée aussi avec nos experts de l'Environnement, notamment le CEN, le CPIE, le Parc.

Plusieurs ateliers ont été organisés, tout au long de l'année 2024, pour travailler sur quatre enjeux essentiels de la Stratégie Départementale Biodiversité. Le premier enjeu, est les milieux naturels ; Le deuxième enjeu, c'est la

ressource en eau préservée en quantité et de bonne qualité ; L'enjeu trois, c'est l'appropriation des atouts de la biodiversité pour tous et l'enjeu quatre, c'est une connaissance renforcée et partagée.

Bien sûr, il s'agit de poursuivre et de capitaliser l'acquisition de connaissances pour avoir un vrai observatoire sur l'évolution des milieux et les impacts du changement climatique, également, partager et diffuser la connaissance, avec tous les publics. Tous ces enjeux, bien sûr, traduisent, concrètement, un plan d'action, composé de 23 actions dont 15 actions nouvelles (toutes ou partie).

L'enveloppe prévisionnelle globale d'engagement, établie sur la période 2025-2034, s'élève à près de 8 M€. Concernant les recettes, rappelons que la part départementale de la taxe d'aménagement est une recette affectée, notamment aux espaces naturels sensibles. Comme c'est le cas, depuis de nombreuses années, des subventions seront également recherchées. Et notamment, une demande de financement au titre du FEDER Massif Central a reçu un avis favorable de principe, la mise en œuvre du programme est conditionnée à l'obtention de ce cofinancement. Il va de soi que, sans cette subvention FEDER, la Stratégie Biodiversité et les différentes actions qui sont menées par cette stratégie verraient un frein sur le déploiement de la Stratégie.

C'est un engagement très transversal, sur l'ensemble des services. Ça va du service « bâtiment », à « la mobilité », notamment, aussi, à « la voirie », aux « espaces naturels sensibles », à « la culture » ... Il y a six services qui sont autour de la table, pour monter cette Stratégie. Et on s'accorde 2025 pour mettre en place ces différentes actions qui sont détaillées dans le rapport.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, pour cette présentation. Y a-t-il des interrogations, des remarques ou des questions sur ce rapport ?

Ce rapport est important car transversal. Il rejoint la gestion des milieux car on parlait, tout à l'heure, de milieu pastoral et ça en fait partie. Ce sont nos ENS aussi sur l'eau, mais on y reviendra plus tard puisqu'on a un rapport sur la stratégie, en matière d'eau et le travail de CIT. Les grands cycles, les petits cycles de l'eau, tout est intimement lié, le patrimoine également et puis la connaissance. Et la connaissance, il faut l'emmagasiner. Encore faut-il que l'on soit capables de la faire partager, au niveau de l'ensemble des Cantaliens. On est, typiquement, dans le cadre d'actions et de rapports qui doivent associer l'ensemble des services du Département et puis surtout, après, qu'on soit capables de capitaliser et de partager nos connaissances.

J'en ai terminé. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Gilles CHABRIER.

#### **M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Pour faire plaisir à mon collègue, le CAUE intervient aussi dans cette stratégie notamment sur les Cours Oasis qui font partie de la Stratégie départementale de la Biodiversité. Donc merci de ton implication.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Ce qui me permet de compléter, en disant que, si certains se posaient la question de la taxe d'aménagement où allait-elle : en partie, elle va pour financer le CAUE où je rappelle que nous avons mis un plancher à compter du budget 2024 sur son financement.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets ce rapport aux voix. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

On passe maintenant sur un rapport sur l'assistance à la gestion de l'eau et à l'assainissement, dossier important. Et c'est toujours Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

### 33. Assistance à la gestion de l'eau et de l'assainissement

#### M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Le contexte : la transition écologique est un enjeu majeur pour le Département et l'eau en est un des sujets essentiels. On voit, chaque année, les difficultés en approvisionnement, les difficultés en qualité. Notons également que 2025 marque un tournant important en terme de gouvernance. C'est vrai que la situation actuelle prévoit le transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2026 alors qu'à un moment, on disait que ça pouvait être reporté. Un conseil à tout un chacun, maintenez l'objectif du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ça permettra de mettre et de finaliser cette future prise de compétences.

Sur la politique départementale 2025 donc le petit cycle de l'eau. S'agissant du domaine de l'eau et de l'assainissement, dans le cadre des compétences propres du Conseil départemental, les enjeux principaux pour 2025 seront les suivants :

- La mise en œuvre du schéma départemental et notamment d'un nouveau catalogue de prestations eau-assainissement proposé par CIT notamment sur : les recherches de fuites, l'assistance au réseau d'assainissement, l'attention particulière sur les procédures de protection des captages afin d'accélérer leur progression, l'accompagnement à la structuration locale. C'est une vraie assistance, pour les territoires, qui est vraiment importante.
- La proposition d'outils mutualisés avec la poursuite du développement du SIG départemental Atlas Cantal et de la supervision et mise en place d'un outil de pilotage et de gestion de l'eau mutualisé.
- L'ajustement des programmes financiers de soutien aux collectivités, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement – ça sera le prochain rapport – en tenant compte des modalités d'intervention des autres cofinanceurs, notamment des Agences de l'eau qui, elles aussi, doivent établir leur futur programme.
- L'acquisition des connaissances sur le potentiel des ressources en eaux souterraines, via l'étude interdépartementale des données géophysiques aéroportées initiée par le BRGM, ainsi qu'une étude sur le potentiel des prises d'eau dans les barrages cantaliens.

Pour revenir sur cette étude, quatre Départements auvergnats étaient en réflexion, l'Allier s'étant retiré, parce que le socle minéral n'était pas adéquat à cette recherche et à cette réflexion. Donc seuls les Départements de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Cantal étudieront ce dispositif.

En parallèle : poursuite du fonctionnement courant du Service d'Assistance à la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement (SAGEA) avec la mise en œuvre de l'assistance technique, cofinancée à hauteur de 50 %, par les Agences de l'eau. C'est une continuité et on espère aussi que les Agences de l'eau vont continuer ce dispositif.

Pour le budget primitif 2025 : En dépenses, le budget de fonctionnement proposé est 46 000 € et le budget d'investissement est 260 000 €. Les recettes prévisionnelles sont estimées à hauteur de 295 000 € en fonctionnement et 98 000 € en investissement.

Voilà deux sujets sur lesquels est important le CIT qui accompagne le SAGEA par l'accompagnement auprès des collectivités afin que les collectivités puissent s'organiser à cette nouvelle prise de compétences. Là, il y a une vraie organisation territoriale à avoir en bassins versants. Et donc il y a toutes les actions à poursuivre avec le CIT et le SAGEA.

Avis favorable de la Commission n° 3 et avis conforme de la Commission n° 1.

#### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de parole ? Simplement souligner que lors du dernier Comité de pilotage attiré à l'assainissement et à l'eau, aux schémas départementaux, enfin ce qui doit prévaloir à l'organisation et à l'adoption d'une nouvelle politique au niveau du Conseil départemental. A l'époque, nous avions

souligné, qu'on était en période où l'obligation de se regrouper au sein des intercos avait été annulée. Et le souhait qui avait été lancé par l'État et auquel j'avais totalement souscrit, c'était que les territoires poursuivent les études qu'ils avaient faites, de manière à ce que les élus puissent disposer de l'ensemble des informations, leur permettant de décider si oui, ou non, il fallait se regrouper au sein de la Communauté de communes, au sein d'organisations différentes, syndicats, ou autres. Et, à titre d'information, imaginez que l'ensemble des études qui sont engagées aujourd'hui au niveau du département du Cantal pour mesurer l'intérêt d'un regroupement ou pas s'élève à 1,5 M€, ce qui n'est quand même pas neutre. Et arrêter les études en plein milieu, ça me semble complètement aberrant. Aujourd'hui, cette histoire est derrière nous, puisque cette décision qui avait été lancée par l'ancien Premier ministre, n'ayant pu être votée par les Assemblées, ne tient pas. Donc on en reste toujours à la Loi qui impose un regroupement au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Donc, j'espère que l'ensemble des collectivités vont poursuivre la réflexion, de manière à disposer de l'ensemble des outils ou des informations nécessaires pour se positionner. Nous avons donc amplifié tout le soutien que l'on a. Là, on est sûr de l'organisation politique, sûr de la stratégie. On mesure la ressource. Et, sur les réseaux, on a déployé les services au niveau de CIT. Là aussi, c'est important, pour amener des outils supplémentaires auprès des différents distributeurs d'eau, en l'occurrence.

Y a-t-il des questions particulières sur ce rapport, des interrogations ? Oui. Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Juste pour souligner l'importance de ces questions liées à l'eau sur notre territoire, que ce soit en termes qualitatifs, ou quantitatifs. Et, comme vous le soulignez fort justement, Monsieur le Président, ces propositions de loi qui n'ont pas abouti ont mis, quelque part, le doute chez certains élus, quant à la volonté d'avancer plus rapidement vers des mutualisations de services. Néanmoins, je pense que c'est indispensable. On s'avance relativement facilement autour de l'eau, puisque pour la gestion de l'eau, tout le monde est concerné. Et ça pose un petit peu plus de problèmes, dans le transfert des compétences quand on est sur les sujets de l'assainissement où, là, ce sont d'autres enjeux qui sont, en termes d'investissements, portés par les collectivités, des investissements beaucoup plus importants. Et là, pour le coup, sur l'assainissement, notamment collectif, tout le monde n'étant pas concerné, ça questionne les élus quant au transfert et aux futurs investissements qui devront être portés par les futurs syndicats. Néanmoins, je pense qu'on a tout intérêt à mutualiser devant l'ampleur des investissements qui nous sont annoncés et nécessaires. Et pour souligner là, aussi, la part prépondérante de CIT dans l'accompagnement de nos territoires puisque l'animation de ces démarches, en tout cas, sur le territoire que je connais bien qui est la Châtaigneraie, est portée par CIT. Et, quelque part, heureusement qu'ils sont là pour nous accompagner.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces propos. Je rappelle simplement que la loi qui fait foi, c'est celle qui impose le regroupement. L'annonce qui avait été faite par le Premier ministre, c'était pour faciliter... C'est une réponse à certains élus et certains parlementaires, mais ce n'en est resté qu'au stade de l'intention. Aujourd'hui, la Loi, c'est : regroupement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 que ce soit sur les Communautés de communes ou autres. Et je crois qu'aujourd'hui, tout le monde doit travailler dans ce sens-là. Et chacun prendra sa décision en son âme et conscience.

Céline CHARRIAUD et ensuite Isabelle LANTUEJOUL.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Oui. C'est juste pour appuyer votre propos. La semaine dernière, au Comité de bassin Adour-Garonne, pour ceux qui sont concernés, j'ai eu confirmation que, dans le douzième programme qui va se mettre en place, quelles que soient les dispositions qui seraient prises au niveau national, le Comité de bassin Adour-Garonne n'aidera plus que les projets portés à plusieurs. Cela ne veut pas dire forcément à l'échelle intercommunale, mais, dans tous les cas, les structures de gestion isolées, c'est-à-dire à l'échelle communale, ne

seront plus accompagnées. Et je pense que c'est majeur de faire passer le message aux collègues, puisque l'annonce de la souplesse qui est restée au stade d'annonce, a quand même mis une certaine confusion et a marqué un certain gel des études qui sont engagées pour 1,5 M€. Donc il est majeur de les remobiliser tous, par notre discours autour de ce sujet.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Tout à fait. Isabelle LANTUEJOUL.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Oui. Merci. Moi, j'avais juste une question, concernant le réseau départemental du suivi des ressources en eaux souterraines. Je vois que ça va être étendu à 30 points de suivi. Aujourd'hui, il y en a 16. Et c'est dans quel but, à terme ?

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Le but des mesures – mais Gilles CHABRIER me reprendra – c'est d'anticiper et arriver à mesurer le comportement de la ressource en eau, en fonction des conditions météorologiques ou climatiques afin d'arriver à prévoir, au mieux, les baisses d'alimentation ou autres. On essaie d'anticiper par ça et la gestion du réseau. Monsieur CHABRIER, est-ce que j'ai été exhaustif, clair ?

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Très bien, Président. C'est ça.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Dominique BEAUDREY et après, Didier ACHALME.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Moi, je reviens aussi sur ce qu'a dit Céline CHARRIAUD, puisque Adour-Garonne nous a confirmé que dans le cadre du nouveau programme, il n'y aura plus d'aides sur les investissements sur l'eau potable quand la compétence reste à l'échelon communal. Pour l'assainissement, c'est la même chose, avec juste une possibilité d'être sur les systèmes d'assainissement jugés prioritaires, même si la compétence reste communale.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Vous avez de la chance. Ils sont plus généreux que Loire-Bretagne, mais Loire-Bretagne n'ira pas dans le même sens. C'est-à-dire qu'a priori, ils ne confirmeront pas les subventions, s'il n'y a pas de regroupement. Mais il y a, quand même, encore une zone de flou par rapport à la traduction de cette Loi, puisque si la loi restait à l'état actuel, il y aurait un transfert, obligatoire, au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Donc, à partir de ce moment-là, s'il y a un transfert obligatoire, il y a un regroupement. On devrait être éligibles aux subventions, mais ça reste à éclaircir.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je crois que ce qu'il faut imaginer, c'est qu'au niveau des différentes agences, où quoi que ce soit, ils souhaitent orienter les politiques publiques. Et, en prenant une politique publique qui oriente au regroupement, ils incitent les élus à se regrouper pour la gestion que ce soit à la fois de l'eau et que ce soit à la fois de l'assainissement. Ne pas

oublier l'autre condition qui est derrière qui est le prix de l'eau. Le prix de l'eau doit arriver à deux euros, sur la partie Adour-Garonne. Je crois que sur Loire-Bretagne, c'est un peu moins. Ce qui peut poser des soucis, parce que ce prix de l'eau, concrètement, ça se transforme. C'est de l'autofinancement, pour le gestionnaire de l'eau. Donc on peut vivement souhaiter que tout le monde se retrouve aux alentours de ces deux euros, même si à deux euros, nous restons à des tarifs qui sont largement inférieurs à la fourchette nationale. Je crois qu'il faut en être conscients. L'incertitude va se poser sur l'exercice 2025. Les plans, c'est du 2025-2027. Donc à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, a priori, les Agences de l'eau vont financer des projets qui sont gérés de manière collective, alors que, de manière législative, cette obligation n'intervenait qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. C'est la petite différence, mais il n'y a pas d'obligation pour les Agences à se caler par rapport à la loi. C'est indépendant. C'est le propre de toutes les Agences qui sont indépendantes et qui veulent orienter les politiques publiques. Donc il y a cette petite zone de flou. Et force est de constater, je pense, qu'après les Agences de l'eau, l'État, par l'intermédiaire de la Préfecture, va suivre – et on ne voit pas comment il pourrait faire autrement – les politiques qui sont annoncées par les Agences de l'eau. C'est-à-dire, qu'à mon avis – je ne sais pas, je ne participe pas à la commission des élus DETR – mais je suis persuadé que l'État va suivre les axes poursuivis par les Agences de l'eau et nous dira que la DETR n'interviendra que sur les projets qui sont portés par des structures collectives.

Jean MAGE ? Sophie BENEZIT ?

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Monsieur le Président, juste pour rajouter un peu de flou au flou. Depuis longtemps, j'ai entendu dire que les Agences de bassins ne subventionneraient que des structures intercommunales, mais il m'a été rapporté qu'elles continueraient à financer des ententes intercommunales. Donc ça, c'est des syndicats d'opportunités pour un objet précis et que ça, encore, ce n'était pas exclu. Donc c'est encore un peu plus compliqué, si c'est vrai.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Sophie BENEZIT.

**Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2**

Je voulais juste rajouter que, normalement, certaines Communes du département s'étaient lancées dans des études, mais vraiment pour aller vers une faisabilité de syndicats et que nous attendions impatiemment un amendement qui n'a pas été voté et je ne sais pas quand il sera voté. On est certains à être prêts à former le syndicat au 1<sup>er</sup> janvier. Et, par conséquent, ce n'est pas une volonté de ne pas l'être, c'est seulement que l'amendement, permettant de faire le syndicat, n'existe pas. C'est en cela qu'est l'injustice. On comprend qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il y a le transfert de compétences, mais, par contre, il y a des Communes et notamment pas mal de Communes du Cantal, qui ont fait des études et qui se sont mises en ordre de marche pour pouvoir faire un syndicat, et, pour le coup, qui sont véritablement pénalisées, parce qu'elles n'ont pas la possibilité de faire ce syndicat, puisque l'amendement n'a pas été pris. C'est en cela que je trouve injuste l'année 2025, parce que ce n'est pas qu'une volonté des Communes, c'est qu'elles sont dans l'incapacité de faire un syndicat.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

La situation fait que je serais bien dans l'incapacité de répondre aux deux questions, mais j'imagine que, pour les ententes, pourquoi pas, à partir du moment où on peut imaginer que le projet soit collectif. Quant au vote de l'amendement, encore faudrait-il qu'on ait un gouvernement, qu'on ait quelque chose qui fonctionne, chose qui va certainement arriver. Après, la question, c'est : est-ce que ça va être le sujet prioritaire du début d'année ? Je ne sais pas, mais je ne doute pas que nos parlementaires feront feu de tout bois pour faire entendre les problématiques du territoire.

S'il n'y a pas d'autres questions... On s'aperçoit que c'est un sujet de gestion au quotidien des territoires, l'eau et l'assainissement et c'est vrai que c'est difficile à gérer. On n'a pas tous les mêmes priorités ou la même taille de priorités, par rapport à ces sujets-là, mais ça reste très présent dans notre débat.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur ce rapport ? Oui. Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Juste pour compliquer encore un petit peu plus, Sophie a parfaitement raison. Si on veut constituer un syndicat tout de suite, l'amendement n'étant pas voté, on ne peut pas le faire. Par contre, un syndicat existant peut s'étendre.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est simple, pourtant. Il n'y a pas de difficulté sur le sujet, puisque, vous l'avez très bien dit, un syndicat existant peut s'étendre. Je vous propose d'en arrêter là, parce qu'on n'a pas forcément les réponses. Il va falloir, soit se rapprocher de CIT pour partie des réponses ou alors des services de l'État, et, ensuite, des parlementaires, s'il y a des ajustements qui sont à réaliser.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Et on reste dans le même sujet, puisque, maintenant, on va arriver aux modalités d'aide aux investissements, relatifs à l'adduction d'eau potable et à l'assainissement. Et là, c'est toujours Gilles CHABRIER qui est un spécialiste en la matière.

### **34. Modalités d'aide aux investissements relatifs à l'adduction d'eau potable et à l'assainissement**

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

On va rester dans le sujet. Vous comprendrez que c'est un sujet complexe, parce qu'on n'a pas de réponse à vous apporter.

Avec l'adoption du Schéma départemental de l'eau et de l'assainissement 2024-2040, le Département réaffirme avec force l'ambition d'une gestion du cycle de l'eau responsable. Parallèlement, les agences de l'eau revoient leurs dispositifs d'intervention et adoptent des critères d'intervention nouveaux.

J'aimerais bien, quand même, que les Agences aient quasiment les mêmes réglementations et les mêmes objectifs. On a des territoires qui ont deux agences de l'eau, qui sont sur le même territoire. J'aimerais bien qu'on crée un syndicat avec deux agences de l'eau pour mettre un peu plus de flou, comme dit Jean. Ça pourrait être assez sympa... Bon, on n'en est pas là.

Les constats et propositions du Schéma et la politique des principaux financeurs de l'eau nécessitent une révision du dispositif d'aide aux établissements publics compétents en matière d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif, initialement établi en décembre 2021 pour la période 2022-2027.

Il est, par conséquent, proposé d'adopter les modalités d'intervention du Conseil départemental pour les projets relevant de l'adduction d'eau potable et de l'assainissement collectif, à compter de 2025.

Il est rappelé qu'au moins 20 % des engagements pris au titre du dispositif Fonds Cantal Solidaire seront consacrés à ces deux thèmes.

Ce rapport a un avis favorable de la Troisième Commission avec une observation « alerte : toutes les Communes restent éligibles, en priorisant les Communes organisées dans une démarche intercommunale » et un avis conforme de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette proposition. On rejoint le rapport précédent entre les priorités, liées à l'organisation ou l'orientation des politiques publiques. Il était proposé concrètement que nous nous rangions, puisque nous sommes cofinanceurs, mais nous arrivons souvent en dernier ressort sur le soutien aux projets et donc il était programmé que nous n'intervenions que sur les Communes qui étaient organisées, les projets qui étaient portés par collectif. Visiblement, une majorité d'entre nous souhaite laisser la porte ouverte aux Communes individuelles, mais en disant que les projets collectifs seront prioritaires. Donc sur ce rapport, si ça ouvre débat, mais on en a parlé largement précédemment, on ne va pas rentrer sur ces fameux syndicats qui ont deux Agences de l'eau. J'espère que ça n'est qu'une vue de l'esprit et qu'on n'ira pas plus loin, sinon ça pourrait générer pas mal de difficultés.

Et je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Maintenant, nous attaquons le gros volet des rapports liés à l'administration générale, notamment le rapport 35, l'élargissement des Indemnités de Sujétions Horaires. C'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

### **35. Élargissement des Indemnités de Sujétions Horaires (ISH)**

#### **Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. Par délibération de l'Assemblée départementale en date du 26 juin 2009, le dispositif des Indemnités de Sujétions Horaires a été ouvert aux agents des routes réalisant du travail posté.

La Collectivité et notamment la Direction de l'Ingénierie territoriale souhaite pouvoir étendre ce dispositif afin de prendre en compte les contraintes liées aux missions de sectorisation et recherche de fuites sur le réseau d'eau potable et d'aide à l'exploitation des réseaux d'assainissement et valoriser les heures réalisées de façon décalée (travail de nuit, week-end, jours fériés).

En effet, afin de limiter au maximum les perturbations impliquant une éventuelle coupure du réseau d'eau potable pour les riverains des communes concernées par le repérage et pour pouvoir intervenir lors des périodes où le réseau est le moins sollicité, les agents de la Direction de l'Ingénierie territoriale sont amenés à travailler de nuit, ce qui implique de revoir leur organisation et leur temps de travail durant ces semaines. Les sujétions liées à ces organisations de travail sont alors compensées par le versement d'une indemnité dite « de Sujétion Horaires ». Le versement de cette indemnité se fera au regard d'un état d'heures mentionnant les heures réalisées et sera proratisé selon la quotité du temps de travail de l'agent concerné.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur la délibération suivante : d'adopter la proposition de Monsieur le Président d'élargir aux agents de la Direction de l'Ingénierie Territoriale le bénéfice des Indemnités de Sujétions Horaires pour les missions d'aide à l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement (recherche des fuites, mesures des débits ...) réalisés en horaires décalés.

Et un avis favorable de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. On est toujours sur le domaine de l'eau, puisque, en fait, c'est pour nos techniciens qui ont en charge de pouvoir intervenir sur les réseaux d'eau. Y a-t-il des questions ou des remarques ? On adapte essentiellement le règlement que l'on a sur les autres métiers, nécessitant ces adaptations.



Il n'y a pas de questions ? Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

On passe maintenant au tableau des emplois permanents. Et c'est toujours Isabelle LANTUEJOL.

### 36. Personnel départemental - Tableau des emplois

**Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Pour répondre aux besoins des services, il convient de procéder à des créations et transformations de postes qui sont détaillées dans le projet de délibérations. Sont également supprimés quatre postes supports pour les contrats de projets.

Il vous est demandé :

- de valider la transformation des emplois aux dates indiquées. Vous avez le grade actuel, le nouveau grade. Et ceci prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- de décider de supprimer plusieurs contrats de projet, la délibération du 25 mars 2022 prévoyait la création de contrats de projet afin de mener à bien les actions prévues dans le cadre de la contractualisation avec l'État et l'ARS au titre de la Stratégie nationale de Prévention et Protection de l'Enfance 2022-2024. Le projet arrivant à son terme le 31 décembre 2024, les contrats de projet : puéricultrice, sage-femme, gestionnaire et référent socio-éducatif prennent fin à cette même date. Les postes supports seront donc supprimés du tableau des emplois ;
- de valider le tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, c'est du factuel, on enregistre les évolutions. Il n'y a pas de questions ? Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport spécifique RH pour 2025. C'est toujours Isabelle LANTUEJOL qui nous le rapporte.

### 37. Rapport budgétaire Ressources Humaines 2025

**Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Les dépenses relatives aux ressources humaines, moyens essentiels à l'action du Département sont estimées à 55,6 M€ au budget primitif 2025, soit une hausse de 3,7 % par rapport au montant anticipé 2024 estimé à 53,6 M€. Ce montant comprend la masse salariale estimée à 51,8 M€ pour 2025 et intègre les évolutions d'échelons et de grades à hauteur de 400 000 €, les remplacements dans le cadre d'arrêts de travail pour 500 000 €, les remplacements sur postes vacants pour 1,7 M€ et le financement des apprentis pour 600 000 €.

Au-delà de la masse salariale, les frais de déplacement sont projetés stables autour de 400 000 €, les frais de formation également avec 520 000 € dont la cotisation au CNFPT, les tickets restaurant sont estimés à 1 120 000 € et la participation à la prévoyance à 60 000 €.

Le Département apportera sa contribution annuelle à l'Amicale des personnels à hauteur de 340 000 €.

Par ailleurs, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2025 prévoit un taux de cotisations patronales à la CNRACL augmenté de quatre points par an pendant quatre ans, passant de 32 % à 36 % ce qui représenterait pour le Département une hausse de cotisation estimée à près de 1 M€ dès 2025.

Il vous est demandé de décider d'approuver l'ensemble des propositions exposées et d'inscrire au budget primitif 2025 les crédits correspondants à la politique des ressources humaines.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de parole sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, simplement revenir sur l'augmentation de cette cotisation CNRACL. Déjà, savoir qu'elle n'est pas législative. Les taux peuvent être augmentés simplement par voie réglementaire. Simplement, ce qui avait été obtenu, lors de l'évocation de cette recette supplémentaire, au niveau du budget national et de cette charge pour nous, était que l'effort ne soit pas porté sur trois ans, mais sur quatre, donc, ce n'était pas 4 % sur trois ans, mais plutôt 3 % sur quatre ans. C'est un petit différentiel, mais quand je disais que ça n'impactait pas pour l'équilibre global du budget, vous voyez que les différentiels sont de l'ordre globalement de 200 000 €.

On peut souligner, aussi, tout le travail qui est fait, en termes de rationalisation, notamment sur les remplacements. Il faut que nous soyons plus pointus sur ces sujets, vu que, sur l'année, on va avoir l'application à 100 % du RIFSEEP qui avait été mis en place au 1<sup>er</sup> avril ou 1<sup>er</sup> mai 2024. Donc on aura un impact supplémentaire sur l'exercice 2025 qui prendra l'année complète.

S'il n'y a pas de question sur ce rapport, je le mets aux voix. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport des Conseillers départementaux qui siègent au Conseil d'administration des sociétés d'économie mixte locales. C'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

**38. Rapports des Conseillers départementaux siégeant au Conseil d'administration de Sociétés d'Économie Mixte Locales**

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Des éléments réglementaires prévus dans le cadre du Code général des collectivités territoriales prévoient que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires de Sociétés d'Économie Mixte se prononcent sur un rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration. Les rapports des élus mandataires, concernent la Société d'Économie Mixte Locale Super Lioran Développement, et la SEM CALEDEN. Ces deux rapports relatent l'exercice 2023 : on est en fin d'année, mais c'est pour l'exercice de l'année précédente. Vous avez toute l'activité qui est détaillée, que ce soit en termes d'investissements, la vie sociale des sociétés, les investissements réalisés et les engagements financiers. Rien de plus à vous apporter, si ce n'est que vous avez à votre disposition tous ces éléments. Vous dire que, par rapport à nos représentants de la Collectivité, nous sommes une dizaine à être représentés dans les SEM, simplement vous dire qu'aucune rémunération ou avantages en nature ne sont versés aux représentants de la Collectivité.

Il vous est demandé de prendre acte des rapports qui vous sont présentés par les représentants du Département au Conseil d'administration de la SAEM Super Lioran Développement et de la SAEM CALEDEN.

Avis favorable de la Deuxième Commission et avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole sur ces rapports ? Je vais simplement rajouter que la SAEM du Lioran va faire une ouverture anticipée. On n'est pas sur l'exercice de l'année précédente. Vous savez que nous avons engagé une augmentation de capital. Un prochain Conseil d'administration a lieu, il me semble, à la fin de

la semaine, pour faire le tour de table des apporteurs, pour imaginer la suite que l'on peut y apporter, sachant que la fin de cette clôture d'augmentation de capital, est me semble-t-il septembre 2025. D'ici là, nous avons cette saison à passer qui débute sous les meilleurs auspices. J'espère qu'elle se continuera comme ça. Simplement à titre d'enthousiasme, les réservations, en termes de nuitées, sont au-dessus de la moyenne sur les vacances de Noël et y compris en février aujourd'hui, même si on sait que sur février tout se joue durant les dix derniers jours, mais c'est déjà enthousiasmant de voir que ça puisse démarrer.

D'autres demandes de prises de parole ? Monsieur ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Juste pour compléter le rapport que Gilles a fait, un petit peu moins disert que concernant le CAUE, mais il n'y a pas de rémunération versée aux actionnaires qu'ils soient publics ou privés, dans la SAEM CALEDEN. Il était bon de le préciser.

Ensuite, en termes d'activités, peut-être que vous vous posez quelques questions. On a repassé la barre des 2 000 curistes qui était la barre qu'on avait avant le Covid. On était montés même à 2 300. Cette année, on sera à plus de 2 000 et quelques dizaines. C'est un bon signe, même si ce n'est pas suffisant, mais il faudra amplifier ça. Les difficultés, vous les connaissez : c'était la reconstruction du thermoludique. Pour l'instant, nous sommes sur la publication des derniers lots de la réfection intérieure du thermoludique pour une ouverture prévue certainement après l'été 2025. Donc on ouvrira après la période d'été 2025, le temps de bien finir les travaux intérieurs du thermoludique, de manière à ce qu'on puisse attaquer bille en tête. C'est un élément, pour ceux qui étaient là avant, l'effondrement du toit... Vous savez que le thermoludique, c'était le générateur de cash, puisqu'il y a un peu de masse salariale. On est entre trois et quatre ETP et on génère un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 €, donc on était sur des cashs assez intéressants qui nous permettait d'augmenter l'investissement. On espère retrouver ce niveau-là. Je pense qu'il va falloir faire une campagne de promotion. En tout cas, dès qu'on aura les dates d'ouverture en vue, on commencera à faire la promotion. Et puis, on va essayer d'innover avec la commercialisation de séjours à thèmes parce qu'il faut relancer et il faut faire reparler de CALEDEN sur le thermoludique.

Sur la cure, les taux de satisfaction sont toujours très bons. On est à plus de 90 % de satisfaction des curistes, quand ils remplissent les questionnaires. Donc ce n'est pas très inquiétant, au contraire, malgré tous les désagréments qui ont eu lieu parce que les travaux ont fait beaucoup de bruit dans la cure et c'est toujours gênant. Les gens viennent pour se reposer et pas pour avoir des bruits. Sur la Résidence du Parc, c'est une résidence qui avait commercialisé des appartements en défiscalisation, à la création de CALEDEN. On rachète progressivement les appartements parce qu'on s'aperçoit que c'est une forte demande des curistes d'être logés sur place. À l'intérieur de CALEDEN, ils peuvent descendre en peignoir à la cure. Et ça, c'est un argument très fort. On en a racheté huit. On a racheté un neuvième récemment. Et tout ce qui se vendra, on essaiera d'aller dessus et de racheter, parce qu'il faudrait qu'on arrive à l'intégralité de la possession du parc, parce que c'est très intéressant, en termes de rentabilité. Le taux de location est très bon là-dessus. Et ce n'est pas des appartements très chers. Voilà les quelques nouvelles.

À retenir : une croissance au niveau des curistes pour se rapprocher des chiffres qu'on a connus avant la crise Covid, une ouverture du thermoludique à partir du dernier trimestre ou quadrimestre 2025 et puis la possession des appartements pour améliorer l'hébergement, tant qu'on n'a pas commencé les travaux sur l'hôtel, parce que l'hôtel est vieillissant et un jour ou l'autre, il faudra aussi qu'on aille sur ce projet-là. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces précisions. Y a-t-il des questions ou autres sur les deux SAEM ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte de ces rapports que tout le monde a lu avec une attention toute particulière. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant, le 39 : compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président, dans le cadre des marchés publics formalisés. Et c'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

### **39. Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Oui. Merci, Président. Comme à chaque session, il s'agit du compte-rendu des décisions prises par le Président. C'est en rapport avec les marchés publics formalisés et les marchés publics à procédure adaptée. Vous avez l'exhaustivité, depuis la dernière session, de ce qui a été passé par décision avec le rappel de l'objet, du mode de passation, des montants, l'identité de l'attributaire, l'inscription budgétaire et la date de l'examen en CAO ou en CMAPA.

Il vous est demandé de prendre acte de l'ensemble de ces décisions. Avec un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des remarques particulières, ou pas ? Je vous propose donc de prendre acte de ce rapport.

Nous passons au rapport suivant, qui est le compte-rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président.

### **40. Compte-rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Oui. Merci, Président. Là, il s'agit du compte-rendu des attributions déléguées au Président, depuis la dernière session. Il y en a deux : une demande de subvention et un emprunt.

Donc il vous est demandé d'en prendre acte avec un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. S'il n'y a pas de question, nous prenons acte ce rapport.

Une obligation m'incombant, je vous propose de faire une suspension de séance durant dix minutes. Merci.

*[Suspension de séance]*

*[Reprise de séance]*

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je vous propose de bien vouloir redémarrer la séance en m'excusant de ce petit contretemps. Il nous reste deux rapports à examiner dont le vote du budget objet de notre réunion. Je vais vous présenter le rapport 41, l'autorisation de lancement d'un appel à manifestation d'intérêts concernant la réhabilitation du Grand Phénix.

#### **41. Autorisation de lancement Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) - Réhabilitation ancienne friche Grand Phénix**

Le Grand Phénix était une friche touristique au niveau du Lioran. C'est un projet qui avait débuté à la fin des années 2000. Depuis 2010 ou 2011, je n'ai plus exactement en tête l'année, le promoteur avait été déclaré défaillant et cette construction était laissée à l'abandon. Ce qui avait donné l'occasion au Département de s'emparer du dossier, voyant qu'il n'y avait aucune solution imaginée par des propriétaires privés, d'autres promoteurs ou autres du fait d'un certain nombre de malfaçons qui avaient été identifiées sur le bâtiment. La déconstruction était de nature à remettre considérablement en cause l'équilibre économique de l'ensemble des projets qui pouvaient être imaginés. Donc, le Département a postulé pour la reprise de cet immobilier et s'était engagé dans la déconstruction de cette friche touristique qui, en termes d'image, n'était pas très valorisante, elle était squattée et pouvait devenir dangereuse pour son utilisation. Donc, on s'est porté acquéreur. On a procédé à la déconstruction. Ça s'est terminé l'hiver dernier, me semble-t-il, pour un prix d'à peu près 3,2 M€ TTC.

Ce projet avait été retenu au titre du Fonds friches, financé à 80 %. L'objectif était de sécuriser le site et surtout au niveau de la station du Lioran, c'était de pouvoir remettre sur le marché cette emprise de manière à ce que des investisseurs privés puissent venir y construire des hébergements touristiques. On est bien évidemment sur la volonté d'avoir des lits chauds. Par contre, on laisse la possibilité aux différents candidats de nous faire des propositions sachant que dans l'AMI, il est mentionné l'utilisation hivernale, estivale, de ces hébergements.

Il faut avoir en tête que cet appel à manifestation d'intérêts (AMI) n'engage pas le Département sur le choix des différentes propositions qui nous seront adressées. Nous espérons vivement en avoir plusieurs sur des types d'hébergements différents. L'objectif serait d'avoir à peu près 600 lits supplémentaires sur le Lioran qui nous font aujourd'hui défaut. Et dans le cadre de cet AMI reste à savoir la manière dont on met le terrain à disposition. Est-ce un achat ? Est-ce un bail ? Est-ce une autre forme juridique qui est à imaginer ? Voilà ce qui vous est proposé aujourd'hui. On est dans le déroulé. Lorsque l'on est parti dans ce projet, l'objectif était de déconstruire pour offrir le terrain au développement d'hébergements touristiques. Donc, là, c'est l'autorisation du lancement de l'AMI.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, ça me permet aussi de faire un peu une extension sur un dossier qui arrivera prochainement, celui des Haras. Aujourd'hui, les Haras sont désaffectés. Donc, il y a un retour de foncier qui avait été mis à disposition de l'État, à l'époque, pour le développement des Haras. Ce foncier est un juste retour au Département, mais force est de constater qu'aujourd'hui, nous avons : l'hippodrome qui est utilisé pour deux courses par an avec la Société des Courses ; l'école d'équitation à côté. Mais sur les Haras en tant que tels, nous n'avons pas forcément une utilité et un besoin affirmé. On regarde quels pourraient être les besoins internes de la collectivité, d'un point de vue immobilier ou d'un point de vue foncier. Sur le reste, il est proposé de faire un appel à manifestation d'intérêts, puisque c'est un domaine qui doit rassembler à peu près 11 hectares d'emprise, puisqu'il y a une partie construite et une partie non construite. L'idée, c'est de pouvoir engager cet appel à manifestation d'intérêt qui sera proposé à l'occasion d'une prochaine session. Pour nous permettre de comptabiliser les porteurs de projets qui pourraient être intéressés, de mesurer, en fonction de l'intérêt de ces projets, tout ou partie du foncier et de nous positionner sur l'avenir que l'on pourrait donner à cette propriété départementale.

Pour l'heure, on est sur notre ancienne friche du Grand Phénix que nous proposons de lancer l'appel à manifestation d'intérêts.

S'il n'y a pas de remarque particulière, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Puis, nous aurons à nous positionner sur un rapport de même type à l'occasion d'une session prochaine.

Nous en arrivons maintenant au dernier rapport qui est important, parce que c'est celui du budget. C'est le fondement notre réunion d'aujourd'hui. Je donne la parole à notre grand argentier, Jean MAGE, pour qu'il nous présente ce budget 2025.

## 42. Budget primitif 2025

### M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Je ne suis pas un grand argentier. Je suis simplement le modeste rapporteur de ce budget. Si j'étais un grand argentier, j'irais chercher des recettes, on ne fermerait pas les CLIC et, comme ça, le budget serait voté à l'unanimité.

Ce budget ne sera pas une découverte pour vous tous, puisque l'esprit vous en a été rappelé ce matin par le Président dans son propos introductif et tout au long de la journée, dans les différents rapports, il y a été fait référence et il a été détaillé. Donc, je vais essayer de vous le résumer dans les grandes lignes, en essayant d'être le moins redondant possible, en vous précisant quand même que je n'évoquerai pas, dans les chiffres qui vont vous être présentés, les opérations d'ordre. Vous savez que ce sont des mouvements de recettes et de dépenses qui sont égaux et entre sections. Il y en a à peu près pour 30 M€. Je n'évoquerai pas non plus toutes les opérations actives de gestion de la dette. Elles ne figurent pas dans la présentation. Ça représente une dépense d'à peu près 50 M€. Même remarque pour ce qui concerne les autorisations de programme et les crédits de paiement, tout ça figure dans le document budgétaire qui est annexé et que vous avez peut-être déjà regardé dans sa complétude.

Le budget primitif du Département a été élaboré dans un contexte inédit d'instabilité institutionnelle. La France, n'a à cette heure pas de budget pour 2025. Nous sommes dans l'attente d'une Loi spéciale permettant de reconduire les dispositions du budget 2024. Dans cette période d'incertitude une réalité demeure, c'est le niveau inédit du déficit public. Le Gouvernement BARNIER prévoyait 60 Md€ d'économies pour ralentir et limiter le déficit de la France à 5 % du PIB. Je crois que l'objectif d'origine est même de 3 %. Donc, déjà, on en était loin. L'effort à consentir est malgré tout considérable. Nous avons débattu de ces éléments lors de notre réunion sur les orientations budgétaires du Département. Quel que soit le contexte national, les collectivités n'y échapperont pas, il faudra participer à l'opération de redressement des comptes publics et les Départements sont en première ligne pour ça.

Si l'information de dérapage des dépenses de l'État a pu surprendre, les Départements alertent depuis 2022 sur ces mesures gouvernementales arrêtées sans concertation et sans financement. J'ai un souvenir plus ancien, qui remonte à une dizaine d'années de cela, ce n'est pas la première fois que ça se produit, sous le quinquennat de François HOLLANDE et, à l'époque où Claude BARTOLONE était président de l'Assemblée nationale, notamment, lors d'une séance de l'Assemblée nationale, les Départements ruraux avaient été spoliés d'une grande partie de leurs recettes au profit de toute la Couronne parisienne et des grandes métropoles, la Seine-Saint-Denis notamment. Donc, on a un peu l'habitude d'être traité comme ça, les petites collectivités que nous sommes, par-dessus la jambe, par l'État.

Pour le Département, ça représente, cette année, 13 M€ de dépenses supplémentaires sur la période 2022-2024. La baisse des DMTO, des droits de mutation, depuis 2022, concomitamment à la hausse des besoins sociaux, a considérablement fragilisé les équilibres financiers des Départements. 14 étaient identifiés en difficulté en 2023, ils sont 30 en 2024. À la fin de l'année, il y en aura peut-être 80, je ne sais pas, selon les plus pessimistes.

Les Départements ont alerté sur leur incapacité à mettre en œuvre des mesures d'économie d'ampleur. Effectivement, l'on ne voit pas trop où l'on peut économiser de l'argent. Dans ce contexte, les recettes de fonctionnement du Département pour 2025 sont projetées en baisse de près de 3 M€ par rapport au volume

anticipé pour 2024, parce qu'on n'a pas encore voté notre compte administratif, mais on a fait une projection. Ces recettes sont fragilisées par l'absence de dynamique de la fiscalité et le gel des dotations.

L'État a abaissé ses prévisions d'encaissement de TVA en 2024 : le Département a été informé en octobre qu'il perdrait 3 M€ par rapport aux prévisions sur lesquelles le budget 2024 a été bâti. La TVA est donc stable entre 2023 et 2024 et reconduite pour 2025.

Les recettes de 2025 sont aussi fragilisées par un volume de péréquation remis en cause. La chute des droits de mutation sur les recettes du Département pèse à double titre. Entre 2022 et 2024, le Département a perdu 6 M€ de recettes de droits de mutation. Mais la baisse constatée au niveau national fragilise également le mécanisme de péréquation assis sur les droits de mutation, avec une perspective de baisse du montant à percevoir par le Département en 2025 qui sera à peu près de 1 M€. En effet, il y a de plus en plus de Départements qui y sont éligibles : à partir de ce moment-là, la galette à se répartir se solde par des parts amoindries pour chacun des Départements qui en bénéficient.

Concernant les recettes de fonctionnement, après une période de dynamique des recettes, les produits de fonctionnement attendus pour 2025, c'est 242 M€ et sont en baisse de 3 M€ par rapport à une prévision pour 2024 de quasi stabilité. Vous avez une présentation détaillée de ces ressources dans le rapport qui vous a été communiqué.

En résumé, la taxe spéciale sur les cotisations d'assurance (TSCA), soit 17 % des recettes de fonctionnement, reste la seule ressource du Département pour laquelle une véritable dynamique peut être identifiée, c'est aux alentours de 2 %, mais faut-il pour autant s'en réjouir ? On peut s'en réjouir en tant qu'entité départementale, puisque d'année en année, cette recette augmente, mais cette recette, elle est assurée par un versement par les compagnies d'assurance qui ont prélevé une somme auprès des assurés que nous sommes. Ça augmente du fait que, justement, il y a des conditions climatiques et des événements comme celui que l'on a évoqué ce matin, qui fait que toutes les primes d'assurance augmentent. Automatiquement, il y a une augmentation de ce mécanisme. Donc la recette est plus importante, mais c'est chacun d'entre nous qui s'y colle pour la payer.

L'essentiel des recettes de fonctionnement sont gelées pour 2025 : DGF, TVA. Au sein des autres recettes, les recettes des barrages et les recouvrements sur successions sont projetées avec une forte dynamique en 2024, qui par prudence n'est pas reconduite en 2025, soit une diminution d'environ 2 M€. Au final, il reste 14 M€ sur lesquels le Département a encore une faculté de décision, c'est la taxe d'aménagement et les droits de mutation. Pour autant, la taxe d'aménagement, c'est une prévision de recettes de près de 700 000 €. Donc, jouer sur une augmentation sur une base de 700 000 € ne nous conduira pas bien loin. Quant aux droits de mutation du Département, projetés à 13,5 M€, le taux est au maximum autorisé, comme pour 97 Départements sur 100 qui appliquent ce taux de 4,5 %. C'est le taux plafond. Donc, vous voyez qu'on n'a pas de véritable pouvoir pour agir sur les taux et générer nous-mêmes, par nos décisions, des recettes supplémentaires.

Du côté des dépenses de fonctionnement, la proposition du budget primitif de 225 M€ représente une hausse de 5 M€ pour 2025, soit une augmentation de l'ordre de 2 % par rapport à la prévision de dépense pour 2024. Sur la période 2022-2024, les charges du Département ont progressé de 26 M€, la moitié, 13 M€, du fait de décisions de l'État. C'est quoi ? C'est la revalorisation du RSA pour 1 M€, le Ségur de la santé pour 3 M€, le point d'indice et le RIFSEEP pour 4 M€, la loi Taquet relative à la protection des enfants pour 1 M€, l'élargissement du champ de la prestation compensatoire de handicap pour 1 M€ et la dotation qualité et l'avenant 43 pour l'APA pour 3 M€. Quand on additionne tout ça, on est à -13 M€.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, désormais la solidarité représente 70 % des dépenses de fonctionnement des Départements, ce qui est aussi vrai pour le Cantal. Les dépenses de la solidarité sociale représentent 68 % des dépenses de fonctionnement du Département, soit plus de 150 M€.

Globalement, la hausse des dépenses de fonctionnement est de 5 M€, avec une projection d'augmentation de 3 M€ pour la prise en charge des jeunes par l'ASE et de 2 M€ pour l'accueil des personnes handicapées en établissement.

Les dépenses de personnel, en hausse de 2 M€, intègrent en année pleine les mesures nationales qui impactent la masse salariale depuis deux ans, avec en perspective la revalorisation à venir du taux de cotisation à la CNRACL (la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales).

La contribution qui sera versée au SDIS par le Département, de 8,1 M€, intègre la subvention d'équipement jusqu'alors versée en investissement et un complément de 400 M€, soit une progression nette de 800 000 € par rapport à la contribution de 2024. Vous voyez que, malgré les conditions difficiles, les secours à la personne sont privilégiés, on pourrait même dire presque priorités sur cet exercice qui reste difficile et qui restera peut-être un élément de référence dans les années à venir.

Certaines dépenses exceptionnelles ne sont pas reconduites en 2025, ce qui permet de limiter la hausse des dépenses à 5 M€. Mais la maîtrise des dépenses de fonctionnement passera par la recherche d'efficience des services pour permettre de contenir l'évolution des charges. Il y a des exemples qui ont même été signalés dans la presse aujourd'hui, en matière de tourisme, où déjà, des efforts de rationalisation ont été faits et qui vont voir le jour.

Concernant la section d'investissement, lors de nos débats sur les orientations budgétaires, l'enjeu de la mobilisation des cofinancements a été rappelé pour permettre le déploiement du programme d'investissement du Département.

Le budget 2025 porte donc 14,2 M€ de recettes d'investissement, soit 2 M€ de plus qu'en hypothèse pour 2024, dans la perspective d'une progression continue du volume des cofinancements mobilisés par le Département et, je dirais, pour le Département, parce que la majorité de ces projets sont au bénéfice du Département, notamment de son chef-lieu de canton. Des lignes de programmes d'investissement concernent le campus universitaire et le pôle de microbiologie qui sont des équipements signifiants qui donnent une valeur ajoutée à notre département. Ces cofinancements pourraient atteindre 60 % des recettes d'investissement. Il s'agit des perspectives d'encaissements, ils sont adossés aux investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale. Les autres projets pour lesquels le Département aide au financement ne sont pas tenus en compte. C'est uniquement ceux sous maîtrise d'ouvrage départementale qui sont recensés.

Le fonds de compensation de la TVA est évalué à 4,6 M€ en lien avec le programme d'équipement réalisé en 2024. Les encaissements pour 2025 de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements, la DSID, sont prévus à hauteur de 3,6 M€ correspondant aux dépenses réalisées dans le cadre de projets bâtimentaires ou routiers qui ont été mis en place et adoptés.

Maintenant, on va parler un peu de la dette et de l'emprunt.

Concernant l'emprunt, conformément aux orientations budgétaires, la perspective est une stabilisation de l'encours à 167 M€, après une période 2021-2023 de désendettement à hauteur de 17 M€.

Le remboursement de capital reste aux alentours de 16 M€ sur la période 2021-2025. Le montant de l'emprunt, en 2025, sera limité à l'encours de dette plafonné à 167 M€.

Pour ce qui est des répartitions, la dette est indexée à 25 % sur des taux variables. Les frais financiers sont anticipés en légère baisse en 2025 du fait de la baisse des taux de la Banque Centrale Européenne et des économies réalisées grâce à la gestion de dette mise en œuvre par le Département. Ce sont des écritures complexes et qui sont récurrentes tout au long de l'année, mais qui prouvent leur efficacité, puisque l'on arrive à maintenir ce taux de désendettement.



Pour résumer les équilibres du budget primitif de 2025 : l'épargne brute s'élève à 16,8 M€ (l'an dernier, c'était 18,5 M€) ; elle permet de rembourser la dette à hauteur de 16,3 M€ portant l'épargne nette à 500 000 €. L'an dernier, c'était 2,4 M€.

Les recettes d'investissement, complétées d'un emprunt de 32 M€ permettent de financer plus de 47 M€ de dépenses d'investissement. La capacité de désendettement, on ne l'évoque pas sur le tableau, mais elle est encore un peu en dessous des dix ans. Je vous rappelle que le seuil critique est de 12 ans.

Le Département reste ainsi présent sur le territoire avec : 14 M€ de dépenses sur le patrimoine (les collèges, le Lioran, le Pôle universitaire ; 21 M€ de travaux sur les routes et 8 M€ de subventions d'équipement versées pour l'essentiel à destination du bloc communal. Malgré des conditions difficiles, le Département continue d'aider les autres collectivités de notre département.

Globalement, le budget d'investissement, 47,2 M€, permet au Département de poursuivre son plan d'investissement au service du Projet pour le Cantal. Les opérations prioritaires seront mises en œuvre qu'il s'agisse de sécurité routière, de moyens nécessaires aux activités. Les autres opérations figurant dans le budget pour 2025 sont retenues à la lumière des cofinancements obtenus.

En conclusion, ce sont plus de 270 M€ qui sont consacrés au service des Cantaliens dans le cadre du Projet pour le Cantal. Pour conduire cet exercice 2025, le Département restera résilient et fédérateur sur le territoire au service d'un projet garantissant la qualité de vie des citoyens, finalement essentielle à l'attractivité du Cantal.

Avant de passer aux conclusions, je voudrais vous dire un mot sur le budget annexe de la Conférence des financeurs. C'est le budget qui sert à affecter la recette de la CNSA destinée au financement de la perte d'autonomie. Ce budget n'a qu'une seule section de fonctionnement et il est égal à celui de l'an dernier. Il s'élève à 454 632 €.

En conclusion, il vous est demandé d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025, de décider des créations et modifications d'autorisations de programme et d'engagement qui sont proposées, de fixer le montant de la contribution du Département au budget du SDIS pour 2025 à hauteur de 8,1 M€, de fixer le montant du reversement de la taxe d'aménagement revenant au CAUE à 225 000 € et de donner un avis favorable à l'adhésion annuelle 2025 à différents organismes dont vous avez aussi la liste.

Il me reste à vous rappeler qu'il y a eu un avis favorable à ce projet de budget de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation synthétique. Ce n'est pas forcément évident de présenter un budget et de ne pas noyer tout le monde au milieu des chiffres, mais ce n'a pas été le cas. Il me reste à enregistrer les prises de parole sur ce budget. C'est un budget qui est quand même dans un moment particulier. C'est vrai que, tout à l'heure, vous avez fait part d'un environnement financier où, pour rejoindre les 5 %, il fallait 60 Md€ d'économies ou de recettes supplémentaires au niveau de l'État. J'ai tendance à dire que ça a augmenté de 4 Md€, puisqu'il ne vous aura pas échappé que la revalorisation des retraites, en passant à 2,2 %, visiblement, sur ce qui était prévu, les 0,8 % supplémentaires se transforment en 4 Md€ de dépenses supplémentaires au niveau des comptes publics. Je ne juge pas de l'intérêt ou pas, mais simplement, ça nous éloigne encore de ce qui nous avait été proposé lors du précédent projet de Loi de Finances. Donc, on s'aperçoit que l'on est quand même relativement loin de ce que l'on pouvait imaginer. J'enregistre les demandes de prise de parole. J'ai vu Céline CHARRIAUD. N'hésitez pas à vous manifester.

Céline CHARRIAUD, vous pouvez démarrer.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Juste indiquer qu'il y a un peu moins de dix ans, quand j'ai été élue pour la première fois au Conseil départemental, la part du social, c'était un peu plus de 40 % et là, en fait, la solidarité, c'est 68 % sur le budget prévisionnel 2025. C'est juste pour souligner la prépondérance que prend cette compétence au sein des finances départementales, même si ça a toujours été essentiel, mais là, c'est vraiment extrêmement conséquent, avec une très grande part qui n'est pas compensée, vous l'avez souligné, Jean l'a rappelé et donc des responsabilités qui sont laissées au budget propre des Conseils départementaux. Malgré cela, je tiens à souligner la stabilité de la dette qui est proposée après plusieurs années de diminution ainsi que le soutien à l'investissement public, puisque l'investissement proposé dans ce budget 2025 reste important malgré le contexte. Même s'il est en diminution par rapport à ce que l'on aurait souhaité, il est présent. Il est présent en investissement propre, comme l'a souligné Jean, mais il est aussi présent auprès des Communes ou des Intercommunalités, et ça, c'est à souligner également dans un contexte où l'on voit bien que l'économie va dans une période compliquée et où l'investissement public local en particulier va être très important, je pense, par rapport au contexte qui s'annonce. Vous dire que nous soutiendrons le budget tel qu'il est présenté et souligner l'ensemble des efforts qui sont faits par la collectivité départementale.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour vos propos. D'autres demandes de prise de parole. Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Plusieurs brèves observations. D'abord, particulièrement cette année, peut-être que nous débattons et votons ce budget un peu tôt par rapport à ce que le législateur nous permettrait de faire en termes de calendrier, parce que la somme d'incertitudes n'a jamais été aussi élevée. Et d'ailleurs, si j'ai bien compris ce que disait Monsieur MAGE, incertitude nationale pour l'essentiel concernant les investissements, on retient, parce qu'on n'a aucune visibilité sur ce que seront les cofinancements, notamment de l'État. On ne sait aujourd'hui que peu de choses sur ce que sera le budget national. On se doute qu'il va y avoir des efforts à faire. On a bien vu ce matin quels sont les choix et les endroits où vous considérez qu'il est bon de passer le rabot. Nous n'avons pas évidemment les mêmes perspectives, mais c'est normal et je pense que cela est sain. Je pense que ce qui nous éloigne le plus des extrêmes, ce n'est pas le centre, c'est le clivage droite/gauche. Donc, c'est un débat tout à fait honorable. Après, ceci étant dit, dans le contexte actuel, c'est un vrai numéro d'équilibriste, voire de funambule, de monter un budget. Donc, on prend acte de la difficulté qui a dû être la vôtre dans ce brouillard pour arriver à sortir quelque chose.

On remarque simplement que si la dette est contenue dans un budget qui baisse, ça veut dire qu'en proportion, elle monte quand même un peu et ça reste tout de même un peu inquiétant ; que des coups de rabots, on l'a dit, sont faits sur des actions de solidarité et d'insertion, ce qui n'est pas un bon signal en termes de donner à voir que l'on va économiser là où les plus faibles ont besoin de la solidarité. Même si ce n'est pas, dans l'enveloppe globale essentielle, ce n'est quand même pas un bon signal et nous nous y opposons. On aurait fait d'autre choix de restrictions, par ailleurs, vous le savez, on a pu échanger à ce sujet. On se retrouvera peut-être avec un compte administratif très différent en fonction de ce que la coloration des budgets nationaux donnera. J'observe en tout cas que le budget de l'État a été monté par des gens de votre bord et qu'il y a de fortes chances pour qu'il reste associé au budget futur. Je suppose que vous soutiendrez ces directions.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

J'espère que, quand vous parlez de gens de mon bord, vous ne pensez pas au nouveau Premier ministre, parce que nous avons une certaine différence. Vous êtes certainement plus proche de lui que moi, mais bon, ça, l'avenir

nous le dira, mais je ne me sens pas lié, effectivement, par les décisions qu'il pourrait prendre. Mais ceci dit, j'espère qu'il changera par rapport à ces dix dernières années où nous avons été soumis à des coups de rabots et des transferts de charges sans être compensés par l'État de manière régulière, ce qui nous met d'ailleurs dans ces difficultés. Je vous répondrai peut-être globalement tout à l'heure. Philippe FABRE.

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Très brièvement, parce que je ne souhaite pas rajouter aux propos de Stéphane FRECHOU une perception politicienne. Comprenez bien qu'à cet instant, à la fois la France, à la fois les Départements et les Collectivités sont placés dans la plus grande des incertitudes. Dans le département et au sein du Conseil départemental, je salue le travail réalisé à la fois par les élus et par nos services pour démontrer que nous sommes en capacité, dès aujourd'hui, à voter un budget. Certes, un budget qu'il s'agira peut-être de réajuster. Néanmoins, je pense que la situation implique et nous impose d'être à la fois raisonnables et à la fois au travail. Ce que je souhaite réaffirmer, c'est que c'est une vraie satisfaction pour moi, puisque j'ai le plaisir d'avoir certaines délégations, au-delà de l'obligatoire des missions que l'on a au niveau de nos collègues, l'accessoire que nous sommes encore en capacité de proposer aux Cantaliens, notamment en direction de la jeunesse, je pense au Cantal Tour Sport, au PassCantal, je crois que cet investissement que l'on est en capacité de proposer pour l'année 2025 aux Cantaliens est satisfaisant. Donc, je me réjouis que, dans la période, nous restions les pieds sur terre. Nous sommes en capacité de proposer un budget sérieux, raisonnable qu'il faudra, certes, réajuster, parce qu'au plus haut sommet de l'État, les incertitudes demeurent. En tout cas, j'ai envie de dire que ce vote qui fait une large part encore à l'accessoire et pour notre jeunesse, ce qui me paraît tout à fait essentiel. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour votre intervention. D'autres intervenants sur le budget ? Gilles CHABRIER. Ensuite, Gilles COMBELLE.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Je vais être un petit peu redondant avec ce qui est dit et redit. En tout cas, avec les incertitudes de l'État et ce que l'on nous annonce, il y a quand même une grande satisfaction d'honorer un budget d'une certaine valeur et sur les services apportés à la population. Au-delà, d'un service au quotidien, alors, c'est peut-être le regard sur ma délégation, mais la transition énergétique et la transition climatique sont vraiment prises en compte dans ce budget. C'est un budget qui va à l'amélioration bien sûr de l'action départementale, mais en plus, au profit des habitants. Je pense notamment au service public de l'énergie pour la rénovation énergétique des logements et là, c'est vraiment un plus pour le quotidien de nos Cantaliens. En même temps, il y a une part d'innovation qui est unique en France actuellement où le Département s'engage sur la production et la revente en direct sur des bâtiments publics et privés, en production et en revente public privé. Avec un sujet aussi difficile, comme le disait Philippe, certainement, il y aura à remanier un petit peu notre budget par rapport aux différentes coupes que l'État va nous faire subir. Au-delà de ça, je trouve que l'on a un budget ambitieux et qui apporte une vraie plus-value aux territoires et à l'ensemble de nos concitoyens. Bien évidemment, je porte haut et fort ce budget et j'approuverai des deux mains ce budget qui nous est proposé aujourd'hui.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour votre soutien affirmé. Gilles COMBELLE et, ensuite, Dominique BEAUDREY.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Un exercice pas facile que d'écrire ce budget que nous a présenté de façon très claire notre collègue Jean MAGE, avec effectivement, comme le disait Stéphane FRECHOU, beaucoup d'incertitudes, mais il faut bien que l'on avance et que l'on puisse proposer quelque chose à notre Assemblée et

aux Cantaliens. Moins de recettes de fonctionnement, plus de dépenses qui souvent nous sont imposées sans compensation des services de l'État. Avec cela, je rejoins ma collègue Céline CHARRIAUD, nous stabilisons l'encours de la dette, ce qui est un effort quand même conséquent. Nous honorons le remboursement de celle-ci sur les mêmes montants et un investissement qui est de 47 M€. On reste néanmoins en proximité et au service de nos territoires et des Cantaliens. Stéphane parlait de coups de rabots. Ce n'est pas le terme que j'aurais employé. On a fait des choix et on essaie de limiter un certain nombre de dépenses, mais ce coup de rabot, comme l'a dit le Président, je ne sais pas si l'on va y arriver, mais en tout cas, la volonté que l'on a, c'est que l'on puisse compenser par nos services le service qui était porté par des structures externes. Le Département va essayer de répondre et d'être aux côtés des Cantaliens pour qu'ils puissent continuer à bénéficier du même niveau de service. Ensuite, effectivement, il y a peut-être aussi des collectivités qui sont plus en proximité qui peuvent aussi prendre le relais, ce n'est pas interdit, du Département sur ces sujets. On est toujours en proximité, on l'a vu avec les différents rapports qui nous ont été présentés aujourd'hui. Le SPPEH, Cantal Rénov', nos services du CIT, nos politiques, notamment le Fonds Cantal Solidaire auprès des Collectivités, nos services sociaux qui sont mobilisés sur nos territoires, on le voit tous les jours, nos services des routes qui sont aussi en proximité des territoires, tout ça fait que l'on reste quand même la Collectivité qui parle encore à ses concitoyens. Vous parlez (et je vous en remercie, Monsieur le Président) de proposer le maintien de la participation au CAUE qui aujourd'hui est à la croisée aussi d'un certain nombre d'enjeux. Quand on parle de transition, on a face à nous des enjeux à relever autour de ce qui fait le cœur de métier du CAUE, l'architecture, l'urbanisme et l'environnement, la richesse de nos territoires est autour de ses valeurs que nous devons bien évidemment préserver. On a des choix difficiles. On voudrait participer plus. On voudrait apporter plus de solutions, de financements et d'aides à nos territoires. On fait ce que l'on peut. On maintient en tout cas nos politiques, on les accentue dans certains domaines. Comme le disait Céline, on a des enjeux forts au niveau de la solidarité auprès des personnes que l'on assume et que l'on essaie de conforter. Donc, bien évidemment, j'apporterai tout mon soutien à ce budget 2025, toujours construit, comme nous le savons, avec beaucoup d'incertitudes, mais il faut faire des choix et des choix que nous devons assumer. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour votre soutien. Dominique BEAUDREY. Ensuite, Isabelle LANTUEJOUL et Pierre MATHONIER.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

C'est pour moi un acte politique responsable que ce budget proposé au regard des difficultés financières que nous rencontrons. Effectivement, l'action sociale, 68 % du budget, mais en tout état de cause et je le répète, nous sommes proches de nos concitoyens dans un accompagnement de proximité et de qualité. À ce propos, je remercie tous les services pour leur travail au quotidien, qui, eux aussi, font des efforts afin d'être efficaces. J'apporterai donc tout mon soutien à ce budget.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce soutien affirmé. Isabelle LANTUEJOUL, puis Pierre MATHONIER et Jean MAGE.

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Un budget de raison avec une gestion exemplaire. Je voulais également remercier les services, les agents du Département à qui l'on a demandé un exercice particulier, parce que ça n'est pas facile de faire des choix et de supprimer certains financements. Malgré tout, je crois que nous restons aux côtés des Cantaliens. Nous restons aux côtés des Communes et je crois que nous soutenons, malgré tout, les entreprises cantaliennes, chose qu'il ne faut pas négliger, parce qu'aujourd'hui, elles aussi sont en grosse difficulté et ont peur de l'avenir. Je voulais dire que nous sommes toujours dans une spirale infernale avec des normes excessives qui créent de nouveaux besoins

et, donc, des dépenses supplémentaires. On ne peut pas dépenser l'argent que l'on n'a pas et vivre au-dessus de ses moyens, mais, bien sûr, je soutiendrai ce budget.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour votre soutien. Pierre MATHONIER et ensuite Jean MAGE.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

On est à l'étape finale de ce budget. J'avoue que l'incertitude dans laquelle nous le construisons, avec une Loi de Finances dont on ne connaît pas la teneur et qui va nécessairement impacter nos ressources, reste susceptible de perturber fortement ce qui nous est présenté.

J'aurais d'abord une question technique sur le report de résultat estimé de 2024, Monsieur MAGE. Dans les documents que vous avez présentés, j'ai bien compris que l'endettement était plafonné à 163 M€, mais de combien estimez-vous le résultat futur du compte administratif 2024 ? 16 M€, d'accord. Donc, il y a un budget d'investissement de 47 M€ qui dépend de 16 M€ de résultat reporté, puisque l'on n'a pas encore le résultat du compte administratif, mais c'est une recette importante qui, si l'on plafonne l'endettement à 167 M€, va contraindre nos financements. Les budgets d'investissement, tels qu'ils sont prévus aujourd'hui, prennent de grandes options. Il ne vous a pas échappé que nous avons des positions différentes sur certains investissements, en matière de collèges, en matière de soutien aux associations. C'est la raison pour laquelle nous n'allons pas voter ce budget.

Pour autant, je reconnais aussi que le contexte est difficile. On sait tous que les dépenses sociales, notamment, qui constituent 68 % de nos charges de fonctionnement, sont une réalité, avec des dépenses qui augmentent année après année, compte tenu de la particularité démographique et sociologique de notre territoire.

Je ne souscris pas nécessairement aux dépenses qui n'ont pas été financées, en tout cas sur ce budget, puisque l'on a pu noter que les recettes sociales versées par l'État pour nous assurer les missions régaliennes de droit social étaient augmentées de 9,75 %. C'était confortable. Après, vous avez pris des options en matière de financement de l'APA, de l'ASE qui sont votre choix, mais en tout cas, aujourd'hui, on ne peut pas accuser l'État. J'essaie de rester objectif par rapport à la situation des financements. En l'occurrence, ce ne sont pas des dépenses supplémentaires du budget 2025 compte tenu de l'augmentation des ressources sociales de 9,75 % qui sont les causes profondes de notre résultat très faible et de notre endettement.

Si nous maintenons le niveau de la dette tel qu'il est prévu à 167 M€ puisqu'il est dit dans les documents que nous plafonnerons la dette à 167 M€, nous allons avoir nécessairement une capacité d'autofinancement donc une capacité de remboursement qui sera très faible par rapport à la situation de 2025. Donc, on va avoir un ratio d'endettement qui va nous mettre encore dans les Départements où l'endettement est très fort par rapport aux ressources financières. Je pense que les 47 M€ d'investissements qui sont prévus, on n'aura pas les moyens de les réaliser malgré le recours à des financements, notamment européens, des cofinancements qui sont importants sur nos recettes d'investissement, mais qui ne suffiront pas à permettre notre politique d'investissement. Donc, bien évidemment, nous ne voterons pas ce budget cette année pour les raisons que j'ai énoncées et que nous avons pu énoncer tout au long des différents rapports. J'espère que nous aurons un résultat au compte administratif qui nous permettra d'honorer les engagements que nous avons pris par ailleurs d'investissement dans ce budget.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Le hasard veut que je réponde après Pierre MATHONIER. Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit par les uns et les autres, tout a été dit ou à peu près. Mais je voulais insister sur ce taux d'endettement qui pèse sur les finances du Département, parce que c'est de manière récurrente, lorsque ce n'est pas Pierre, c'est Stéphane FRECHOU qui nous le dit cette année. Certes, le Département est endetté, mais il faudrait quand même s'interroger de savoir

d'où provient cette dette. En tout cas, le Département, contrairement à l'État que certains ont soutenu pendant longtemps, n'a jamais emprunté pour payer ses fonctionnaires. On n'a jamais emprunté pour fonctionner. On a toujours emprunté pour investir. Les investissements qui ont été faits, j'ai un peu l'histoire des emprunts du Département du Cantal et notamment la dette qui est relative au PPP. Certes, c'est en grande partie pour désenclaver le Cantal. Ça a été au profit de ce qui est nos pôles d'attractivité de notre département que ce soit Saint-Flour, Mauriac et bien évidemment Aurillac. La plupart des emprunts ont été fléchés là-dessus. Alors, aujourd'hui, on trouve encore que l'on perd de la population que nous ne sommes pas un département attractif, mais qu'en serait-il si l'on n'avait pas emprunté ces sommes et fait ces investissements ? Il faut s'interroger quand même un petit peu là-dessus. C'est bien beau de dire : « On est endetté, ça va commencer à peser sur nos finances ». Effectivement, ça va commencer. Ça ne pèse d'ailleurs pas que sur les finances du Département du Cantal. Beaucoup de Départements vont être en difficulté. Je crois que, dans le Cantal, on a la capacité à être résilient. Ça a été dit par plusieurs intervenants. Ce budget, c'est un projet de budget. Il sera peut-être modifié, mais il sera toujours modifié dans le sens de l'intérêt général et pour l'intérêt des Cantaliens, mais nous faire un procès d'endettement, je pense que, si le Département du Cantal, au lieu d'avoir un encours de la dette de 167 M€, en avait un de 35 M€, je ne sais pas si l'on serait content de nos infrastructures existantes. Voilà ce que je voulais dire.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, Jean MAGE, pour ces précisions.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Je n'ai pas besoin de dire que, bien évidemment, je m'associerai à ceux qui votent ce budget.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Il ne pouvait pas en être autrement pour notre rapporteur. D'autres demandes de prises de parole. Didier ACHALME.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Je vais faire à l'inverse, je vais commencer par dire qu'évidemment, je soutiens ce budget et je le soutiens à fond parce que je pense que c'est dans les cas difficiles, dans les années compliquées qu'il faut faire preuve de solidarité. Je ne vois pas quelle strate pourrait remplacer le Département. Quand on voit la complexité de faire fonctionner ensemble plusieurs strates, je parle des intercos et parfois des Communes qui ont du mal à fonctionner ensemble. Quand on nous dit « Il faut un gouvernement d'union », alors que, par le bas, on a du mal quand même à y arriver et que tout est fait pour que l'on soit mis en concurrence, ça serait compliqué. Je pense que le Département est vraiment l'échelle importante, la strate qu'il faut conserver, parce que nous avons une vision globale et je crois que c'est très important.

Sur ce budget, bien sûr, nous avons de la dette, on le sait, mais il n'y a pas d'investissement sans créer de la dette ou alors on est très riche et c'était une autre époque. Il faut savoir investir, parce que savoir investir, c'est savoir s'engager dans l'avenir. Même s'il y a de la dette, ça permet d'améliorer les choses à un moment où l'on n'aurait pas pu le faire. Décaler à chaque fois, parce que soi-disant l'on n'aurait pas la capacité de le faire, ce n'est jamais que prolonger quelque part la difficulté et l'accroître parce que l'on sait que ça va coûter plus cher de toute façon. Donc, il y a des moments où il faut bien juger, évidemment, le rapport entre la dette et ce que l'on a comme finances mais il ne faut pas se priver de l'investissement. L'investissement, même s'il génère de la dette, c'est fondamental. Et puis, je reviendrai sur la commande publique et nos entreprises. Beaucoup de nos entreprises participent à nos appels d'offres. Elles n'en sont pas dépendantes, bien entendu, mais quand même, elles comptent beaucoup sur l'argent public pour fonctionner. Je crois que ce que l'on nous donne comme signal, c'est que, quand on investit, c'est que l'on soutient nos entreprises, on soutient l'investissement. Certes, toutes les entreprises qui investissent,

qui viennent sur le département, ne sont pas forcément du Cantal, mais, en tout cas, on a des sous-traitances, on a des entreprises locales qui, j'en reçois régulièrement, sont inquiètes. Elles sont très inquiètes et il y a de quoi. Elles attendent que la commande publique ne lâche pas le terrain, parce que, sinon, l'économie serait globalement quand même en grande difficulté. Donc, bien sûr, je soutiendrai ce budget. Bien sûr, je soutiendrai les grandes masses que nous allons investir et je crois que le social, on n'a pas le choix, on le fera. Les routes, je crois que c'est important, parce que demain, il faut de l'accessibilité, il faut continuer à l'améliorer. Et puis aussi, on est quand même au service de nos habitants. On est d'abord au service de nos habitants. Avoir de bons moyens de communication, ça en fait partie. Donc, inutile de dire que je soutiens tout ça à fond.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Sophie BENEZIT.

**Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2**

Je voulais dire que je soutiens ce budget qui permet quand même d'exercer les compétences qui lui sont obligatoires tout en conservant des compétences facultatives. Il faut se rappeler que ce territoire a besoin d'être une terre d'accueil et aussi de garder sa jeunesse. Avoir de l'ambition pour ce territoire tout en ayant des mesures d'efficacité, c'est véritablement un budget ambitieux et courageux qui est à la hauteur des besoins de ce territoire. Il y a les finances, mais il y a aussi les ambitions du territoire. Ce budget arrive à concilier les deux. C'est pourquoi je n'ai aucun souci à le soutenir. C'est justement quand les finances sont difficiles que c'est vraiment le moment où il faut innover, questionner les modalités. On a des agents au service du Département qui sont d'une grande efficacité. Leur demander de prendre en main certains services, d'internaliser certains services, ça ne veut pas dire qu'on n'est pas au service des populations vulnérables, bien au contraire. On voit que, sur pas mal de domaines, les services du Département œuvrent de façon compétente et efficace. Donc, pour moi, ce n'est pas un sujet. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. C'est vrai que c'est un sujet important. Sur la date, pour répondre à Stéphane FRECHOU, c'est vrai qu'on a pu se poser la question de se dire pourquoi on n'attend pas d'avoir un peu plus d'informations, un peu plus d'orientations de la part du nouveau gouvernement. Déjà d'une part, vu l'habitude qui est prise par l'extrême gauche, on ne sait pas s'il va durer longtemps ce gouvernement ou s'il va être censuré rapidement. Donc, la décision, c'est quand même d'anticiper, mais c'est plutôt qu'en tant que chef de file, on est interpellé tous les jours par les maires pour savoir si nous maintenons nos politiques publiques. On est interpellé par les chefs d'entreprise, par les responsables, les partenaires sociaux d'une manière générale, pour nous dire : « Qu'allez-vous faire ? La situation économique n'est pas des plus florissantes, les perspectives non plus. Quelle est la position du Conseil départemental ? » La volonté a été de dire : « On est là. On est à vos côtés. On est un acteur important. Donc, bien évidemment, on va contribuer à la commande publique ». Même si l'on n'envoie pas de message inconsidéré en disant : « oui, on va présenter une feuille d'investissement, même si celle-ci est inférieure à 15 M€ par rapport à 2023, même si elle est inférieure de quelque 10 M€ par rapport à 2024, nous serons toujours là. » Je pense que ce sont des messages rassurants auprès du monde économique, d'autant plus rassurants que, comme je l'ai dit, on est plutôt sur une base prudentielle dans la constitution de ce budget. Comme je le disais tout à l'heure, bien évidemment, nous aurons des décisions qui seront certainement peu favorables à notre rencontre, ne serait-ce que sur le déficit public. Il était de 60 M€. Tout à l'heure, j'ai dit : « Visiblement, il faut rajouter 4 MD€ sur le coût de ce fameux 0,6 point en plus sur les retraites ». Quelle sera l'orientation prise par le nouveau gouvernement ? Il lui revient de nous le signaler. Comme je le disais aussi, j'espère que le Premier ministre va changer de fonctionnement vis-à-vis des collectivités et arrêter de nous transférer un nombre de charges inconsidérées, tout du moins sans nous les compenser. Il ne vous aura pas échappé que, dans le budget, les charges incompressibles,

les dépenses non optionnelles vont progresser de l'ordre de 5 M€ sur notre budget. 5 M€ sur un total de 240 M€, ce qui fait une progression de 2 % sur des choses sur lesquelles l'on ne peut pas agir, bien évidemment.

Sur la TVA, ça fait quelques années que l'on vit avec un taux d'évolution nul. On imagine que ça peut continuer.

Sur les DMTO, après avoir eu une année record à 18,5 M€ de DMTO, nous retombons dans des niveaux qui étaient plus connus de notre part. On était tombé à 12,5 M€. Là, on espère repasser à 13 M€. C'est vrai que l'annonce de baisse des taux est de nature à régénérer un peu de regain sur le marché immobilier ou tout du moins, peut-être, à engendrer un peu quelque confiance au niveau de nos concitoyens.

Sur la dette, oui, nous avons une dette. Nous pouvons être fiers de cette dette. Cette dette nous a permis de faire le collège Jules-Ferry. Elle nous a permis de faire la RD120 pour le désenclavement en direction de l'A20. Elle nous a permis de faire le contournement de Saint-Flour, comme elle nous a permis de contribuer à financer des aménagements communs au niveau de l'aéroport ou au niveau de l'IUT. Si nous n'avions pas cette dette, nous n'aurions rien fait de tous ces équipements.

Quant au budget qui vous est proposé, je vous disais qu'il était prudentiel. Il est prudentiel et plus que ça, puisque déjà, on a rebasé de 3 M€. Imaginez des collectivités qui votent un budget en baisse nette -3 M€ par rapport à l'année précédente. -3 M€ de ressources en moins sur les dotations de TVA qui étaient venues compenser, rappelez-vous, notre fiscalité sur le foncier bâti et qui avait au moins le mérite d'augmenter chaque année du fait de l'augmentation des bases votées par l'Assemblée Nationale. Il y avait une certaine dynamique. On nous avait promis cette dynamique, même une dynamique meilleure au niveau de la TVA. Depuis que nous sommes à la TVA, nous sommes en baisse nette sur nos ressources. Donc, 3 M€ en moins sur la TVA.

Je pourrais rajouter l'inflation, une inflation sur un budget de 240 M€, la place à 2 %, c'est facile à compter, ça fait 4,8 M€. Si l'on est bon joueur, on peut la mettre à 1,6 %, ça fait 3,8 M€. Si l'on additionne tout ça, on n'est pas loin des 7 M€ de baisse par rapport à l'année précédente. Si je rajoute les 5 M€ de charges imposées par l'État, nous sommes à 12 M€ de recettes en moins sur le même exercice, ce qui représente une baisse relative de 5 % du budget, ce qui n'est quand même pas neutre. D'où la nécessité de rechercher de l'efficacité, de faire la chasse aux doublons et de mutualiser l'ensemble de nos actions.

Alors, bien sûr, la maîtrise de tout ça nous permet de conserver un programme d'investissement important de 47 M€, certes en baisse, mais il va nous permettre de conserver nos investissements stratégiques, qu'ils soient autour du PEM2I, qu'ils soient autour de l'IUT, qu'ils soient sur l'ouverture du département sur ses axes routiers structurants, que ce soit sur le déploiement du très haut débit ou que ce soit sur le soutien que nous apportons aux territoires à travers les Contrats de Développement, les Contrats de Ville ou le Fonds Cantal Solidaire dont nous avons voté aujourd'hui le renouvellement, mais aussi nos programmes sur les collèges. Donc, oui, nous les assumons, bien évidemment.

Le résultat 2024 sera important pour assurer l'équilibre du budget. Arrivés au 16 décembre, on a une idée relativement précise de ce que peut être l'atterrissage de notre budget 2024, mais forcément, nous pouvons toujours être à quelques centaines de milliers d'euros près d'écart par rapport à ce que nous pouvons imaginer. La rigueur et la pertinence de nos analyses nous permettent de viser ces 16 M€.

Et puis, sur le fond, au cours de cette session, on a eu quelques échanges sur des rapports. Je me dis : « Mais comment faire ? ». J'avoue que j'ai quand même du mal à comprendre un peu votre positionnement. Ça ne vaut pas réponse, ça vaut effectivement analyse. Je me dis que, finalement, vous avez voté 41 rapports sur 43. Si je regarde un peu les écarts qui ont été faits, vous vous êtes opposés sur un rapport de CLIC, vous vous êtes opposés sur le rapport social où, si j'ai bien compris, la différence se faisait sur quelques soutiens à des associations. On peut estimer que la globalité de notre différence se pose sur 400 000 €, mais je me dis : « Où les trouvez-vous, puisque vous avez voté l'ensemble des autres budgets ? ». C'est là où, effectivement, je pense que l'opposition



est importante, elle est nécessaire, mais encore faut-il qu'elle soit cohérente, qu'elle s'appuie sur des choses et qu'elle puisse amener des solutions, solutions que je n'ai pas vues. En votant l'ensemble des budgets autres, je ne vois pas où vous pouvez mettre en avant ce que vous avez appelé de vos vœux, attention à l'endettement, puisque vous avez voté l'ensemble des rapports générant des investissements. Je ne vois pas où on peut reporter les financements sur ceux que j'ai décidés et que j'ai proposés à l'arbitrage.

Ceci dit, le temps des échanges est passé. Maintenant, il me revient de mettre aux voix ce rapport. Donc, il me revient de faire voter formellement ce rapport. Signaler aussi que Florian MORELLE qui a dû s'absenter a donné pouvoir à Dominique BEAUDREY me semble-t-il. L'ensemble des pouvoirs étant distribué, il me revient de faire voter ce budget.

Y a-t-il des oppositions ? Quatre oppositions. Des abstentions ? non donc je vais vous demander, chers collègues, de bien vouloir approuver en levant la main. Je vous remercie. Il est donc adopté, ce budget 2025.

Nous en avons terminé de ces rapports.

Vous avez tous eu la motion sur le Mercosur qui n'est pas une motion sur l'opposition au niveau du Mercosur. Puisque l'accord commercial a été ratifié au niveau européen, maintenant, il convient de solliciter le Président de la République puisqu'il a toute capacité à essayer de s'opposer à sa ratification.

Ça devient très technique. Vous avez tous entendu qu'au niveau européen, on essaie de couper cet accord en deux, ce qui induirait le fait de ne pas avoir besoin de l'unanimité des pays. Donc, l'idée, c'est de dire : « On maintient l'accord en un seul bloc. À défaut, on demande au Président d'aller chercher des majorités relatives et à défaut, de mobiliser l'ensemble des députés européens pour s'opposer à la ratification de cet accord Europe Mercosur.

## Motion

### Résolution contre la signature et la ratification de l'accord UE-MERCOSUR

Partenaires des agricultrices et des agriculteurs dont ils reconnaissent les services éminents rendus à leurs territoires et au pays, **les Départements de France avaient adopté le 19 novembre une résolution contre la conclusion de l'accord d'association économique et politique entre l'Union européenne et le Mercosur**, négocié sur la base d'un mandat délivré à la Commission européenne par les États membres en 1999.

Cet accord, qui avait fait l'objet d'une première conclusion technique des négociations en 2019, a été **officiellement conclu ce vendredi 6 décembre**. Cette conclusion met fin aux négociations entre la Commission européenne et les pays membres du Mercosur et **ouvre la phase de signature de l'accord par les États membres au Conseil de l'Union européenne, et de ratification par le Parlement européen puis les parlements nationaux**.

Pour rappel, l'accord prévoit, notamment, **des quotas d'importations annuels à droits de douane nuls ou réduits importants dans les secteurs agricoles** de la viande bovine, la viande de volaille, le sucre, l'éthanol, le riz, le miel et dans le secteur du maïs. **L'accord ne prévoit pas, en revanche, de conditions d'accès à ces quotas, basées sur le respect des normes de production européennes** en matière notamment d'utilisation des produits phytosanitaires, des antibiotiques vétérinaires, de traçabilité, de bien-être animal, ... Il faciliterait ainsi l'arrivée massive sur le marché européen de viandes et céréales produites au sein de systèmes ne respectant pas les normes imposées aux agriculteurs européens. Ces importations généreraient simultanément une **aggravation de la concurrence déloyale subie par nos producteurs** et **des effets néfastes au plan environnemental** (déforestation, ...) et de la **santé publique** (déploiement de l'antibiorésistance, ...).

C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental du Cantal :

- **apporte son soutien** aux éleveurs cantaliens et à leurs organisations qui s'opposent à la signature et à la ratification de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur ;
- **demande au Président de la République et au Gouvernement de se mobiliser pleinement** – et par tous les moyens à leur disposition – afin d'empêcher la signature et la ratification de cet accord ;

demande, notamment, au Président de la République et au Gouvernement :

- **de faire connaître à la Commission européenne, sans attendre et formellement, l'opposition de la France à la scission de l'accord telle qu'envisagée par la Commission.** L'accord d'association économique et politique conclu avec le Mercosur est un accord « mixte » qui doit être présenté comme tel et intégralement **pour un vote à l'unanimité des Etats au Conseil**, en application du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne. Scinder l'accord en deux volets distincts pour ne soumettre son volet commercial qu'à une approbation à la majorité qualifiée du Conseil constituerait une manœuvre juridique indigne du fonctionnement démocratique de l'Union européenne ;
- en cas de doute persistant sur la volonté de la Commission européenne de priver les Etats hostiles à l'accord de leur droit de veto au Conseil : **de saisir la Cour de Justice de l'Union européenne.** La question de la **compatibilité de l'accord conclu avec les objectifs de développement durable** pourrait, également, être posée par la France à la CJUE ;
- de poursuivre en parallèle de ces démarches celle, déjà engagée, visant à constituer une « **minorité de blocage** » réunissant les voix d'au moins quatre États membres représentant au moins 35 % de la population européenne. Ce travail de persuasion doit, également, être fait auprès des **parlementaires européens**. En s'assurant que les oppositions « en l'état » exprimées par certains acteurs **ne se laissent pas satisfaire par d'éventuelles « aides compensatoires » pour les agriculteurs**, telles qu'actuellement étudiées par la Commission européenne.

Vous avez eu la motion. Est-ce que ça ouvre à discussion ou pas ? Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Nous voterons ce vœu sans problème. Le texte est fourni par l'Association des Départements de France, si j'ai bien compris. Il n'y a pas de sujet là-dessus. Nous ne l'amenderons pas. De manière un peu taquine, je rappellerai que, sous la précédente mandature au Parlement européen, les eurodéputés qui se sont opposés, ce sont surtout les eurodéputés écologistes et de gauche. Je les remercie du travail de pédagogie qu'ils ont réussi à faire, notamment Monsieur BITEAU qui est aujourd'hui député à l'Assemblée Nationale, pour embarquer avec eux l'ensemble de la représentation sur une prise de conscience des dangers de cet accord que ce soit : pour la filière bovine chez nous, puisque 99 000 tonnes de bœuf argentin ou brésilien, en tout cas du Mercosur devraient débarquer en France et pour l'environnement parce que ça nécessiterait d'augmenter la déforestation de 25 % de l'Amazonie et pour l'équilibre mondial des relations économiques et alimentaires.

Donc, on est en plein accord avec vous sur la demande de rejet et de non-ratification du Mercosur. On remercie nos eurodéputés et nos députés qui nous avaient alertés.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ces propos. Vous voyez, vous avez de l'avenir, parce que vous avez une capacité en termes de pédagogie à me convaincre sur certains sujets. Ce sera bien volontiers que je pourrais vous suivre.

Cette motion, je la mets aux voix. Pas d'opposition, pas d'abstention. Elle est approuvée.

Avant de terminer, je voulais vous informer d'une part que j'ai déchargé Jean-Claude ÉTIENNE de ses fonctions de DGS au sein de la Collectivité.

Je voulais remercier également l'ensemble des services qui ont travaillé sous la houlette de Sylvie JABIOL pour le travail qui a été fait pour la construction de ce budget qui n'a pas été simple. Ça ne sera pas simple parce qu'en fonction des orientations qui seront prises, les années charnières seront, à mon sens, 2026 et les suivantes. Lorsque l'on voit, et ça a été souligné par tout le monde, l'extrême finesse avec laquelle l'on obtient des déséquilibres financiers, nul doute que les dispositions et orientations qui seront prises par le nouveau gouvernement pourront avoir un impact important sur nos politiques publiques. Ce qui veut dire que ce qui est demandé aux services, c'est d'être en alerte sur nos politiques publiques et d'ores et déjà de pouvoir travailler à des évolutions de celles-ci pour les exercices 2026 et suivants.

Il me reste à vous remercier aussi pour la qualité de nos échanges.

Nous en avons terminé de cette session. Une période de fin d'année arrive.

Je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, dans un climat national qui, je l'espère, sera plus apaisé ou tout du moins un peu plus clair que ce que l'on a là, pour que vous puissiez exercer vos mandats respectifs de la manière la plus sereine possible.

En tout cas, merci. Passez de bonnes fêtes de fin d'année.

Fin de la séance publique du 16 décembre.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 16 décembre 2024 adopté par l'Assemblée départementale du 21 mars 2025.

Le Président du Conseil départemental

Le Secrétaire de séance

Bruno FAURE  
  


Jean MAGE  
